

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



2025
2030



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**ALPES
PROVENCE
VERDON**

Sources de lumière

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Préambule.....	7
1^{ère} PARTIE : DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCAPV	9
CHAPITRE I : Presentation generale du service de collecte des dechets de la communaute de communes alpes provence verdon	11
1. Le territoire	11
2. Le personnel.....	13
3. Le matériel.....	14
4. Les infrastructures	14
5. Les modes de collecte	15
CHAPITRE II : Indicateurs techniques de la collecte en points d'apport volontaire (p.a.v.)	16
1. Les Points de collecte.....	16
1.1 Les Points d'Apport Volontaire	16
1.2 Les partenariats avec les collectivités voisines	17
2. Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)	18
2.1. Zoom sur l'autopsie des ordures ménagères réalisée en 2022.....	21
3. Le Biflux (multi matériaux).....	25
4. Le verre	27
5. Les textiles	28
6. Synthèse de la collecte en PAV	29
CHAPITRE III : Indicateurs techniques de la collecte en déchetteries	31
1. Statistiques par type de déchets	31
1.1. Le Carton.....	31
1.2. Les Métaux et ferrailles	32
1.3. Le tout-venant non valorisable	33
1.4. Le Bois	34
1.5. Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	35
1.6. Les Déchets Inertes.....	36
1.7. Les Déchets Verts	39
1.8. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	41
1.9. Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	42
1.10. Les articles de sport et de loisirs	43
1.11. Les déchets agricoles.....	44
1.12. Les pneus VL.....	45
1.13. Les pneus PL et Agraires	46
1.14. Les ampoules et néons	47
1.15. Les piles et accumulateurs	48
1.16. Consommables d'impression.....	49
1.17. Huiles végétales	50
2. Autres statistiques	51
3. Synthèse de la collecte en déchetteries	53
CHAPITRE IV : Indicateurs techniques de la gestion séparée des biodéchets.....	54
1. Le compostage domestique	54
2. La gestion séparée des biodéchets sur le territoire de la CCAPV	55
CHAPITRE V : Indicateurs techniques de la collecte des encombrants en porte à porte	57
1. La collecte des encombrants en porte à porte	57
CHAPITRE VI : Indicateurs techniques des chalets du réemploi	58
1. Les chalets du réemploi	58
CHAPITRE VII : Indicateurs financiers	58
1. Le budget annexe.....	59
2. Redevances et rôle	62
3. Evaluation des coûts de collecte et de transport	63
4. Coût du traitement par type de déchets	65
5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication.....	67
CHAPITRE VIII : Communication, sensibilisation et actions diverses	68
1. Actions de Communication menées en 2023.....	68
2. Collectes évènementielles.....	69
3. Actions de préventions	70
ANNEXE 1 : Bilan chambre d'agriculture 04 valorisation agricole des dechets verts.....	73

2^{EME} PARTIE : CONTEXTE D'ELABORATION DU PLPDMA

1. Contexte	81
2. Contexte réglementaire	83
3. Pilotage du PLPDMA	84

3^{EME} PARTIE : OBJECTIFS A ATTEINDRE

1. Objectif n°1 : diminution des tonnages d'Omr	89
2. Objectif n°2 : augmentation du Biflux collectés	91
3. Objectif n°3 : diminution des refus de tri	92
4. Objectif n°4 : baisse des tonnages du tout-venant non valorisable	93
5. Coût de traitement des déchets	94
6. Fleur décisionnelle	95

4^{EME} PARTIE : FICHES ACTIONS

AXE 1 : S'engager	97
FICHE ACTION N° 1.1 : Mettre en place le compostage des biodéchets dans l'ensemble des bâtiments intercommunaux	99
FICHE ACTION N°1.2 : Mettre en place le tri – réellement effectif – dans l'ensemble des bâtiments intercommunaux	101
FICHE ACTION N° 1.3 : Réduire encore la quantité d'impressions et poursuivre la dématérialisation des documents	102
FICHE ACTION N° 1.4 : Réduire la part d'objets jetables au profit d'objets réutilisables	103
FICHE ACTION N° 1.5 : Développer le réemploi au sein des services intercommunaux (meubles, etc.)	104
FICHE ACTION N° 1.6 : Accompagner les entreprises du territoire vers des démarches vertueuses et les mettre en valeur (EcoDéfis)	105
FICHE ACTION N° 1.7 : Mettre en place un mode de gestion des déchets sur les événements/marchés/etc.	106
FICHE ACTION N° 1.8 : Accompagner la mise en place des corbeilles de tri de rue dans les communes	107
FICHE ACTION N° 1.9 : Création d'un espace d'échanges entre communes pour la vente, le don et les échanges de matériel	108
FICHE ACTION N° 1.10 : Rédiger une charte éco responsable pour les événements du territoire et ou financés par la CCAPV	109
AXE 2 : Développer	110
FICHE ACTION N° 2.1 : Développer une filière de valorisation des déchets agricoles en déchetteries	111
FICHE ACTION N° 2.2 : Accélérer et accompagner l'équipement des sites de compostage sur les communes non équipées	113
FICHE ACTION N° 2.3 : Développer des matériauthèques dans les déchetteries à l'image des chalets du réemploi pour les déchets du BTP	114
FICHE ACTION N° 2.4 : Multiplier les collectes événementielles en déchetteries (cycles, articles de jardinage, etc.)	115
FICHE ACTION N° 2.5 : Revoir le maillage des bornes de collecte des textiles et le nombre de bornes et de collectes	116
FICHE ACTION N° 2.6 : Intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics	117
FICHE ACTION N° 2.7 : Déployer une filière de valorisation des plastiques rigides en déchetteries	118
FICHE ACTION N° 2.8 : Déployer une filière de valorisation des laines de roche et de verre en déchetteries	119
FICHE ACTION N° 2.9 : Déployer une filière de valorisation des menuiseries vitrées en déchetteries	120
FICHE ACTION N°2.10 : Déployer une filière de valorisation des films plastiques souples en déchetteries	121
FICHE ACTION N° 2.11 : Déployer une filière de valorisation du polystyrène expansé en déchetteries	122
FICHE ACTION N° 2.12 : Mettre en place une filière de collecte des déchets amiantés	123
FICHE ACTION N° 2.13 : Créer un réseau de bénévoles référents de sites de compostage	124
AXE 3 : INNOVER	125
FICHE ACTION N° 3.1 : Alimenter les données scientifiques concernant l'intérêt agronomique de la valorisation agricole des déchets verts en portant un protocole pluriannuel de suivi agronomique de la qualité des sols amendés	127
FICHE ACTION N° 3.2 : Mettre en place un dispositif de contrôle d'accès en déchetteries pour assurer une traçabilité des déchets entrants	129
FICHE ACTION N° 3.3 : Développer un outil d'optimisation des tournées de collecte des PAV selon le remplissage en lien avec le Sydevom	130
FICHE ACTION N° 3.4 : Développer un outil numérique personnalisé de suivi et de maintenance des PAV et des sites de compostage partagé	131
FICHE ACTION N° 3.5 : Développer un outil numérique d'aide aux consignes de tri en interne pour les agents de déchetteries	132
AXE 4 : RELOCALISER	133
FICHE ACTION N° 4.1 : Valoriser la fraction valorisable des déchets inertes sur le territoire	135
FICHE ACTION N° 4.2 : Gérer localement la fraction non valorisable des déchets inertes	137
FICHE ACTION N° 4.3 : Valoriser localement dans l'agriculture les déchets verts collectés en déchetteries y compris en agriculture biologique	138
FICHE ACTION N° 4.4 : Accompagner la démarche de création de ressourcerie	139
FICHE ACTION N° 4.5 : Valoriser les déchets de bois en bois énergie sur une plateforme bois énergie intercommunale	140
FICHE ACTION N° 4.6 : Dans l'attente d'une plateforme intercommunale Développer une filière de valorisation des palettes et cagettes en bois	141

AXE 5 : COMMUNIQUER	143
FICHE ACTION N° 5.1 : Poursuivre les actions de communication existantes en utilisant d'autres canaux et notamment les supports numériques de communication	145
FICHE ACTION N° 5.2 : Organiser des animations récurrentes sur le compostage dans les communes	146
FICHE ACTION N° 5.3 : Mettre en place une lettre d'info physique sur la gestion des déchets réalisée par le territoire et pour le territoire	147
FICHE ACTION N° 5.4 : Organiser des réunions publiques avec moment convivial	148
FICHE ACTION N° 5.5 : Faire du site Internet de la CCAPV un site ressource	149
FICHE ACTION N° 5.6 : Revoir la signalétique des PAV	150
FICHE ACTION N° 5.7 : Animations auprès des scolaires (écoles et collèges)	151
FICHE ACTION N° 5.8 : Création d'un réseau de personnes relais pour diffuser les bonnes pratiques de prévention des déchets	152
FICHE ACTION N° 5.9 : Créer des vidéos sur la gestion des déchets	153
FICHE ACTION N° 5.10 : Elaborer et diffuser un spot lors de diverses projection (cinéma de pays)	154
FICHE ACTION N° 5.11 : Être présent sur les lieux touristiques lors des saisons de fortes fréquentations	155
FICHE ACTION N° 5.12 : Rappeler la qualité de l'eau du robinet et sensibiliser à l'impact des bouteilles d'eau et leur qualité	156
FICHE ACTION N° 5.13 : Rappeler et communiquer sur la possibilité de récupérer le broyat en déchetteries pour les particuliers	157
FICHE ACTION N° 5.14 : Participer aux grandes semaines thématiques nationales/internationales	158
FICHE ACTION N° 5.15 : Utiliser les véhicules des agents techniques comme support de communication	159
FICHE ACTION N° 5.16 : Organiser des visites du centre de tri avec les élus et les scolaires	160

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Préambule

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

La gestion des déchets doit constamment s'adapter face aux modifications des modes de consommation et aux obligations réglementaires.

Ainsi, les textes réglementaires font de la réduction des déchets une priorité avant même le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique et l'enfouissement.

Cadre général de la prévention des déchets

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits.

La prévention des déchets est un élément clé de l'économie circulaire en agissant sur la sobriété de la consommation des ressources, la réduction des sources de gaspillages ainsi que l'allongement de la durée d'usage des produits.

La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables ; limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets ; diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité nationale.

La loi ([article L. 541-1 du code de l'environnement](#)) inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

1^{ère} PARTIE : DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCAPV



Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

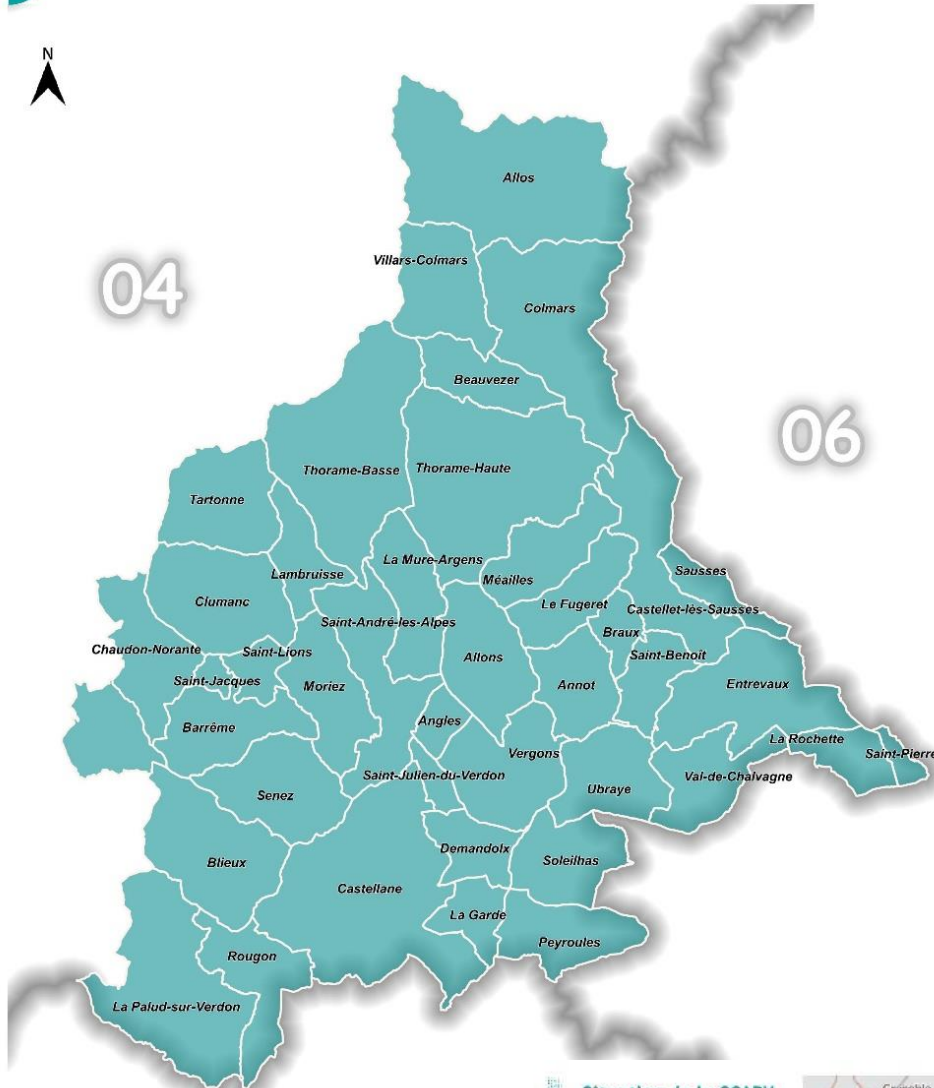
Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Chapitre I : Présentation générale du service de collecte des déchets de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

1. Le territoire

Territoire de la CCAPV



Née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon), la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) représente le quart de la superficie du département des Alpes de Haute Provence.

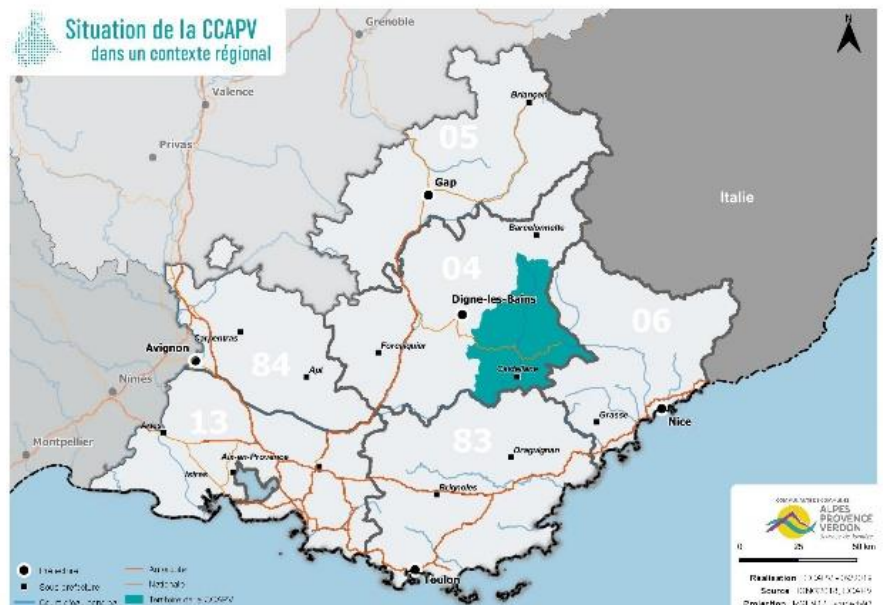
Plan de situation

Son territoire s'organise autour des vallées :

de l'Asse à l'ouest,

de la Vaire et du Haut Var à l'est,

du Verdon, du Grand Canyon au sud
aux sommets montagneux du Haut Verdon au nord.



La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon regroupe 41 communes (cf. carte ci-dessus) depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe promulguée en août 2015, et compte parmi ses principales communes d'Allos, Annot, Barrême, Castellane, Saint André les Alpes et Entrevaux.

Située en zone montagneuse et rurale, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est caractérisée par une densité de population inférieure à 7 hab. / km².

La population totale est de 11 639 habitants permanents mais peut atteindre près de 50 000 résidents (estimation),

- en période estivale sur les secteurs riverains du Verdon et de son Grand Canyon en raison de son attrait touristique ;
- en période hivernale sur les secteurs du Haut Verdon et ses stations de sports d'hiver.

En raison de sa forte attractivité touristique, la CCAPV compte un grand nombre de résidences secondaires et de structures d'accueil touristique. La population DGF, qui prend partiellement en compte ces hébergements, est d'ailleurs bien plus élevée que la population INSEE, comme l'illustre le tableau suivant.

POPULATION LEGALE ENTRANT EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2023

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population DGF 2022
TOTAL	11 397	242	11 639	23 422

Nombre de communes rattachées : 41

Dans le cadre de l'harmonisation du service de collecte et du passage en extension des consignes de tri, les modalités d'organisation du service, les consignes de tri et les schémas et modes de collecte ont été profondément remaniés en janvier 2020.

Ces différents éléments ont des incidences non négligeables sur l'organisation du service de collecte des déchets, dont le dimensionnement doit être adapté pour répondre à la fluctuation de la population, aux tonnages à collecter, ainsi qu'aux distances entre les communes adhérentes.

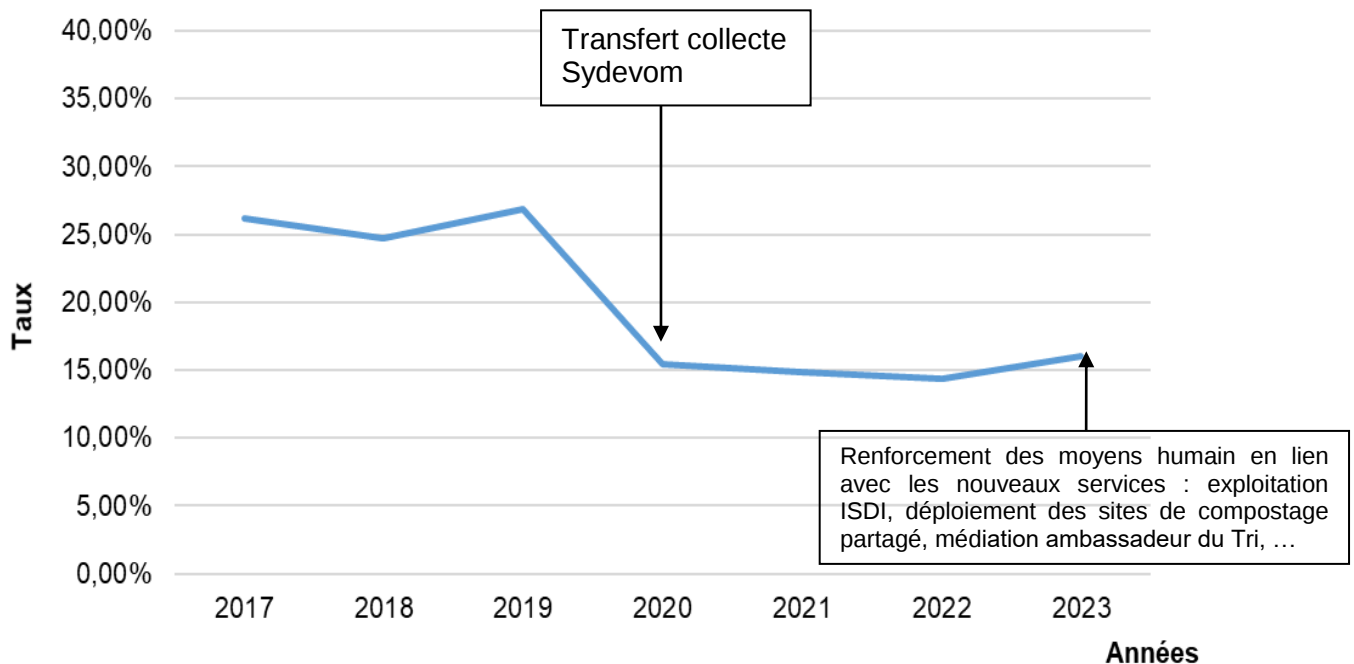
2. Le personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2020, et le transfert des missions de collecte au SYDEVOM de Haute Provence, le service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

- Personnel administratif affecté à l'élaboration et au suivi du rôle OM : 4 agents pour 2,4 ETP
- Personnel encadrant et assurant la gestion du service : 3 agents pour 1,8 ETP
- Personnel technique affecté au gardiennage de déchetteries : 6 agents pour 5,5 ETP
- Personnel polyvalent affecté à la collecte des encombrants et aux remplacements dans les déchetteries : 4 agents pour 4 ETP

Missions	ETP affecté
Elaboration du rôle et facturation REOM	2,4
Encadrement et gestion du service	1,8
Déchetteries	5,5
Polyvalents	4
TOTAL	13,7

Taux des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement



3. Le matériel

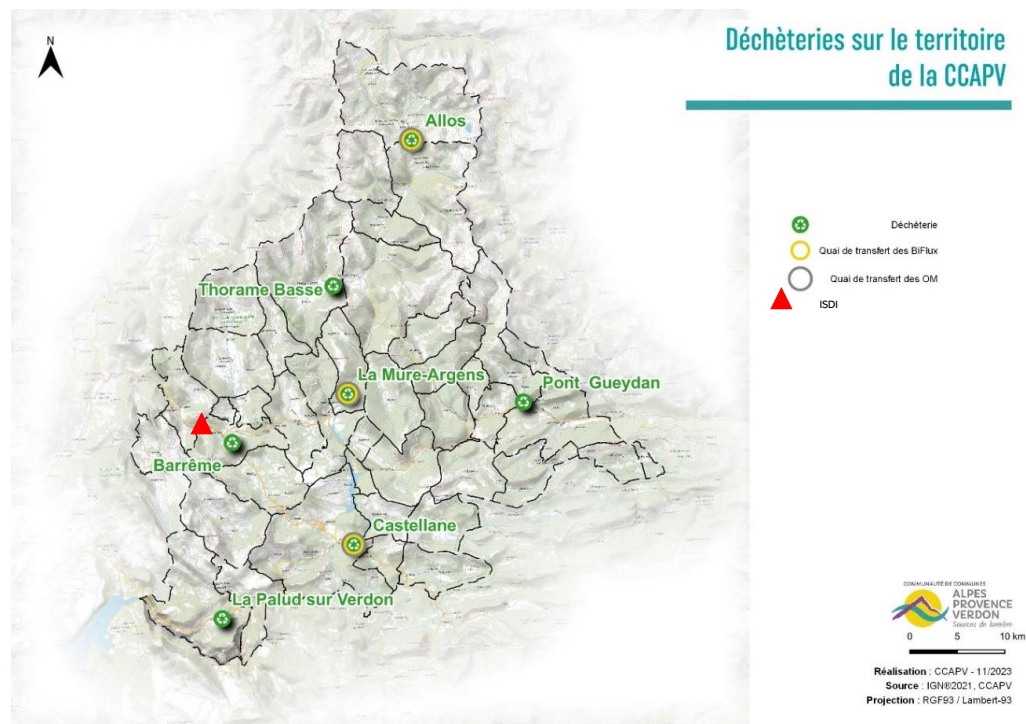
Après transfert des missions de collecte au SYDEVOM de Haute Provence, fin du ramassage des cartons et harmonisation de la collecte des encombrants, le parc de véhicules du service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

- Véhicules de collecte des encombrants :
 - 2 véhicules < 3,5 t avec hayon
- Véhicules affectés aux déchetteries :
 - 6 tractopelles
 - 1 véhicule < 3,5 t
- Véhicules légers :
 - 1 Duster
 - 1 Utilitaire

4. Les infrastructures

Le territoire de la CCAPV est équipé de :

- **7 déchetteries :**
 - Allos
 - Barrême
 - Castellane
 - La Mure Argens
 - La Palud sur Verdon
 - Pont de Gueydan
 - Thorame Basse
- **3 quais de transfert des ordures ménagères :**
 - Allos
 - Castellane (uniquement en saison estivale)
 - La Mure Argens
- **3 quais de transfert du biflux :**
 - Castellane (uniquement en saison estivale)
 - La Mure Argens
 - Allos
- **1 ISDI sur la commune de Barrême**



On notera que le quai de transfert des OM de Pont de Gueydan a été abandonné en janvier 2020, lors du passage en collecte verticale

5. Les modes de collecte

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Les modes de collecte ont été profondément modifiés en décembre 2019/ janvier 2020 et harmonisés à l'échelle du territoire de la CCAPV.

Type de déchets	Territoires	Mode de pré collecte	Mode de collecte	Quai de transfert	Mode de transport
Ordures Ménagères	CCAPV	Colonnes aériennes, semi enterrées ou enterrées	Collecte verticale – Régie du SYDEVOM	Allos, Castellane ou La Mure Argens	Régie du SYDEVOM
Biflux					
Verre					
Encombrants		Porte à porte		Régie CCAPV vers déchetteries	

Cette réorganisation s'est traduite par l'aménagement de nouveaux points de collecte.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le ramassage des cartons n'est plus assuré par la CCAPV au titre de la compétence déchets mais par les communes elles-mêmes pour celles qui souhaitent maintenir ce service.

1. Les Points de collecte

1.1 Les Points d'Apport Volontaire

En 2023, après la réorganisation de la collecte, la CCAPV comptait :

340 PAV, composés de

Pour les ordures ménagères

305 colonnes aériennes

161 colonnes semi-enterrées

1 colonnes enterrées

Pour le biflux

284 colonnes aériennes

123 colonnes semi-enterrées

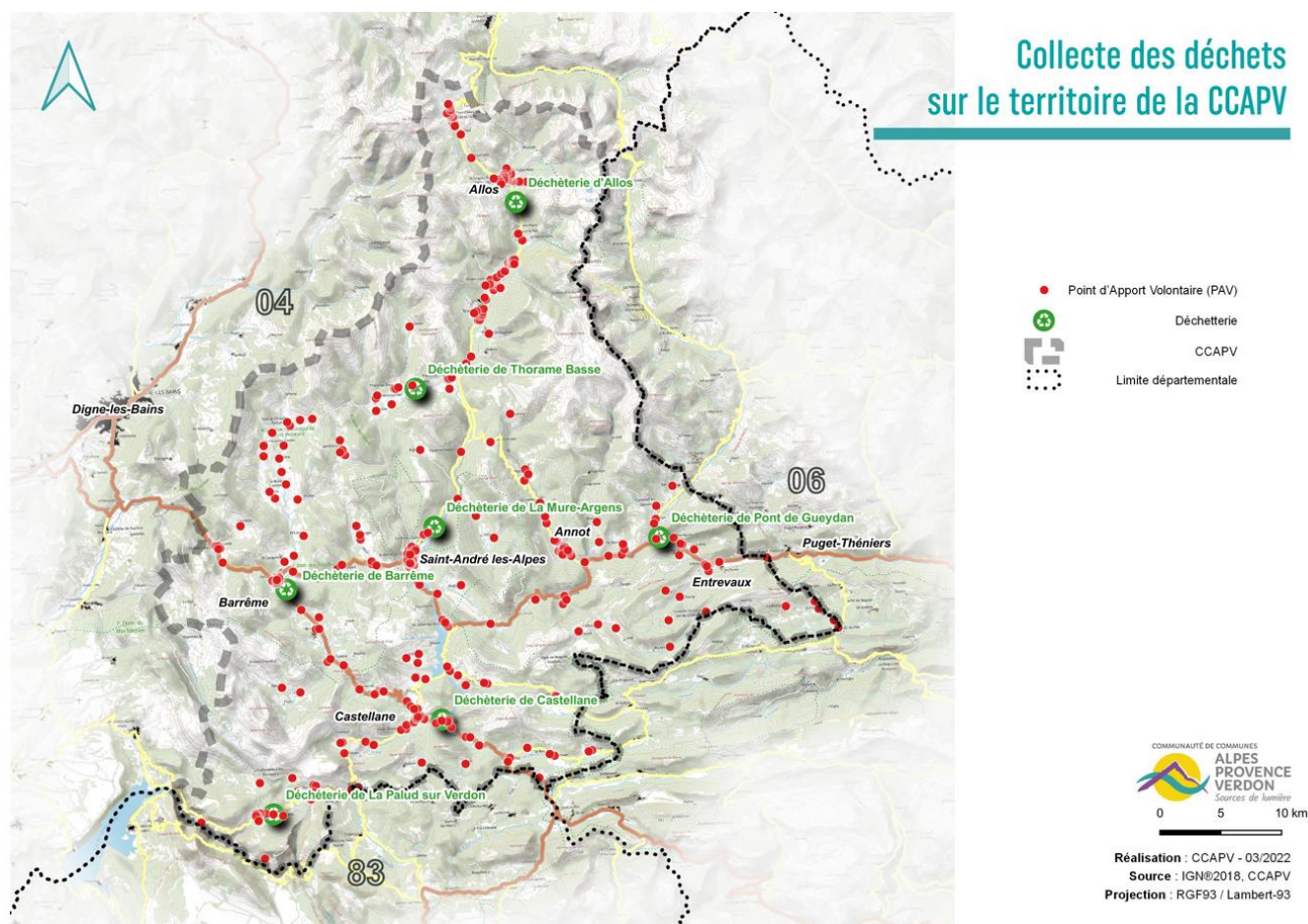
Pour le verre

247 colonnes aériennes

98 colonnes semi-enterrées

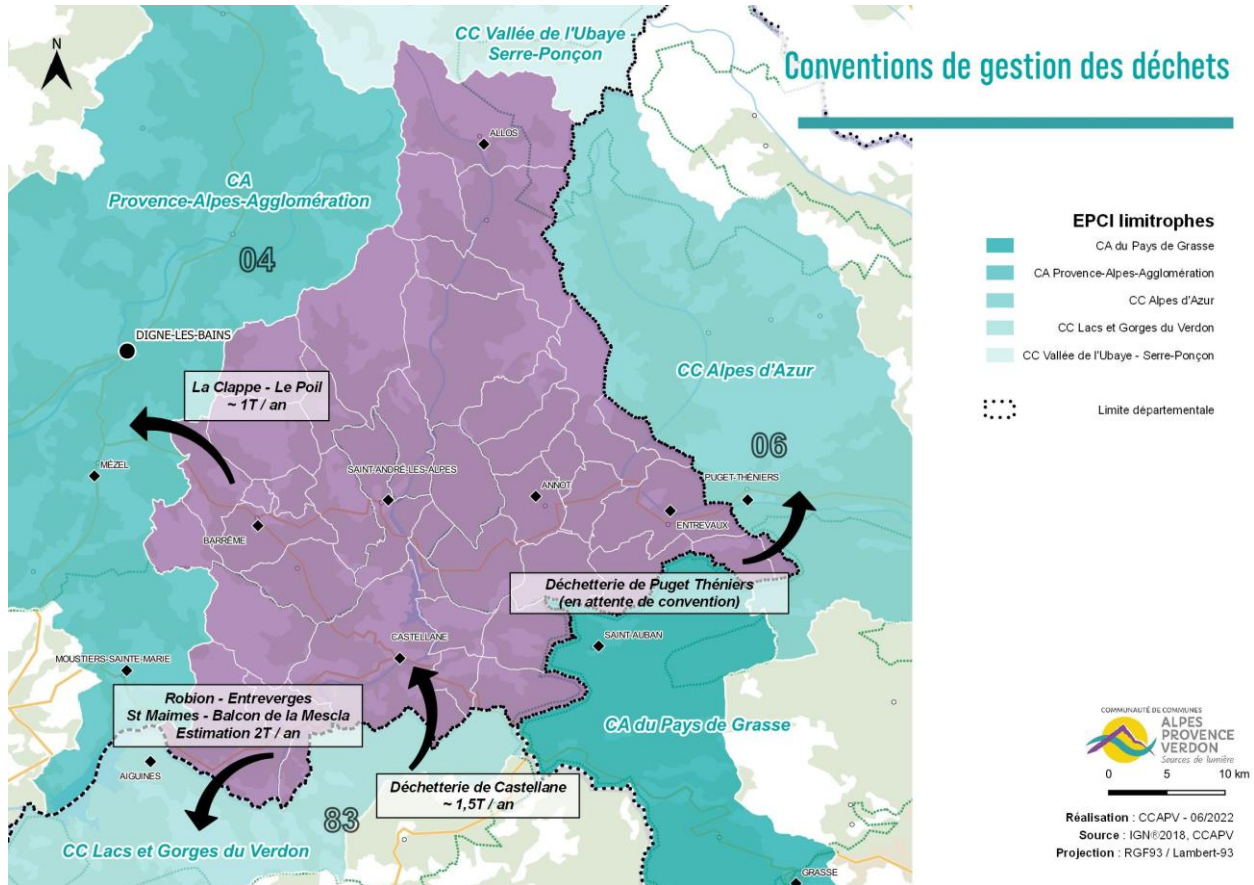
Parmi ces 340 PAV, plusieurs sont implantés sur des propriétés privées et font l'objet d'une convention entre la CCAPV et le propriétaire.

En 2023, 9 conventions de mise à disposition d'un terrain pour y implanter un PAV ont été signées avec des propriétaires privés. Conformément à la délibération fixant à 10 euros/an/colonne le montant de l'indemnisation des propriétaires, la CCAPV a versé 320,00 euros d'indemnisation en 2023.



1.2 Les partenariats avec les collectivités voisines

Certains secteurs et hameaux du territoire, du fait de leur éloignement des circuits de collecte mis en place par la CCAPV, sont collectés par des collectivités voisines. A l'inverse, certains territoires limitrophes de la CCAPV ont accès, via une convention, aux déchetteries de la CCAPV. La carte ci-dessous représente, sous forme cartographique, l'ensemble de ces partenariats et transferts de déchets entre collectivités.

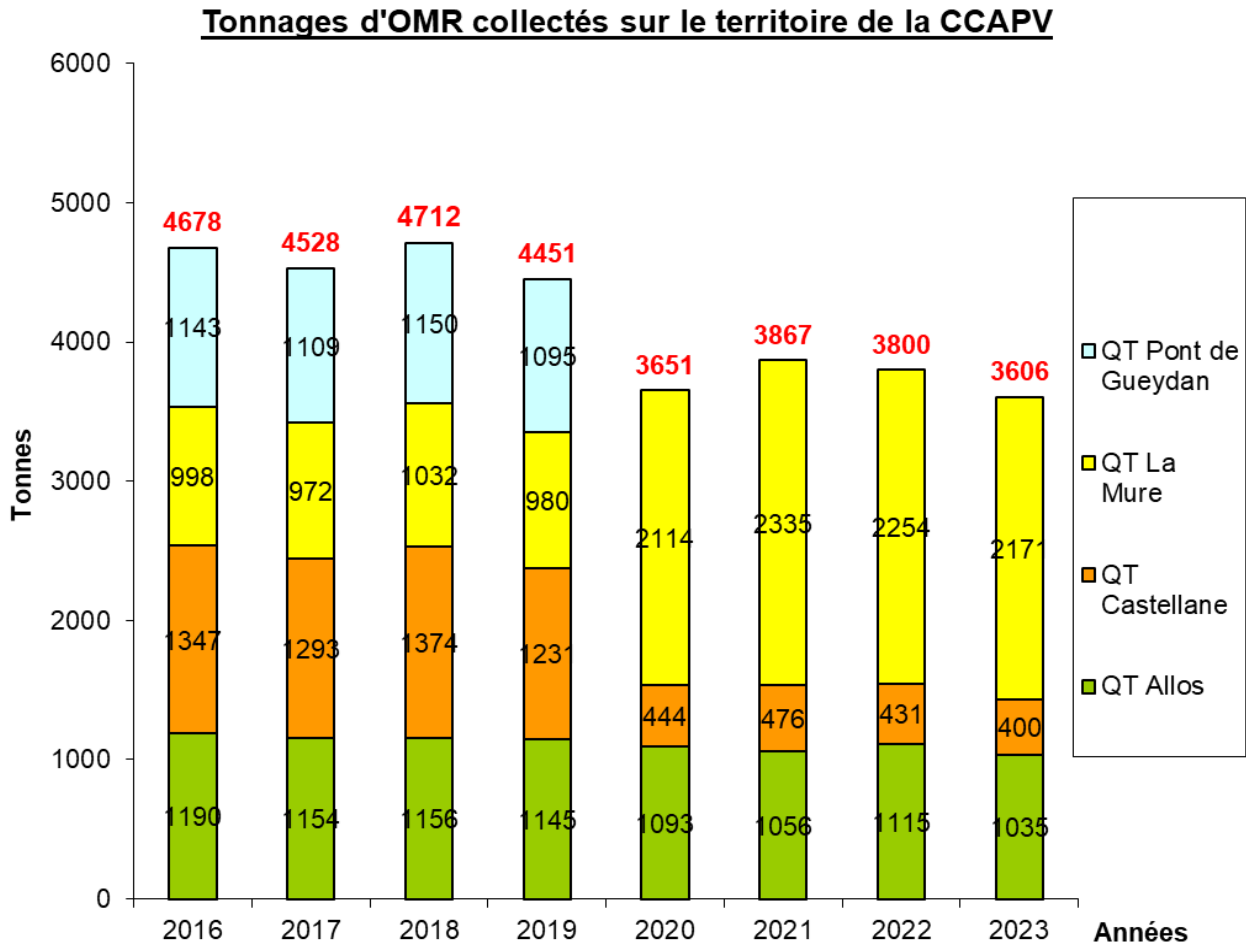


2. Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

En 2023, **3 606** tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV dont :

- **400** tonnes ont transité par le quai de transfert de Castellane ;
- **2 171** tonnes ont transité par le quai de transfert de La Mure Argens ;
- **1 035** tonnes ont transité par le quai de transfert d'Allos ;

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages d'OMR collectés sur le territoire de la CCAPV.



Dans le cadre du passage en collecte verticale, en 2019, le quai de transfert de Pont de Gueydan a été abandonné. De même, le quai de Castellane n'est utilisé qu'en période estivale. Dès lors, l'analyse des variations de tonnages par quai est rendue impossible, à l'exception du quai d'Allos. La pesée pour chaque quai s'effectue en entrée de centre d'enfouissement, où les camions sont « tracés ».

Après une hausse des tonnages d'Ordures Ménagères collectés en 2021 et 2022, ce graphique fait apparaître une baisse des tonnages se rapprochant des chiffres de 2020, année qui a subi d'importantes restrictions suite à la crise sanitaire :

- **Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2019 et 2020 :**
 - Passage en extension des consignes de tri
 - Passage en biflux avec multiplication des points « tri »
 - Crise sanitaire avec ralentissement de l'activité économique et touristique
- **Pistes d'explication de la hausse des tonnages en 2020 et 2021 :**
 - Allègement des contraintes sanitaires
 - Reprise de l'activité économique
 - Forte fréquentation touristique

➤ **Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2021 et 2022 :**

- Léger repli de la fréquentation touristique estivale dans un contexte de fortes chaleurs, de fermeture des plages et des sports d'eau vive
- Baisse de la consommation des ménages dans un contexte de forte inflation

Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2022 et 2023 :

- La baisse du pouvoir d'achat des ménages
- Le déploiement de la gestion séparée des biodéchets et les actions de prévention menées par la CCAPV

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production d'OMR par habitant sur le territoire de la CCAPV :

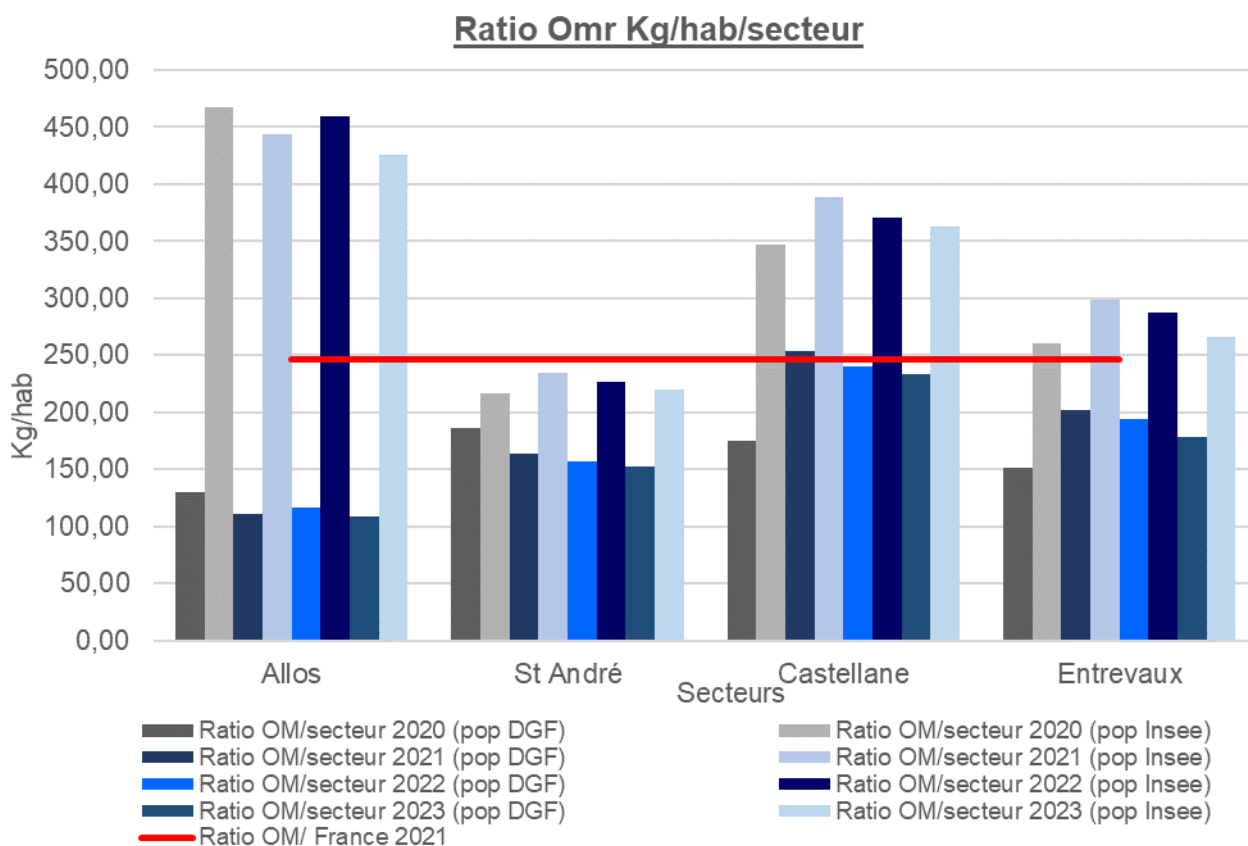
Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 310 kg/hbt/an

(Pour mémoire ratio 2022 : 326 kg/hbt/an)

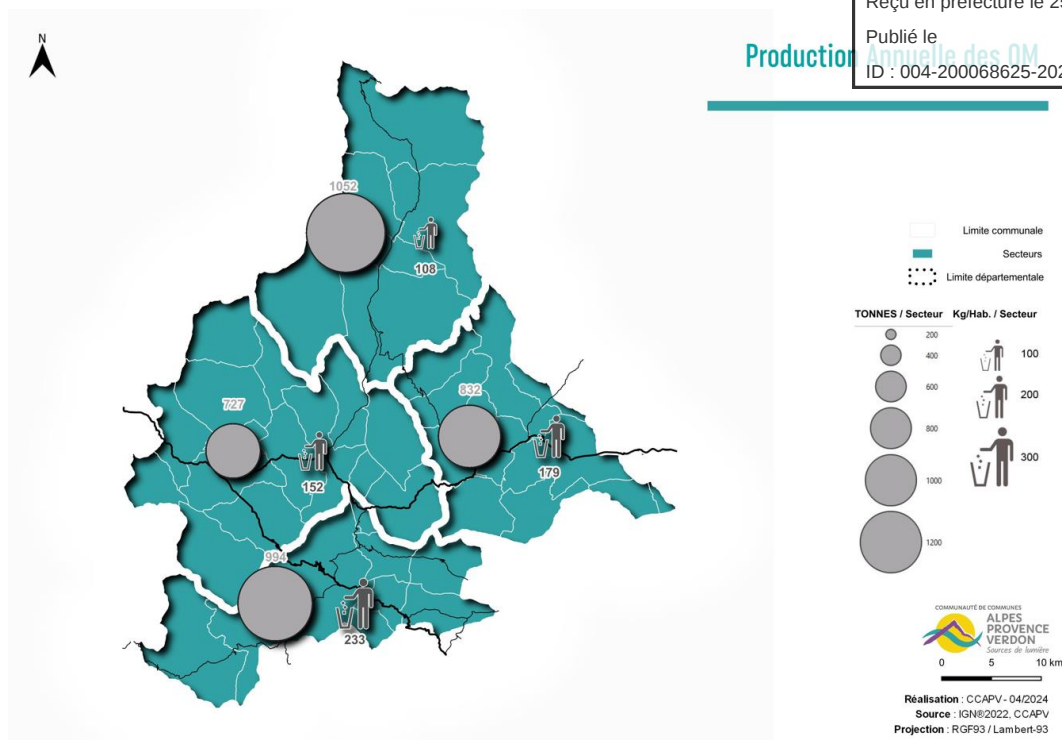
Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 154 kg/hbt/an

(Pour mémoire ratio 2022 : 162 kg/hbt/an)

Ratio moyen par secteur de collecte (pop DGF) : kg par habitant année 2023



Ce graphique illustre l'impact de l'activité touristique sur la production d'OM. En effet, il fait apparaître une production d'OM très forte sur les secteurs les plus touristiques du territoire que sont Allos et Castellane.

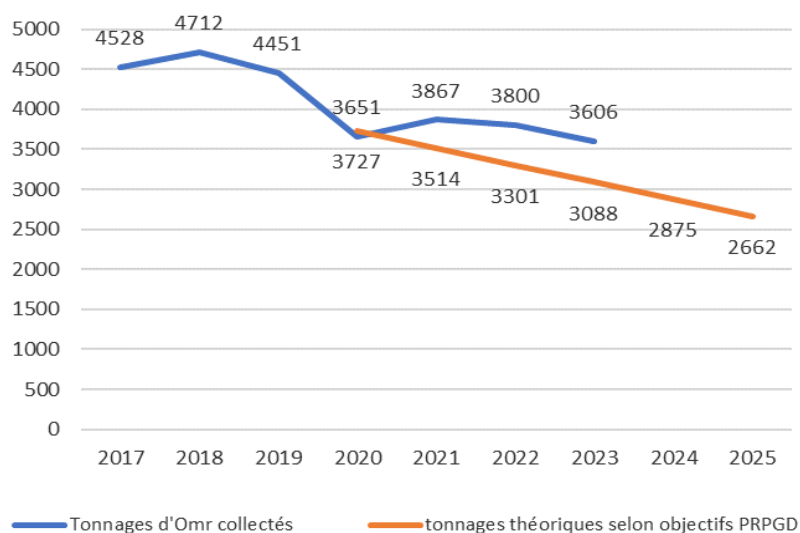


Éléments de comparaison

Territoire	Ratio d'OMR collectés	Source
France	246 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	363 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	332 kg/habitant/an	SINOE 2021

Le graphique suivant représente la courbe théorique que devraient suivre les tonnages d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCAPV conformément aux objectifs européens et nationaux de réduction des déchets repris dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :

Tonnages d'ordures ménagères collectés et théoriques selon objectifs PRPGD



En 2023, et malgré une baisse des tonnages collectés, le territoire de la CCAPV a produit près de 500 tonnes d'OM en trop par rapport aux objectifs réglementaires.

2.1. Zoom sur l'autopsie des ordures ménagères réalisée en 2022

En partenariat avec le SYDEVOM 04, la CCAPV a fait réaliser des campagnes de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) produites sur le territoire de celle-ci.
L'objectif de ces « autopsies » est d'évaluer qualitativement les gisements valorisables ou détournables et d'obtenir des données pour la mise en place d'actions de prévention.

Protocole d'échantillonnage :

6 MODECOM* ont été effectués pour l'année 2022 sur 3 secteurs représentatifs : Allos, Castellane et Entrevaux lors des deux périodes touristiques distinctes :

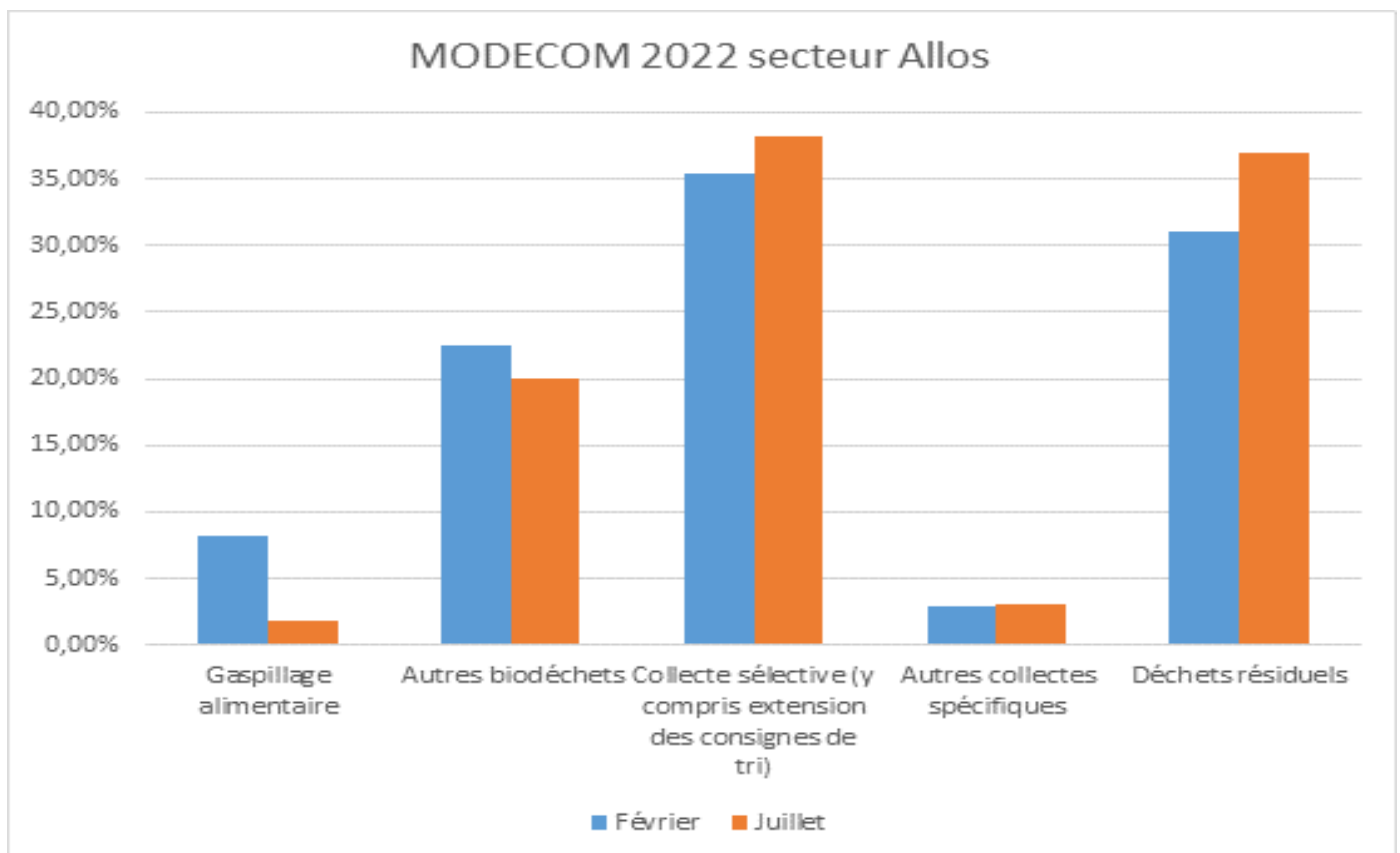
- hiver : Période creuse sur les secteurs de Castellane et Entrevaux mais période de tourisme hivernal (sports d'hiver) sur le secteur d'Allos
- été : période touristique sur les trois secteurs

Objectifs recherchés :

- caractériser la composition globale des Ordures ménagères
- évaluer l'impact de la fréquentation touristique selon les secteurs et les saisons

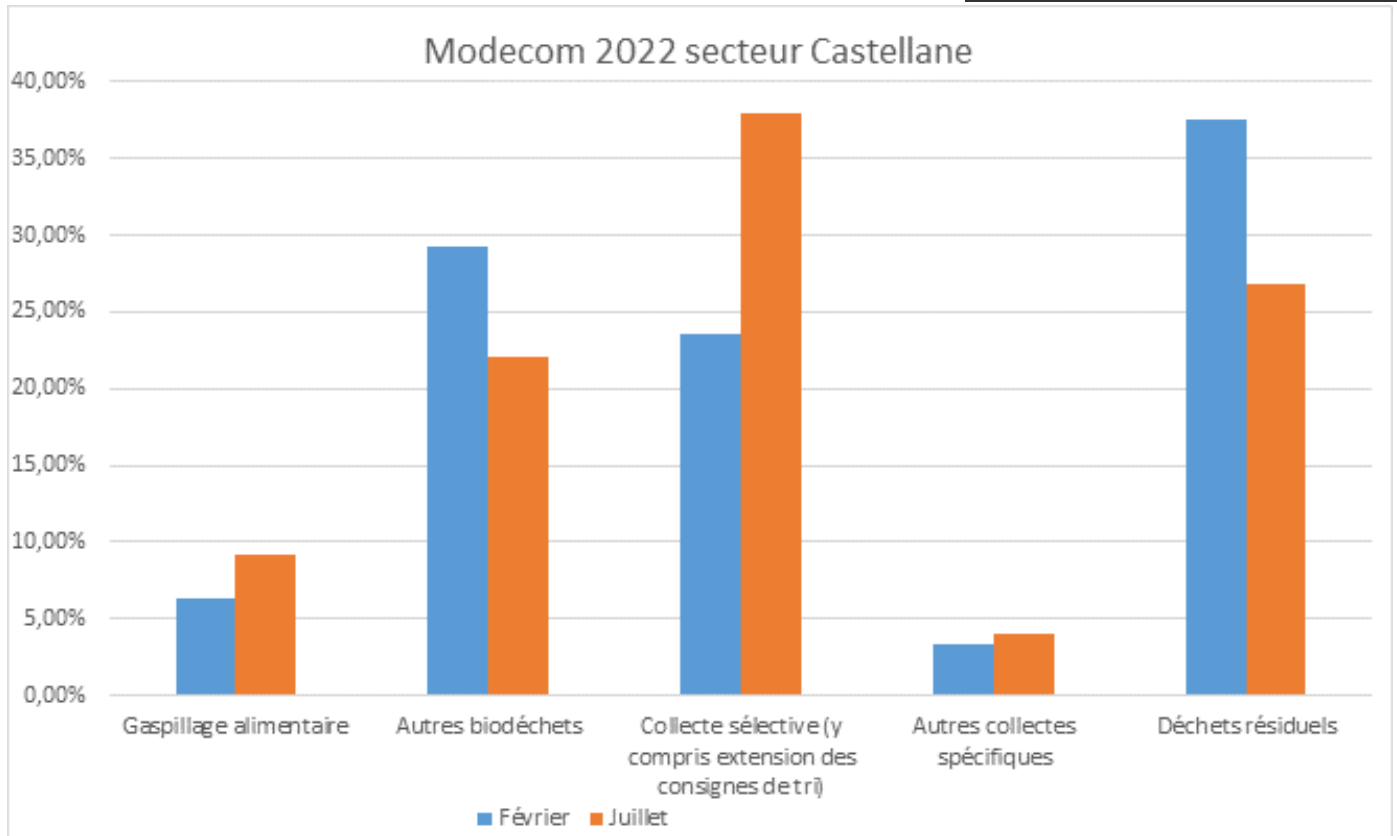
Coût total de la campagne de caractérisation : 6 085.08€ TTC

➤ Secteur Allos

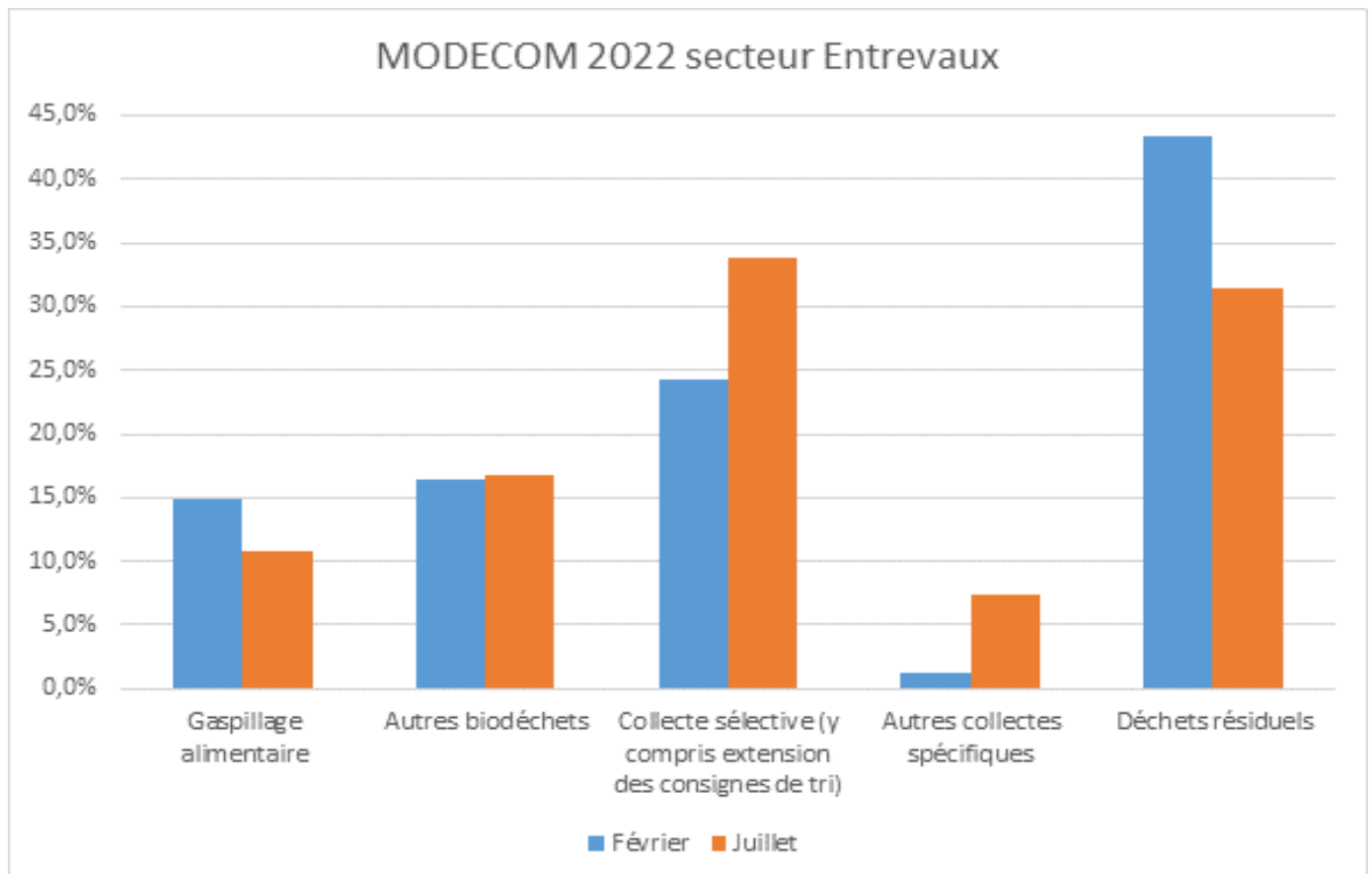


*MODECOM = MODELisation et Caractérisation des Ordures Ménagères

➤ Secteur Castellane



➤ Secteur Entrevaux

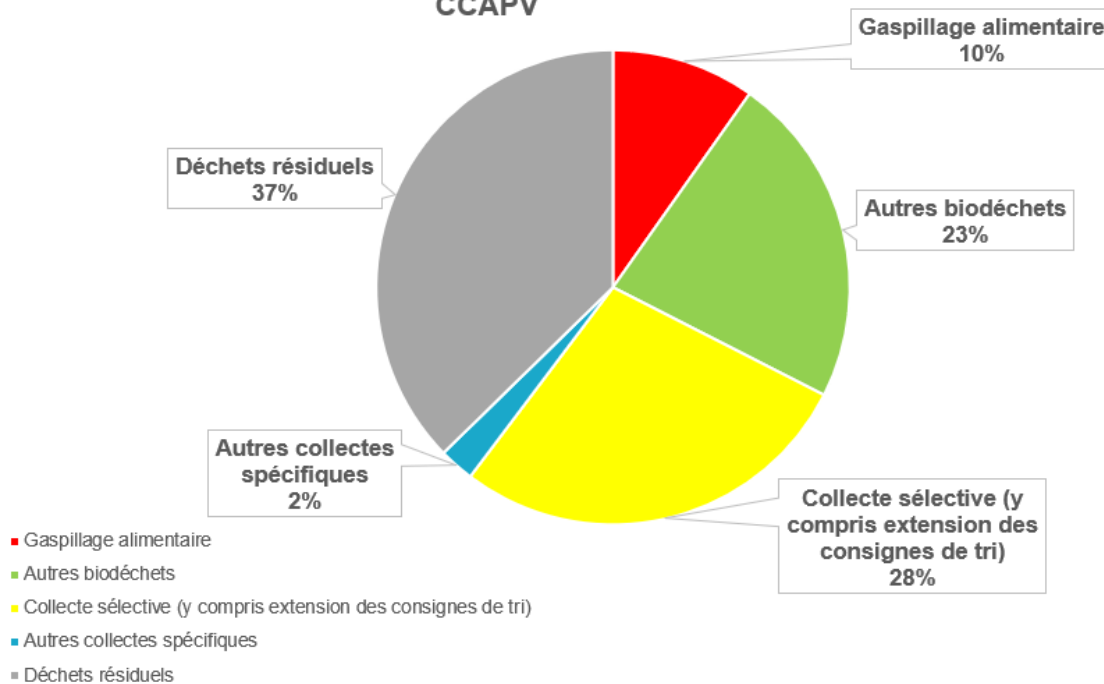


Les graphiques ci-dessus mettent en avant l'impact des saisons touristiques sur la Pour le secteur d'Allos, sur la période estivale, les performances sont beaucoup hypothèses d'explications :

- Le tourisme d'été est sans doute moins un tourisme de masse que celui des sports d'hiver
- Il est sans doute plus sensible à l'environnement venant en montagne pour randonner et profiter de la nature

Pour le secteur Castellane et Entrevaux, sur la période estivale, les performances sont dégradées par la présence touristique.

Composition des Ordures ménagères résiduelles sur le territoire de la CCAPV



➤ La partie « **COMPOSTABLE** » représente 33 % des ordures ménagères !

➤ la partie « **COLLECTE SELECTIVE & DECHETTERIE** » représente 30 % !

=> **63 % des OMr pourraient être évitées par simple respect des consignes de tri**

Ce constat a notamment confirmé l'intérêt du plan d'actions engagé préalablement sur la partie valorisable par compostage qui représente :

- 500 000 € TTC (TGAP comprise) de coûts « évitables »
- 39 % du coût de collecte et traitement des OM (1 300 000 € ttc)

Au regard de ces résultats, la CCAPV a mis en place un plan d'action global qui s'est décliné comme suit :

- Sensibilisation des élus, notamment par la traduction en « poids financier » de cette composition des OM et des coûts « évitables »
- Les élus ayant été très réceptifs à ces arguments et éléments, ils ont décidé d'engager des cycles de réunions publiques pour partager ces chiffres et la nécessité d'agir
- 4 ambassadeurs du tri saisonniers ont été recrutés pour aller à la rencontre des habitants et touristes pendant la saison estivale 2022
- Création de supports de communication spécifiques (affichages en salle de réunions publiques et sur les réseaux sociaux)

AUTOPSIE DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES

DANS UNE POUBELLE DE 100 KG

ON Y TROUVE...

2 KG DÉCHETS SPÉCIFIQUES



LES DÉCHETTERIES
INTERCOMMUNALES

10 KG GASPILLAGE ALIMENTAIRE



SURVEILLER LES DLC
CUISINER LES RESTES

23 KG BIODÉCHETS



LE COMPOSTAGE
DOMESTIQUE OU COLLECTIF

28 KG EMBALLAGES RECYCLABLES



EN
VRAC

LES BACS DE TRI
VERT POUR LE VERRE
JAUNE POUR LES EMBALLAGES
PLASTIQUE, ALU, ACIER,
PAPIER ET CARTON

37 KG DÉCHETS RÉSIDUELS



TOUJOURS EN SAC



3. Le Biflux (multi matériaux)

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

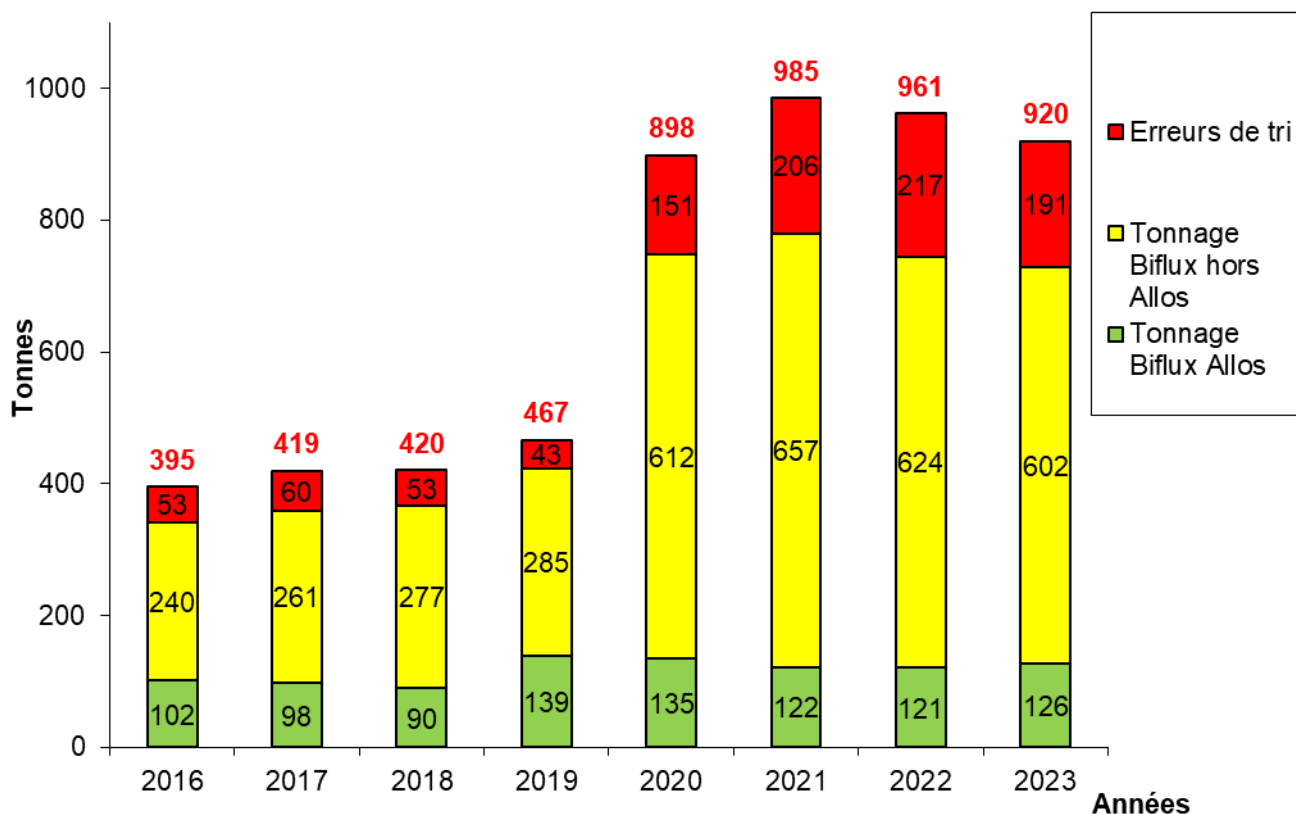
Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

En 2023, à la suite du passage en biflux sur l'ensemble du territoire, **920 tonnes** de biflux ont été collectées sur le territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de biflux collectés. Afin de comparer l'évolution du tri, les chiffres des années précédant 2020 intègrent les tonnages de papiers et d'emballages collectés sur la partie du territoire en triflux.

Tonnages de Biflux collectés sur le territoire de la CCAPV



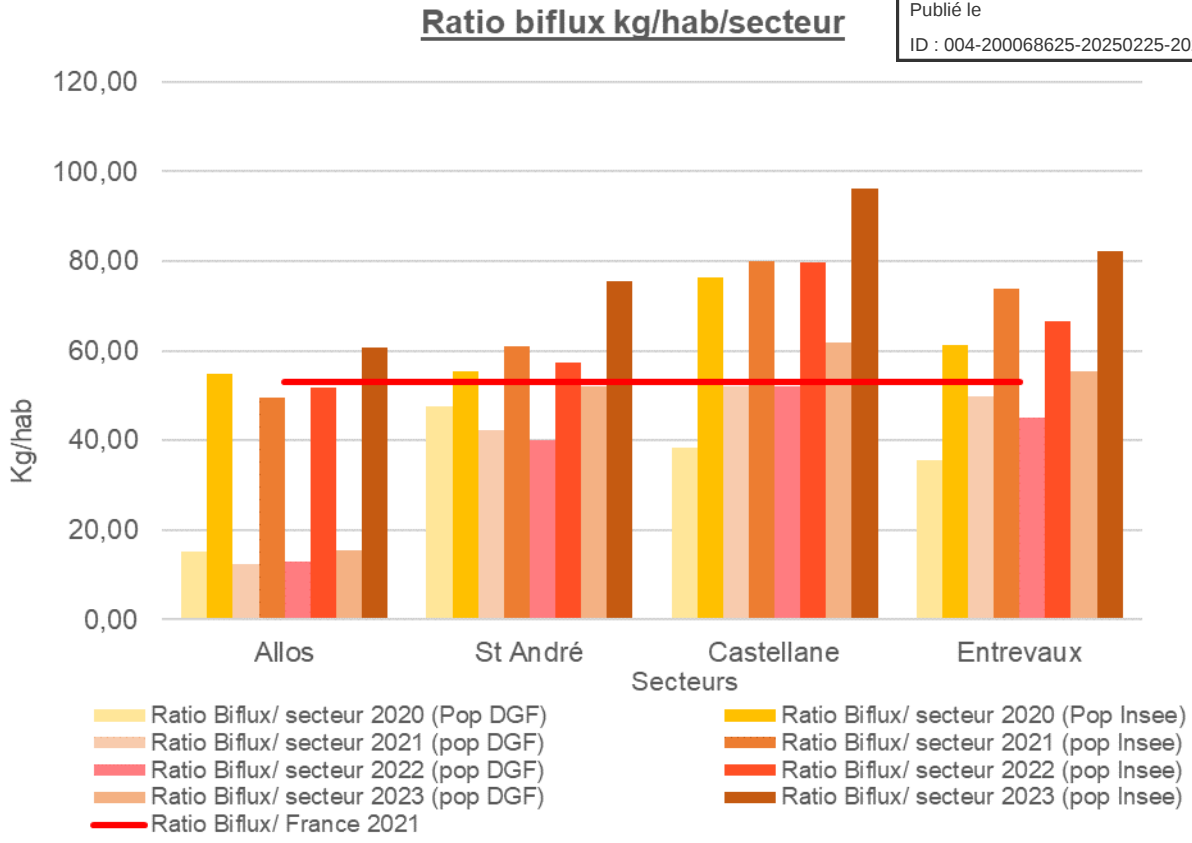
Malgré une légère baisse entre 2022 et 2023 (-4.27%), les tonnages de biflux collectés en 2023 restent très élevés comparés aux niveaux constatés avant le passage en extension des consignes de tri et en collecte verticale. Cependant, le niveau des erreurs de tri reste important.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de biflux par habitant sur le territoire de l'ex CCHVVA :

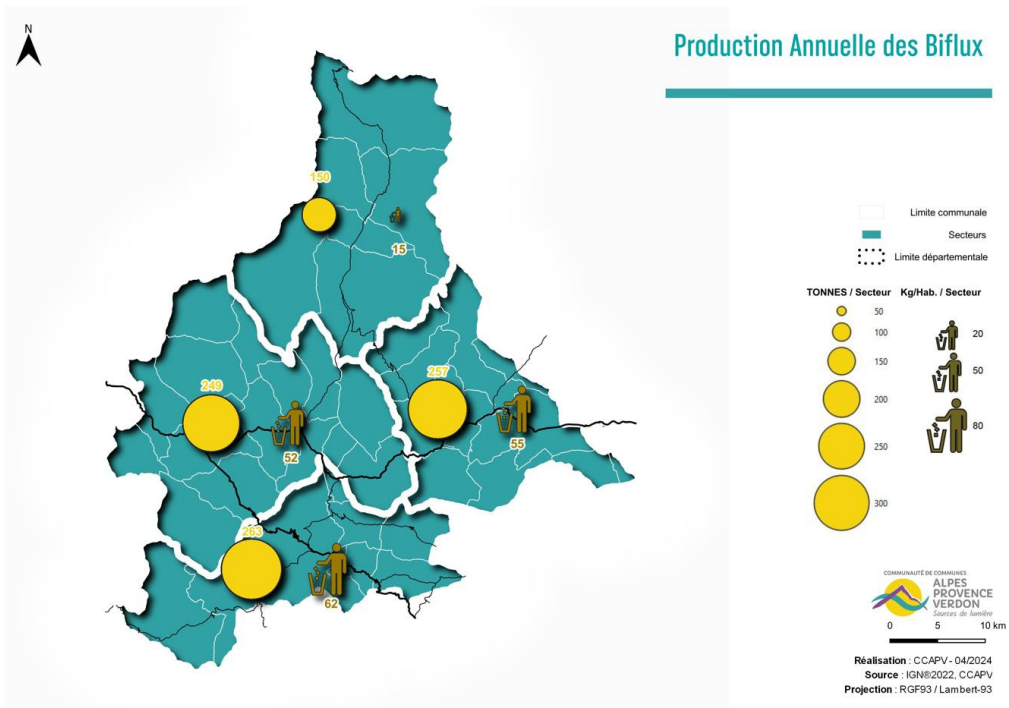
- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 79.05 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2022 : 82.45 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 39.28 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2022 : 41 kg/hbt/an)

Ce chiffre comprend les erreurs de tri qui ont représenté 191 tonnes en 2023, soit **un ratio de 16.41 kg/hbt/an (pop totale) ou 8.15 kg/hbt/an (pop DGF) d'erreurs de tri**, soit **un taux de refus de presque 21 %** (pour rappel, 22.58% en 2022). **Ce chiffre est globalement en hausse depuis le passage en biflux et l'extension des consignes de tri.**

- **Ratio moyen par secteur de collecte (pop DGF) : kg par habitant année 2023**



Ce graphique illustre l'impact de l'activité touristique sur la production du biflux, en effet, on remarque une production très élevée sur les secteurs les plus touristiques comme Allos et Castellane.



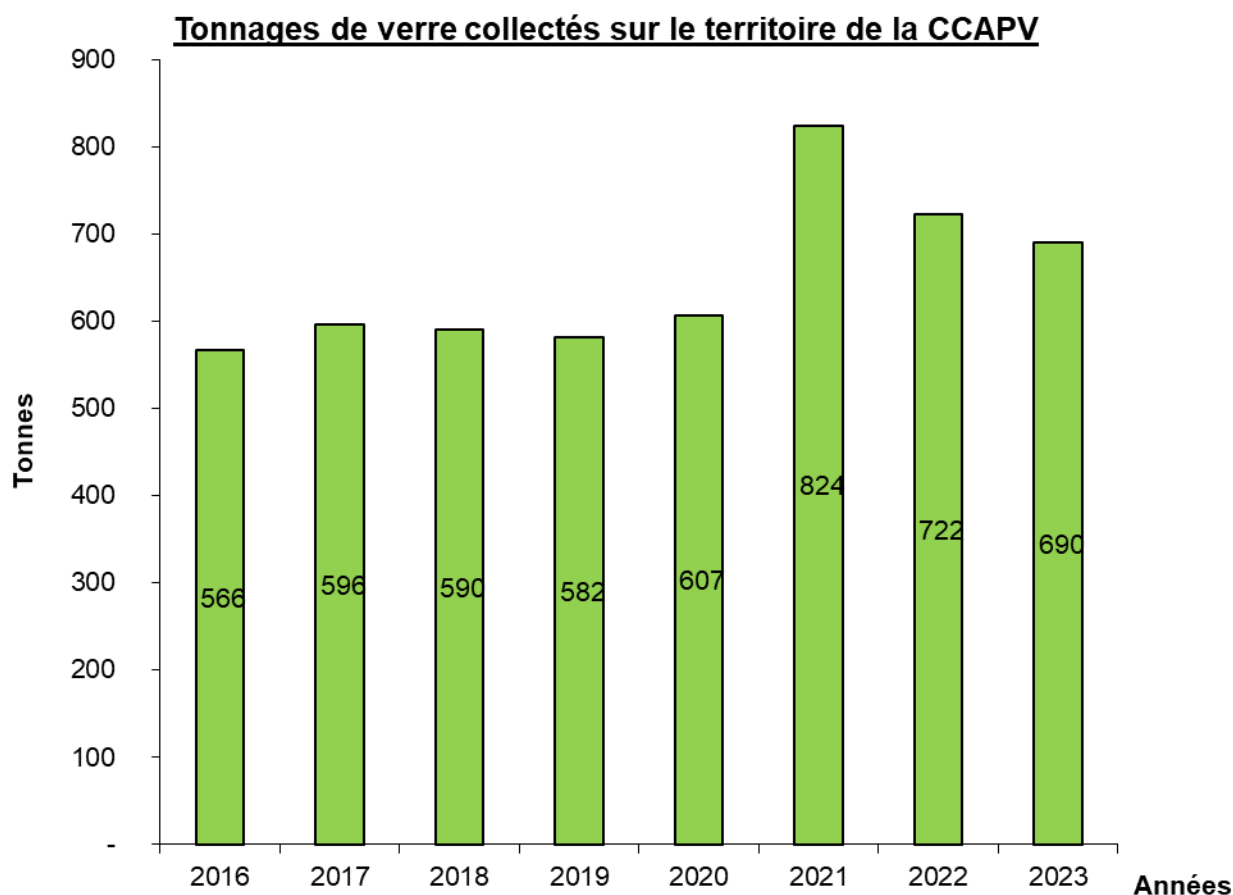
Eléments de comparaison

Territoire	Ratio d'EMR + Papier collectés	Source
France	53 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	40 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	47 kg/habitant/an	SINOE 2021

4. Le verre

En 2023, **690** tonnes de verre ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de verre collectés sur le territoire de la CCAPV.



Après une année record en 2021, ce graphique fait apparaître une baisse des tonnages de verre collectés entre 2022 et 2023 (- 32 tonnes, soit - 4.43 %). Les quantités de verre collectées restent toutefois légèrement au-dessus de la moyenne de ces 8 dernières années.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de verre par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 59.28 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2022 : 61.94 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 29.46 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2022 : 30.83 kg/hbt/an)

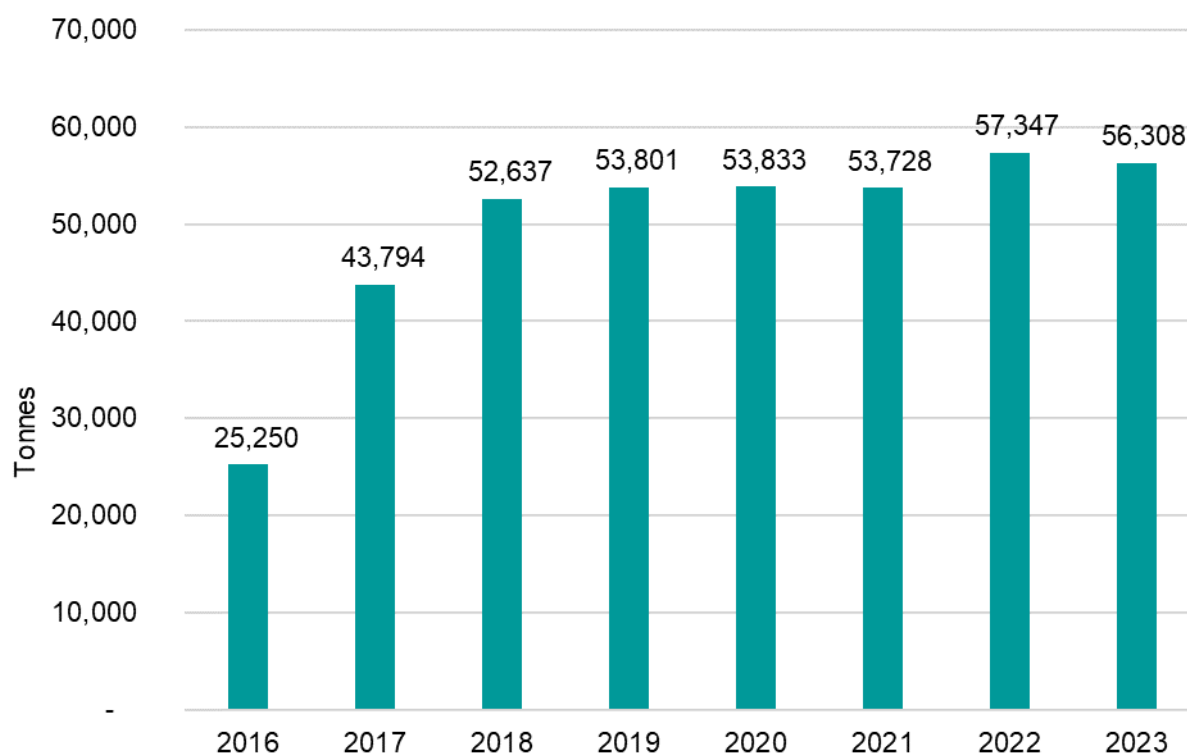
Éléments de comparaison

<i>Territoire</i>	<i>Ratio de verre collecté</i>	<i>Source</i>
France	34 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	26 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	35 kg/habitant/an	SINOE 2021

5. Les textiles

En 2023, **56,308** tonnes de textile ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Evolution des tonnages de textiles collectés entre 2016 et 2023



Depuis 2022, les tonnages de textiles, linges de maison et chaussures sont en hausse. A l'image de 2022, la période des soldes d'hiver fut l'occasion d'organiser une collecte événementielle dans les déchetteries de la CCAPV.

Il est important de relever que cette collecte permet de séparer près de 56 tonnes de textiles, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie usagés (TLC) des ordures ménagères. La collecte et le traitement des TLC, s'ils étaient jetés en mélange avec les ordures ménagères, reviendraient à près de 23 645,30 euros TTC à la collectivité.

Cette économie est possible grâce au partenariat engagé avec l'association Montagn'Habit qui collecte gratuitement les TLC déposés dans des conteneurs spécifiques mis à disposition par l'association.

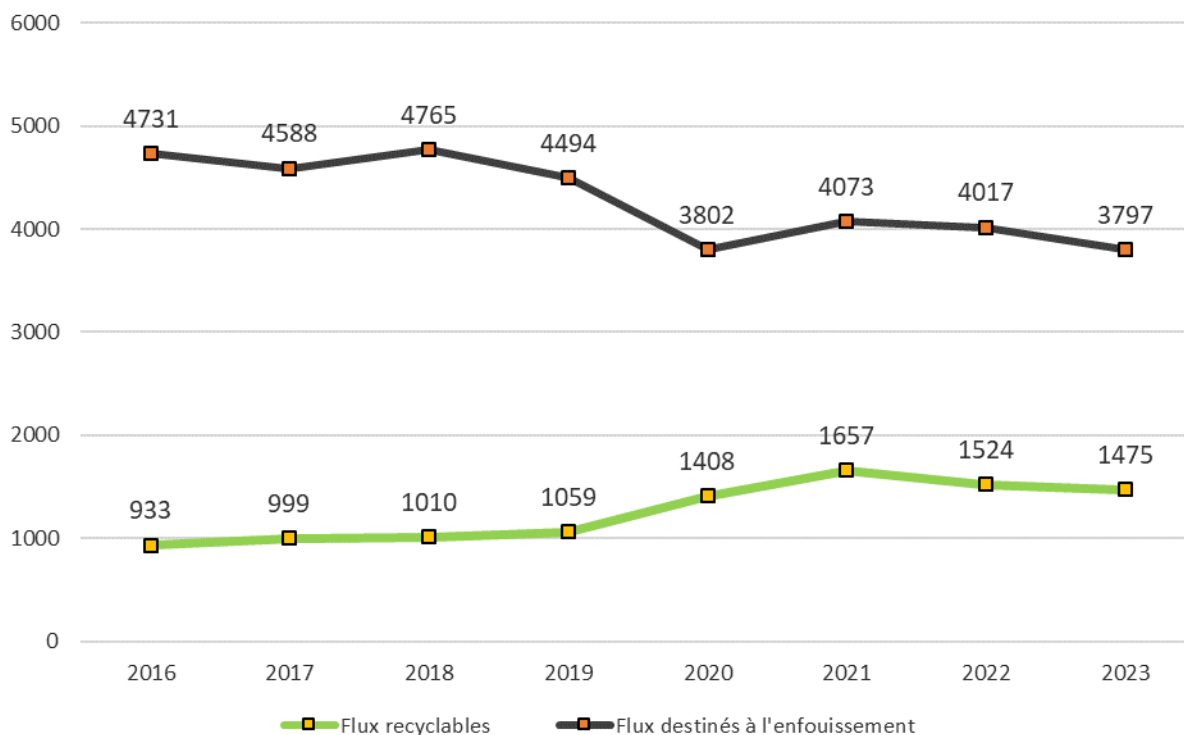
Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de textiles par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop municipale) : 4.84 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2022 : 5.02 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 2.40 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2022 : 2.44 kg/hbt/an)

6. Synthèse de la collecte en PAV

Le graphique suivant illustre, de façon compilée, les tonnages de déchets valorisables (tri sélectif, verre et textiles) et non valorisables (ordures ménagères résiduelles et erreurs de tri) collectés en PAV.

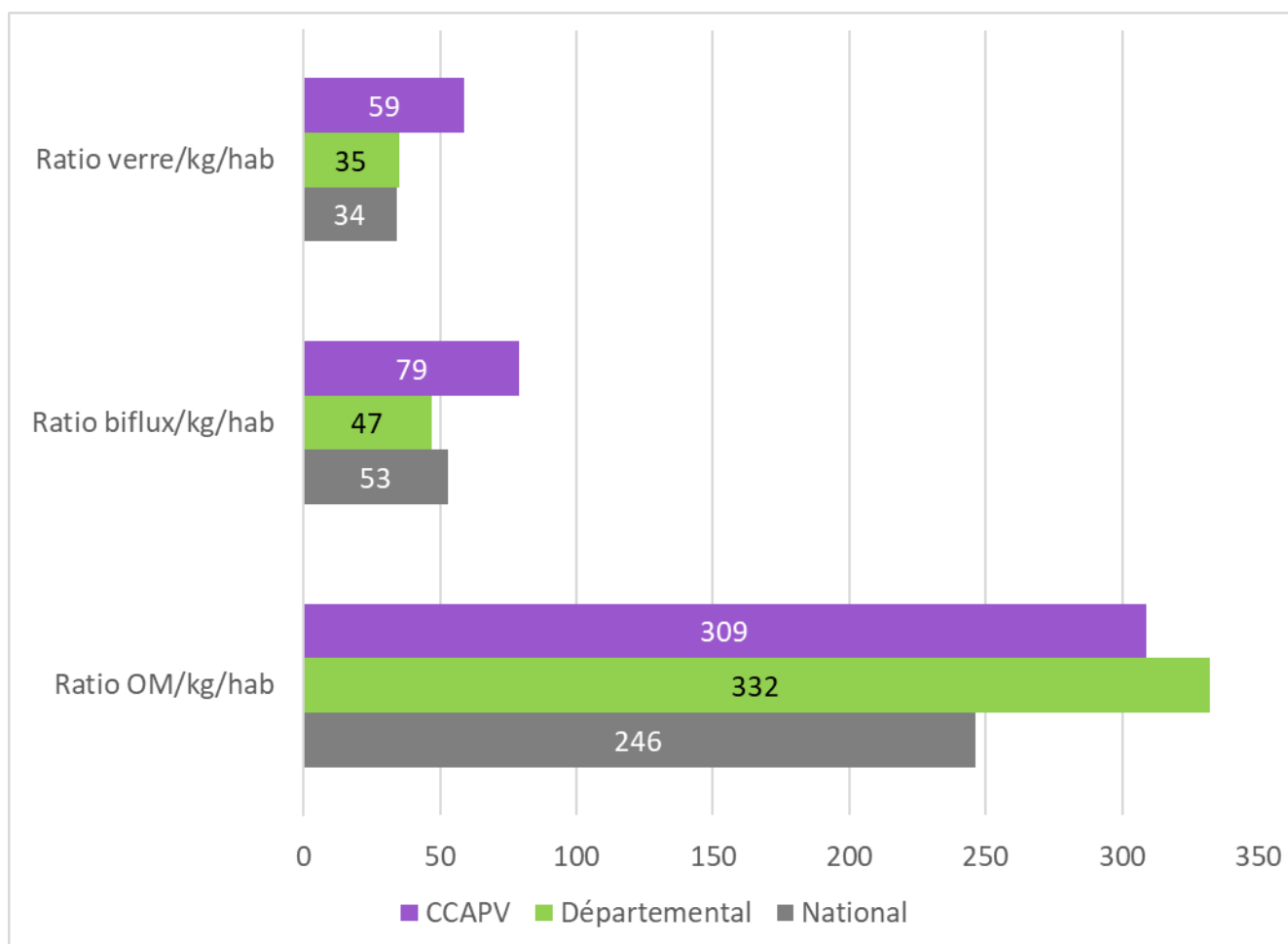
Evolution de la part des déchets valorisables et non valorisables collectés en PAV depuis 2016



A l'image des tendances de 2023, ce graphique fait apparaître que les déchets destinés à l'enfouissement repartent à la baisse après une année de hausse en 2021 et révèle aussi une légère baisse des déchets valorisables collectés en PAV.

Il est ainsi possible de calculer les ratios suivants, qui sont des indicateurs de performance pris en compte notamment dans le Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio verre/omr*100	12.52 %	13.08 %	16.62 %	21,30 %	18,99 %	19,13 %
Ratio biflux/omr*100	15.66 %	17.45 %	24.61 %	20,15 %	25,30 %	25,51 %

➤ **Comparaison des indicateurs par secteurs géographiques (pop I**

N.B. : On rappellera que la mise à disposition des bennes et le transport des déchets collectés dans les déchetteries de la CCAPV sont des prestations désormais assurées par le SYDEVOM depuis le 1^{er} novembre 2018. Ces prestations étaient auparavant assurées par des opérateurs privés.

1. Statistiques par type de déchets

1.1. Le Carton

Sites concernés :

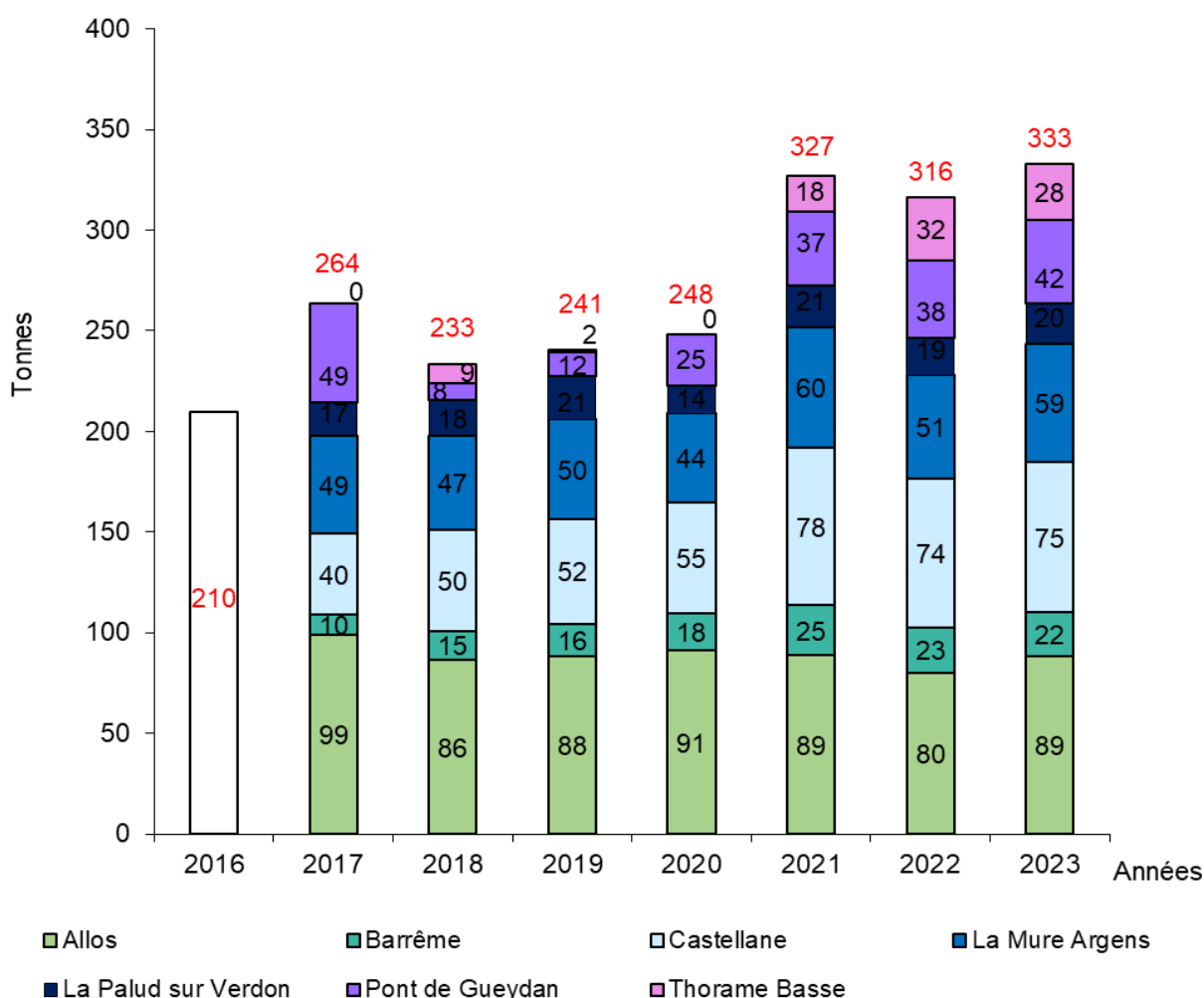
Allos
Barrême
Castellane
La Mure Argens
La Palud sur Verdon
Pont de Gueydan
Thorame Basse

Mode de traitement : Recyclage

Tonnage 2023 : 333 t

Evolution 2022/2023 : + 5,38 %

Evolution des tonnages de cartons collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2023



Ce graphique met en évidence une augmentation des tonnages des cartons collectés en déchetteries par rapport à 2022, qui classe l'année 2023 en une année « record ».

1.2. Les Métaux et ferrailles

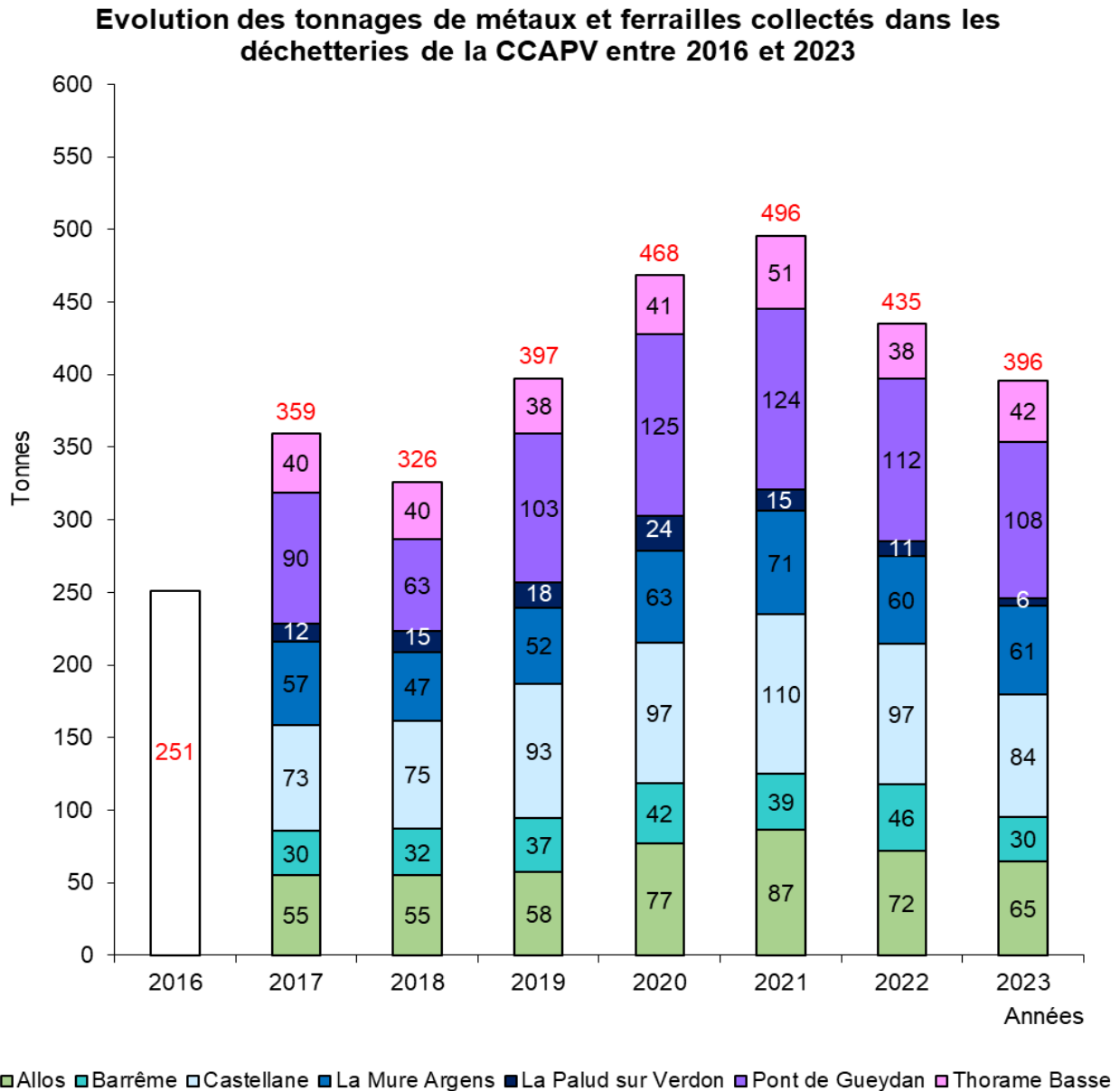
Sites concernés :

Allos
 Barrême
 Castellane
 La Mure Argens
 La Palud sur Verdon
 Pont de Gueydan
 Thorame Basse

Mode de traitement : Recyclage

Tonnage 2023 : 396 t

Evolution 2022/2023 : - 8,97 %



Ce graphique met en évidence une baisse notable des tonnages des métaux et ferrailles collectés en déchetteries en 2023 par rapport aux années précédentes.

1.3. Le tout-venant non valorisable

Sites concernés :

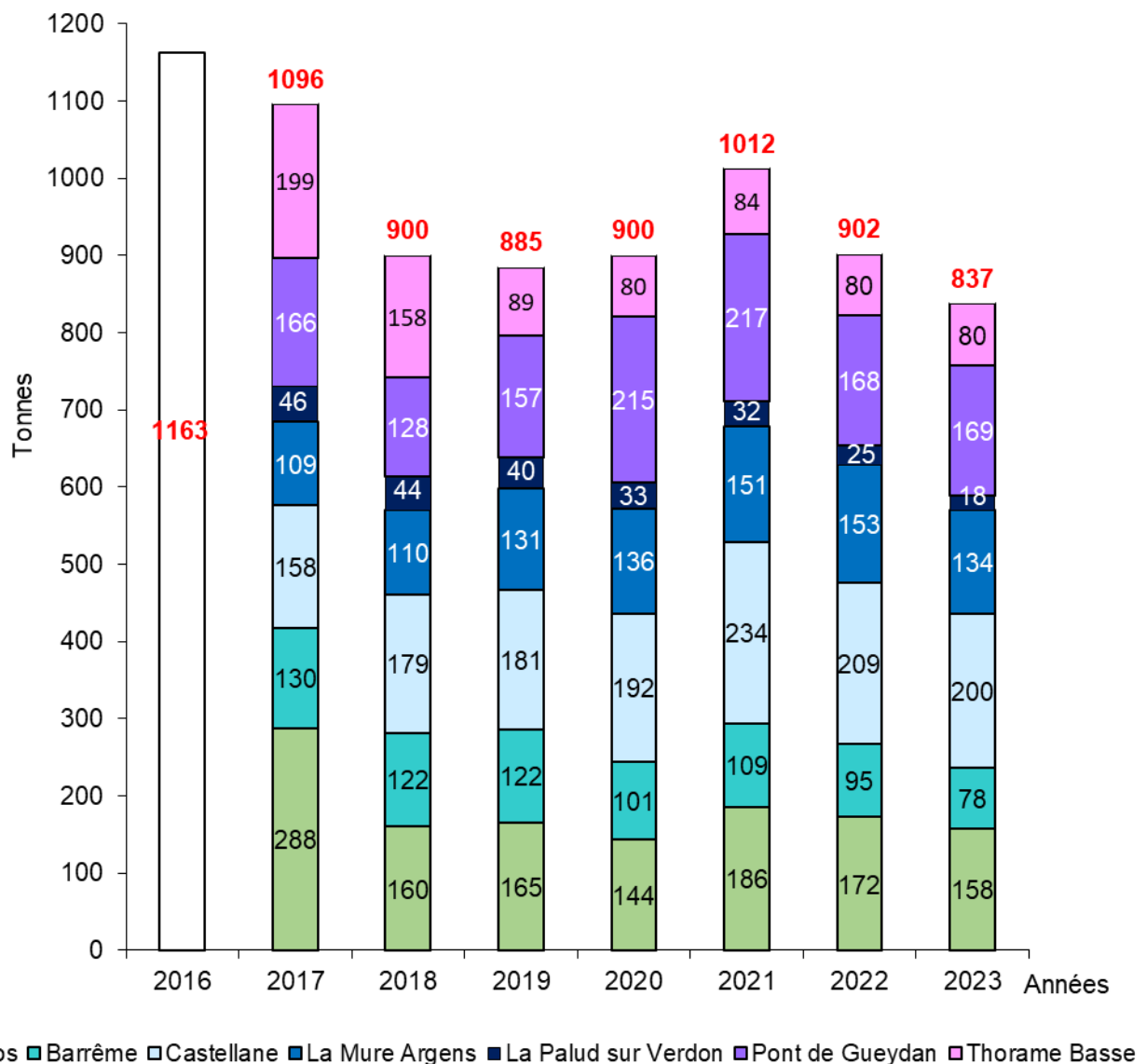
Allos
 Barrême
 Castellane
 La Mure Argens
 La Palud sur Verdon
 Pont de Gueydan
 Thorame Basse

Mode de traitement : Enfouissement

Tonnage 2023 : 837 t

Evolution 2022/2023 : - 7,21 %

Evolution des tonnages du tout-venant non valorisable collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2023



Ce graphique met en avant une baisse record des tonnages de tout-venant non valorisable collecté en déchetteries ces 7 dernières années. Cette baisse peut s'expliquer par la mise en place de nombreuses nouvelles filières de valorisation en déchetteries diminuant ainsi les tonnages de tout venant non valorisable destinés à l'enfouissement (élargissement du périmètre Eco-Maison, articles de sport et de loisirs, développement de la filière des déchets agricoles, etc.).

1.4. Le Bois

Sites concernés :

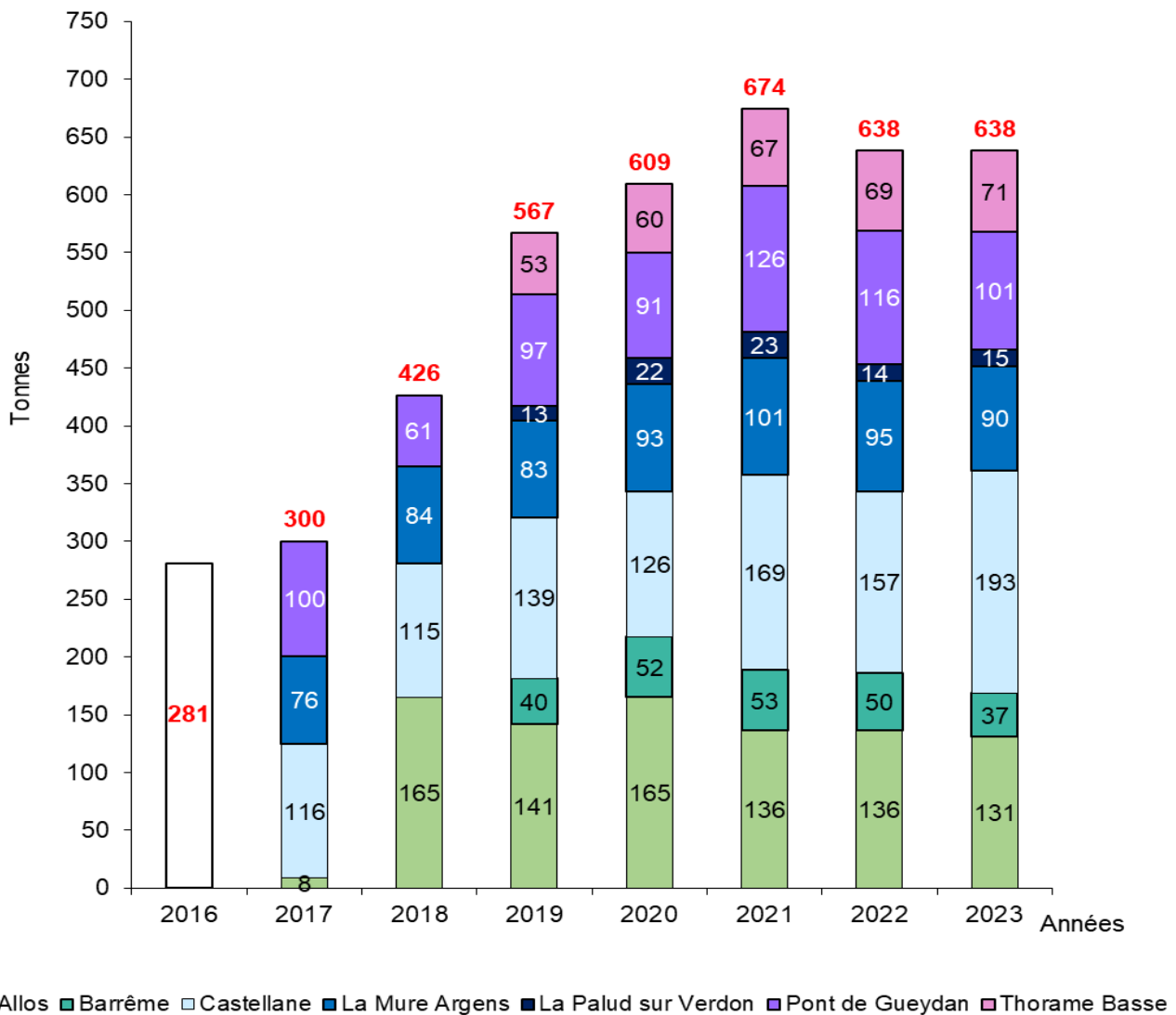
Allos
 Barrême
 Castellane
 La Mure Argens
 La Palud sur Verdon
 Pont de Gueydan
 Thorame Basse

Mode de traitement : Recyclage

Tonnage 2023 : 638 t

Evolution 2022/2023 : 0 %

Evolution des tonnages de bois collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2023



Bien que les niveaux restent élevés, les tonnages de bois collectés en déchetteries en 2023 restent constants par rapport à 2022. Comme abordé au chapitre VII, Les déchets de bois deviennent le 2^{ème} flux le plus cher à traiter dans les déchetteries. Constat surprenant au regard du type de traitement (alimentation centrale à biomasse) et des filières de valorisation possibles localement. La forte augmentation des tonnages sur le site de Castellane peut être attribuée, au moins en partie, à la réalisation d'un important chantier de démolition sous maîtrise d'ouvrage publique mais dont les déchets ont été dirigés en déchetterie publique.

1.5. Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

Sites concernés :

Allos
 Barrême
 Castellane
 La Mure Argens
 Pont de Gueydan
 Thorame Basse

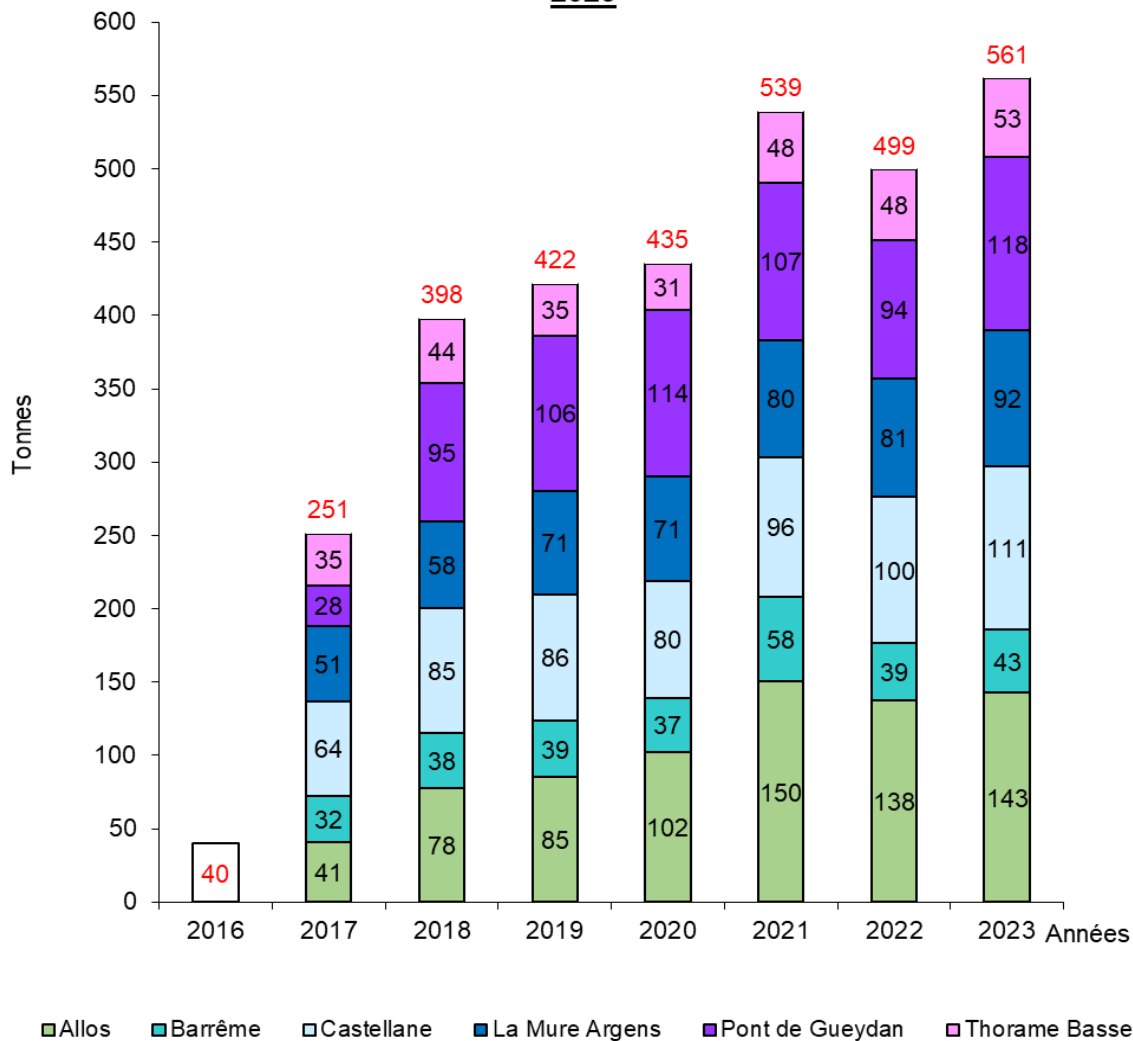
Mode de traitement : Recyclage

Tonnage 2023 : 561 t

Evolution 2022/2023 : + 12,42 %

Dans le cadre d'un partenariat avec Eco Mobilier, l'éco organisme en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement, une benne spécifique réservée à ce type de déchets a été mise en place sur tous les sites de la CCAPV, à l'exception de la déchetterie de la Palud sur Verdon.

Evolution des tonnages de Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2023



Ce graphique illustre le déploiement des bennes à Mobilier et la forte augmentation des tonnages entre 2016 et 2018. La hausse des tonnages collectés sur l'année 2023 est le reflet de l'évolution de l'éco-organisme Eco-Mobilier, devenu Eco-Maison, et l'élargissement du périmètre aux nouvelles filières telles que les jouets, les articles de jardin, les articles de bricolage et l'ensemble des objets de la maison.

1.6. Les Déchets Inertes

Sites concernés :

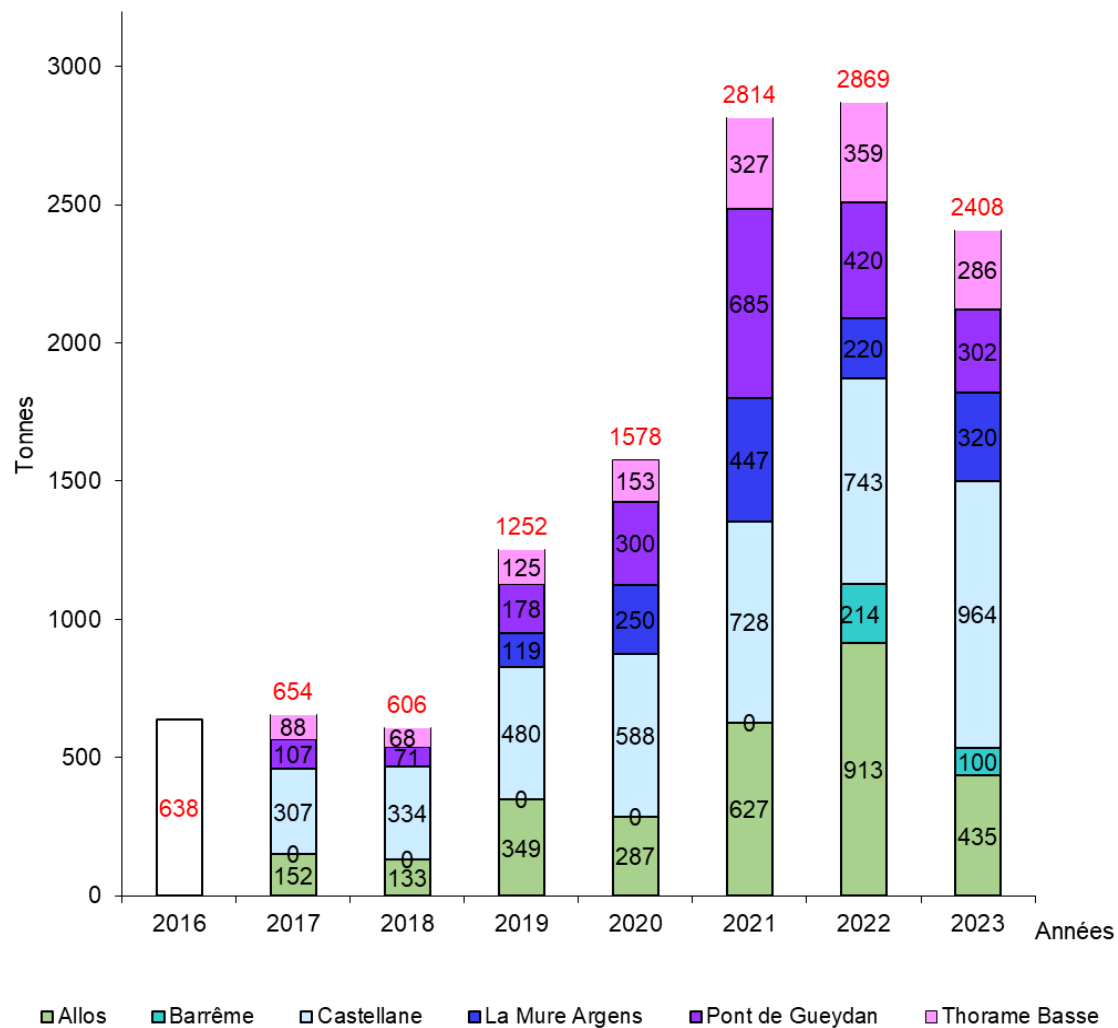
Allos
 Castellane
 La Mure Argens
 Pont de Gueydan
 Thorame Basse

Mode de traitement : Valorisation et
 Enfouissement

Tonnage 2023 : 2408 t

Evolution 2022/2023 : -16,07 %

Evolution des tonnages de déchets inertes collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2023



Bien que pouvant conduire à l'analyse d'une baisse des tonnages, ce graphique doit être appréhendé avec prudence. En effet, l'année 2023 s'est terminée avec d'importants stocks de gravats dans les déchetteries qui n'ont pu être évacués par la régie du Sydevom. Un important tonnage collecté en 2023 sera donc traité et comptabilisé dans les tonnages 2024.



Zoom sur la mise en place d'une gestion locale et vertueuse des déchets inertes collectés en déchetteries

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

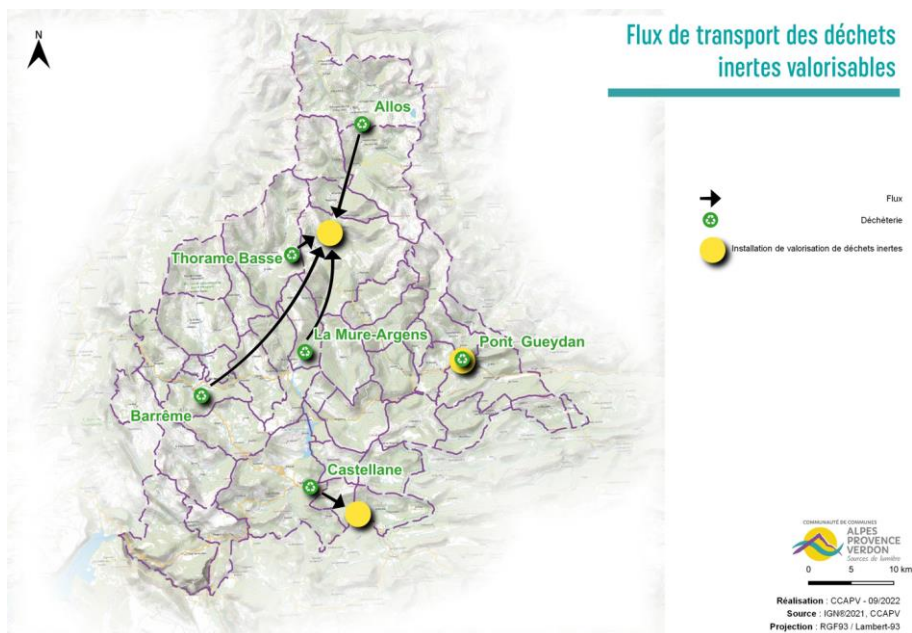
Dans un souci permanent de réduction des coûts de traitement et de transport des déchets, et afin de détourner au maximum un gisement non négligeable de déchets inertes valorisables de l'enfouissement, avec le soutien de la Région Sud PACA, la CCAPV a mis en place une valorisation des déchets inertes sur le modèle d'une économie circulaire locale afin de :

- Limiter le transport des déchets inertes et réduire le bilan carbone
- Optimiser la ressource sur le territoire en partenariat avec les entreprises du BTP et les carriers du territoire
- Réduire les dépôts sauvages
- Favoriser l'utilisation de matériaux de seconde main via la commande publique

➤ Traitement des déchets inertes valorisables :

La CCAPV a engagé un partenariat avec les deux carriers du territoire pour la prise en charge des déchets inertes suivants :

- Bétons non ferrailés
- Briques agglomérées
- Pierres

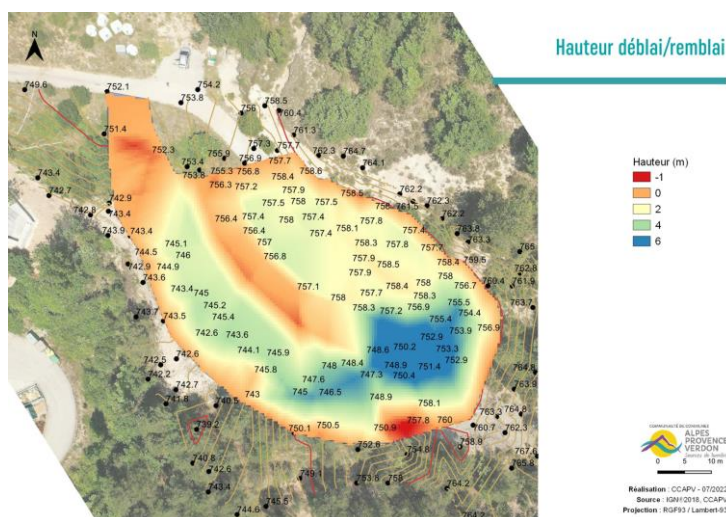


➤ Traitement des déchets inertes non valorisables :

La CCAPV a engagé en 2019 les démarches administratives préalables à l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes existante sur la commune de Barrême.

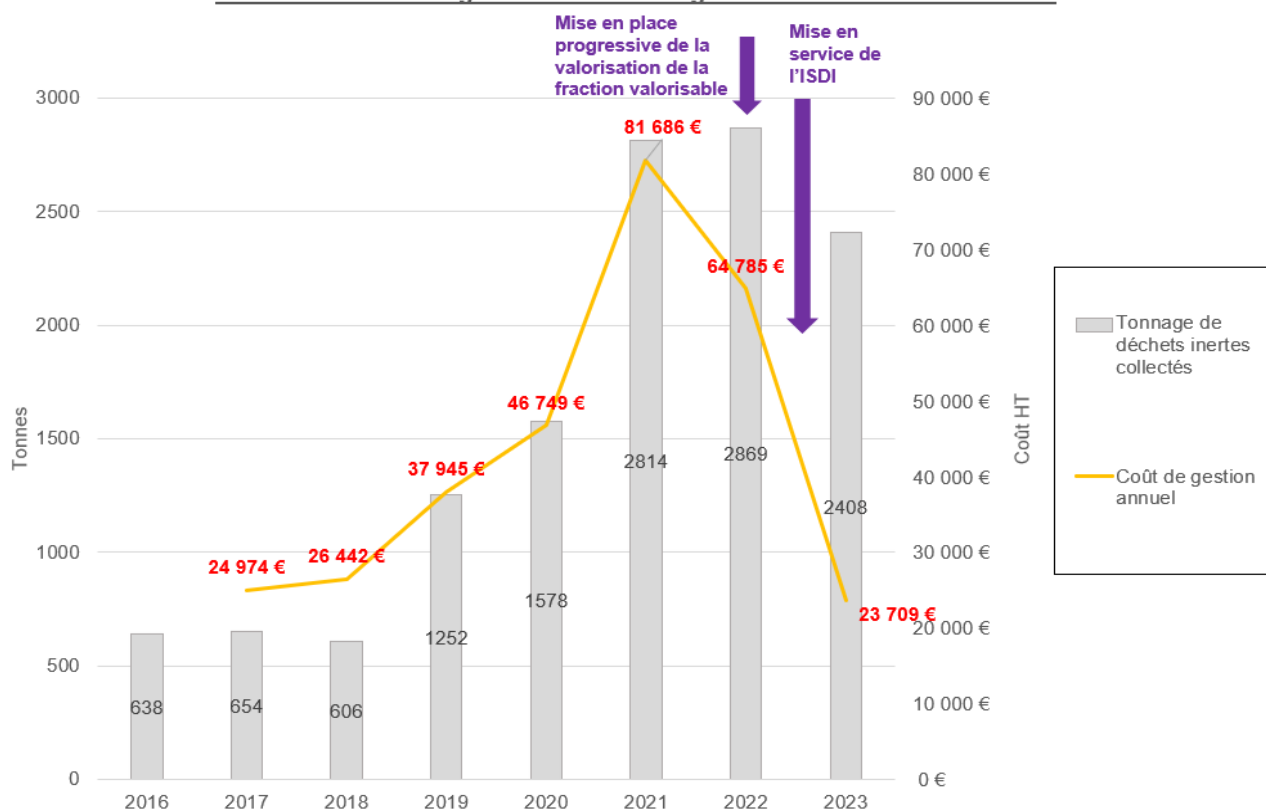
Ce site constitue une solution de gestion locale par enfouissement de la fraction non valorisable des déchets inertes collectés dans les déchetteries de la CCAPV (cf. annexe).

La capacité totale de stockage de l'installation sera de 6 000 m³ sur une superficie de 4 500 m² pour une durée d'exploitation estimée à 15 ans pour tonnage maximum de 10 000 tonnes.



➤ Coût de gestion des déchets inertes

Evolution du coût de gestion et des tonnages de déchets inertes collectés



Grâce à la mise en place de la gestion locale des déchets inertes, le coût de gestion a diminué de 63.40% entre 2022 et 2023 alors que le tonnage a baissé seulement de -16%

Vue Aérienne de l'ISDI de Barrême



1.7. Les Déchets Verts

Sites concernés :

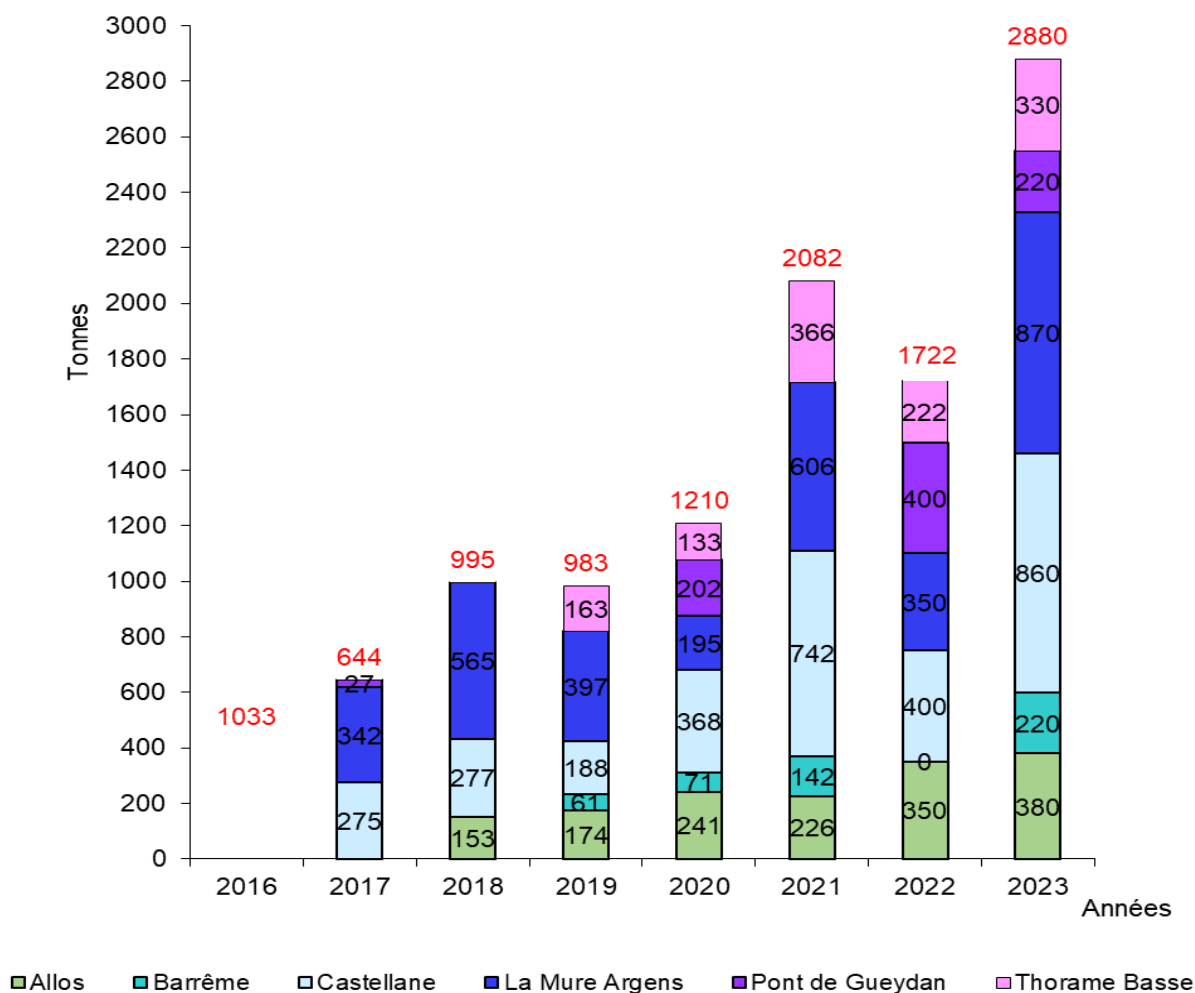
Allos
 Barrême
 Castellane
 La Mure Argens
 Pont de Gueydan
 Thorame Basse

Mode de traitement : Broyage puis
 compostage ou valorisation agricole et
 énergétique

Tonnage 2023 : 2880 t

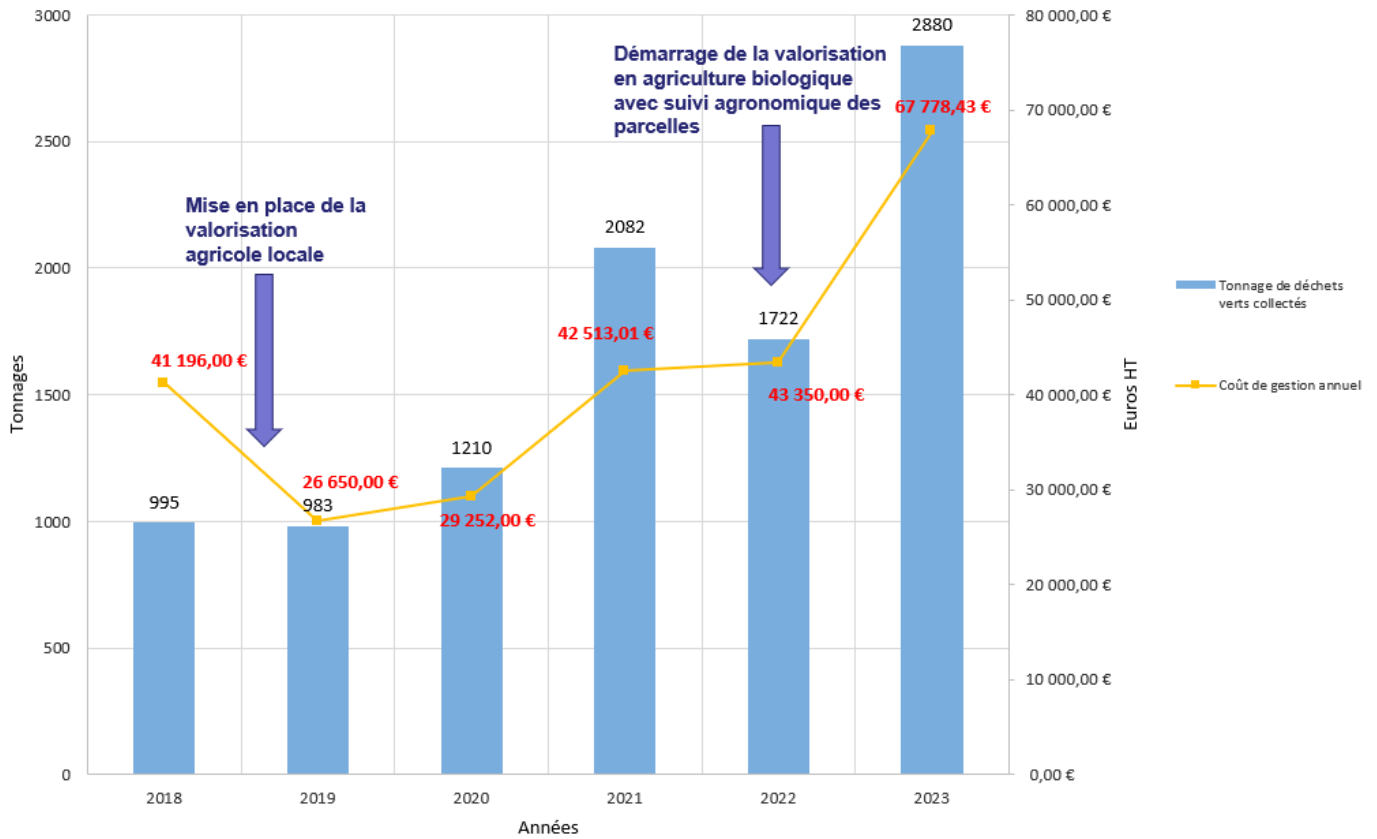
Evolution 2022/2023 : + 67,25 %

Evolution des tonnages de déchets verts collectés et traités dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2023



Ce graphique met en évidence une forte augmentation des tonnages de déchets verts admis et broyés en déchetteries en 2023, sans pour autant que l'on puisse expliquer une telle hausse. Pour rappel, la totalité des tonnages de déchets verts est ensuite valorisée dans l'agriculture locale (cf. bilan CA04 annexe 1).

Evolution du coût de gestion et des tonnages de déchets verts collectés



Ce graphique met en évidence l'intérêt de la valorisation agricole des déchets verts, notamment sur le plan financier. En effet entre 2018 et 2023 alors que les tonnages pris en charge ont augmenté de près de 200%, les coûts de gestion (hors frais de structure) ont augmenté d'environ 65%.

1.8. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Sites concernés :

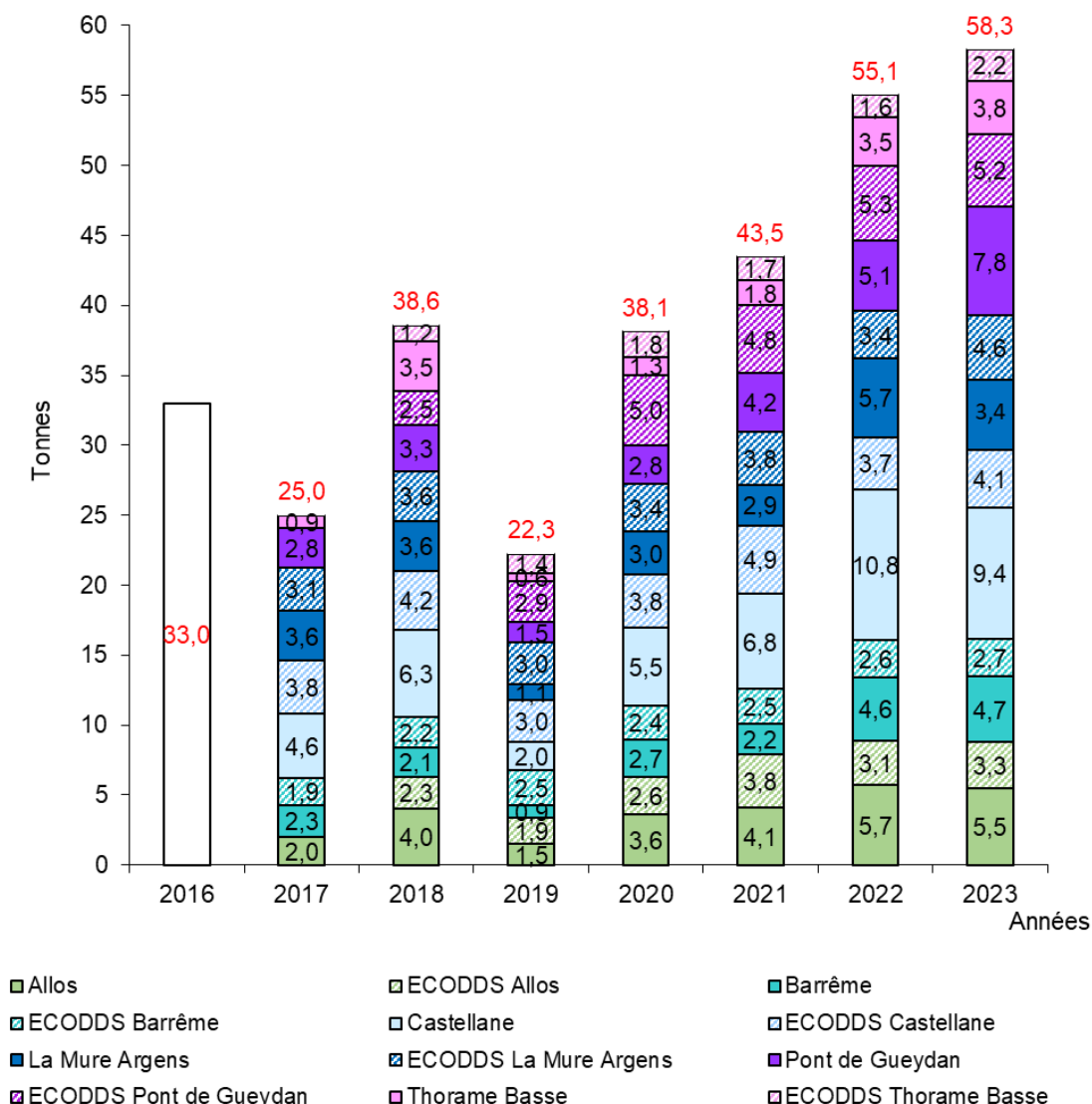
Allos
Barrême
Castellane
La Mure Argens
Pont de Gueydan
Thorame Basse

Mode de traitement : Incinération

Tonnage 2022 : 58,3 t

Evolution 2021/2022 : +5,8 %

Evolution des tonnages de Déchets Diffus Spécifiques (DDS) collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2023



Après une année de forte baisse en 2019, ce graphique fait apparaître une nette augmentation régulière d'année en année des Déchets Diffus Spécifiques. Les tonnages de DDS collectés en 2023 atteignent des niveaux records, jamais atteints. Les pistes d'explications peuvent être multiples : intégration par les usagers de la nécessité de trier en déchetteries les DDS, intérêt grandissant pour le bricolage et le jardinage, etc.

Il est cependant intéressant de constater que l'augmentation des tonnages se concentre essentiellement sur le périmètre de l'organisme « EcoDDS », c'est-à-dire qu'elle n'a aucune incidence financière pour la CCAPV, dont la prise en charge est financée par la filière REP.

1.9. Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Sites concernés :

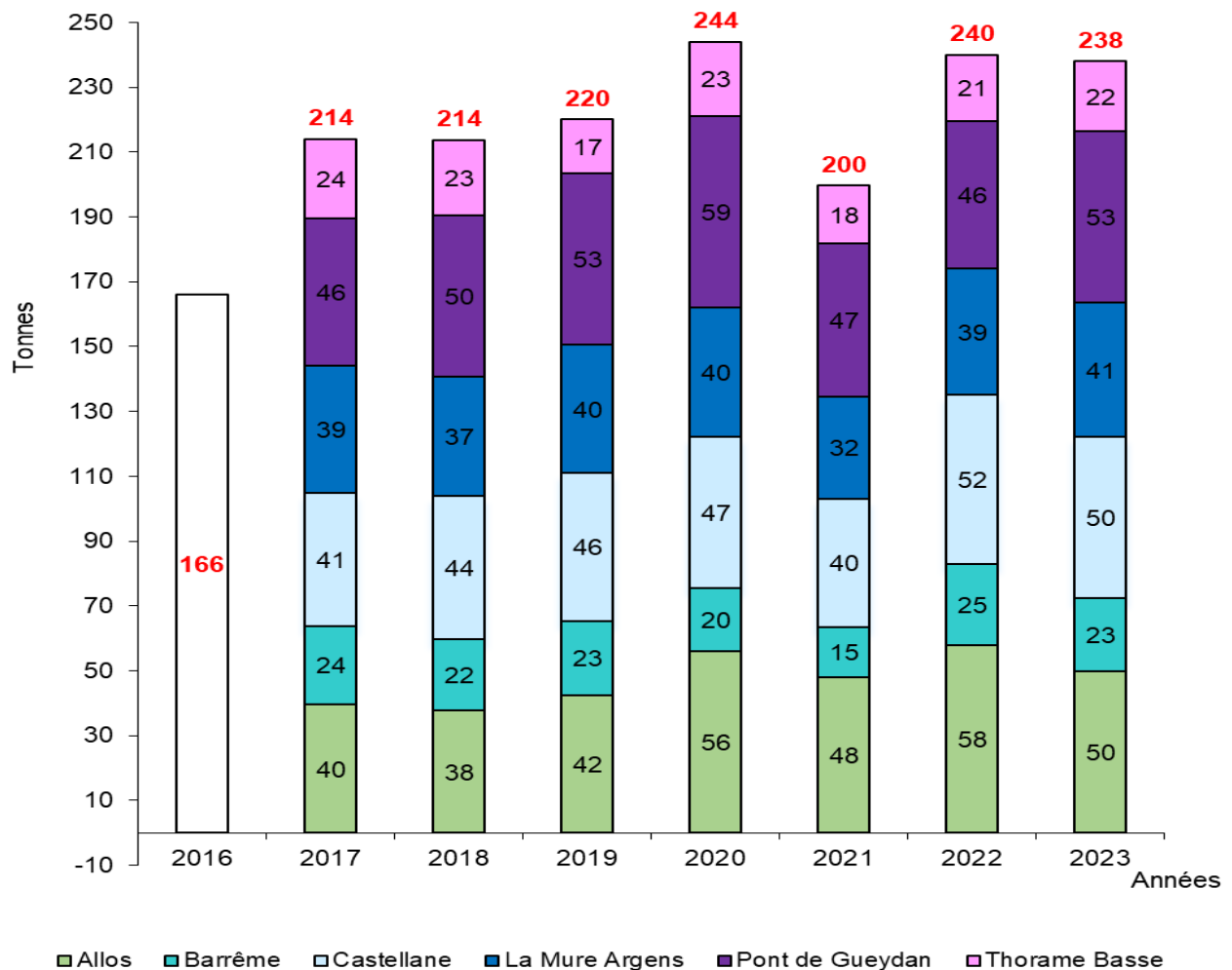
Allos
 Barrême
 Castellane
 La Mure Argens
 Pont de Gueydan
 Thorame Basse

Mode de traitement : Recyclage

Tonnage 2023 : 238 t

Evolution 2022/2023 : -0,83 %

Evolution des tonnages des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2023



Ce graphique met en évidence un tonnage constant de DEEE collectés entre 2022 et 2023 après une année de forte baisse en 2021.

Sur la base de ces chiffres, on évalue à près de 20.45 kg/hbt/an (pop municipale) et 10.16 kg/hbt/an (pop DGF) la production de DEEE sur le territoire de la CCAPV.

1.10. Les articles de sport et de loisirs

Sites concernés :

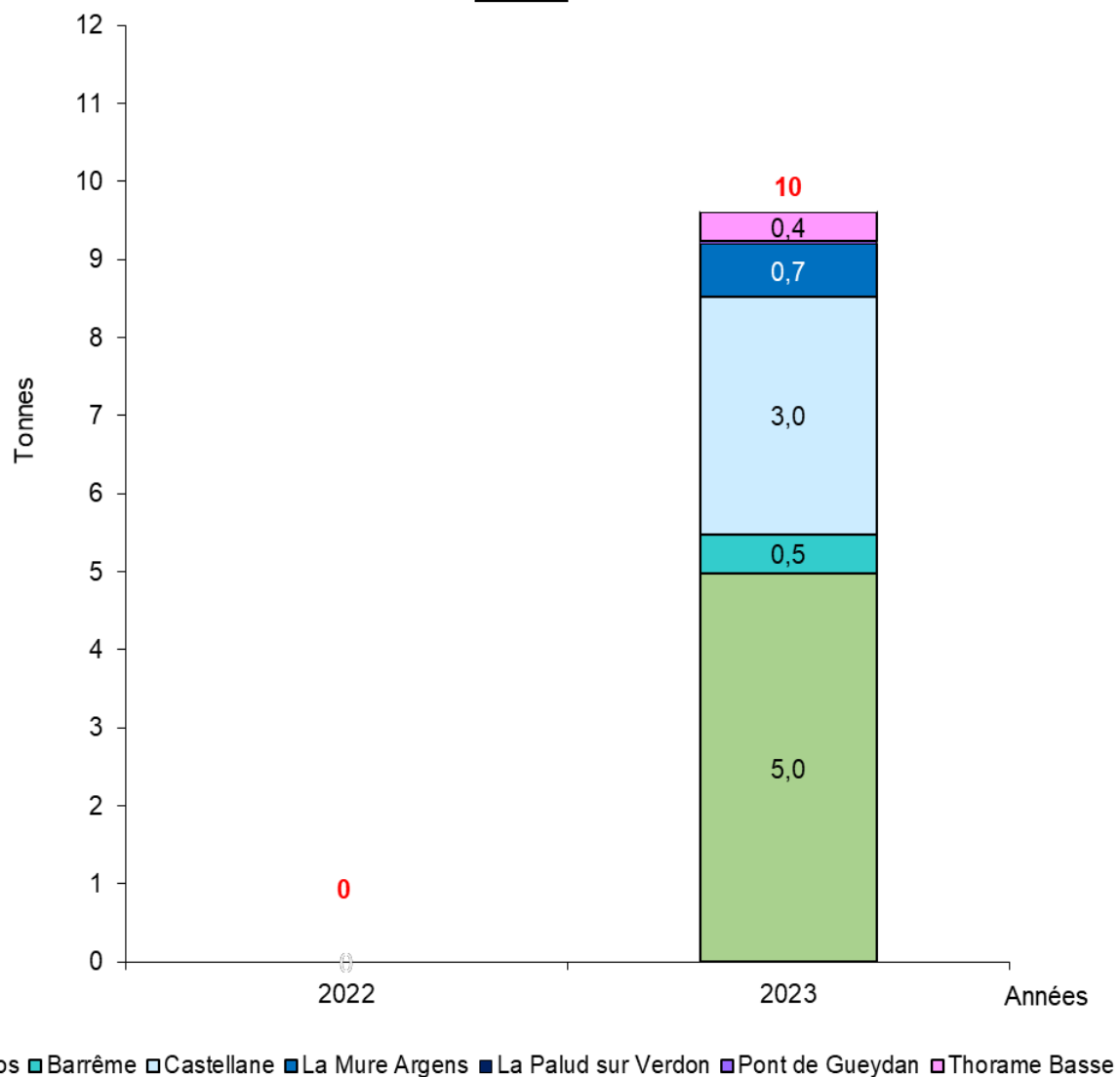
Allos
 Barrême
 Castellane
 La Mure Argens
 Pont de Gueydan
 Thorame Basse

Mode de traitement : recyclage

Tonnage 2023 : 10 t

Evolution 2022/2023 : +10 %

Tonnages d'articles de sport et de loisirs collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2023 (date de mise en place de la filière)



La filière des articles de sport et loisirs a été mise en place au mois de mars 2022 via l'Eco organisme Ecologic, et permet de détourner des déchets initialement majoritairement destinés à l'enfouissement.

1.11. Les déchets agricoles

Sites concernés :

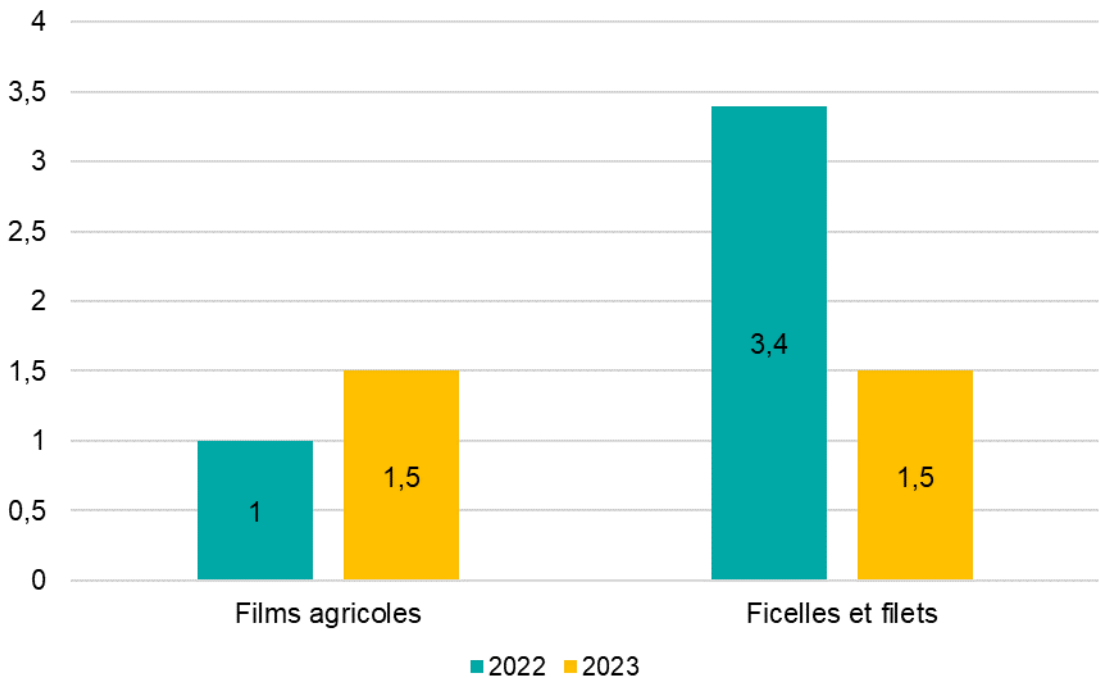
Allos
Barrême
Castellane
La Mure Argens
Pont de Gueydan
Thorame Basse

Mode de traitement : recyclage

Tonnage 2023 : 3 t

Evolution 2022/2023 : - 1.40%

Evolution des tonnages des déchets agricoles collectés
dans les déchetteries de la CCAPV entre 2022 et 2023



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d’une année sur l’autre sont possibles. L’interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.12. Les pneus VL

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

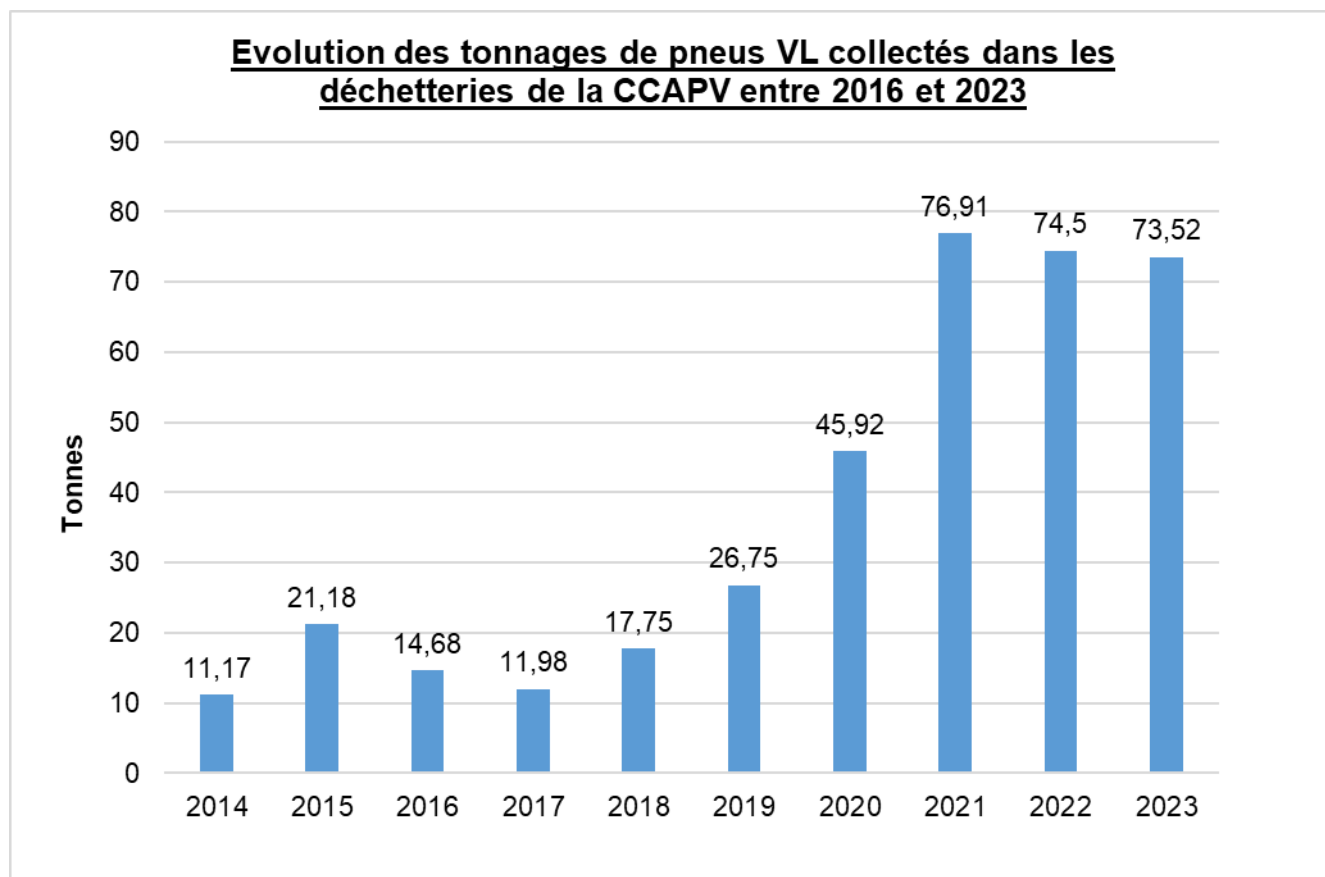
Sites concernés :

Allos
Barrême
Castellane
La Mure Argens
Pont de Gueydan
Thorame Basse

Mode de traitement : Recyclage

Tonnage 2023 : 73,52 t

Evolution 2022/2023 : - 1,32 %



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion. On peut néanmoins noter une augmentation nette et régulière entre 2017 et 2021 puis une stabilité à des niveaux élevés des tonnages de pneus VL pris en charge et traités via les déchetteries de la CCAPV.

Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que de plus en plus de professionnels apportent leurs pneus en déchetteries. Bien qu'à la baisse, les tonnages collectés en 2023 restent à un niveau très élevé.

1.13. Les pneus PL et Agraires

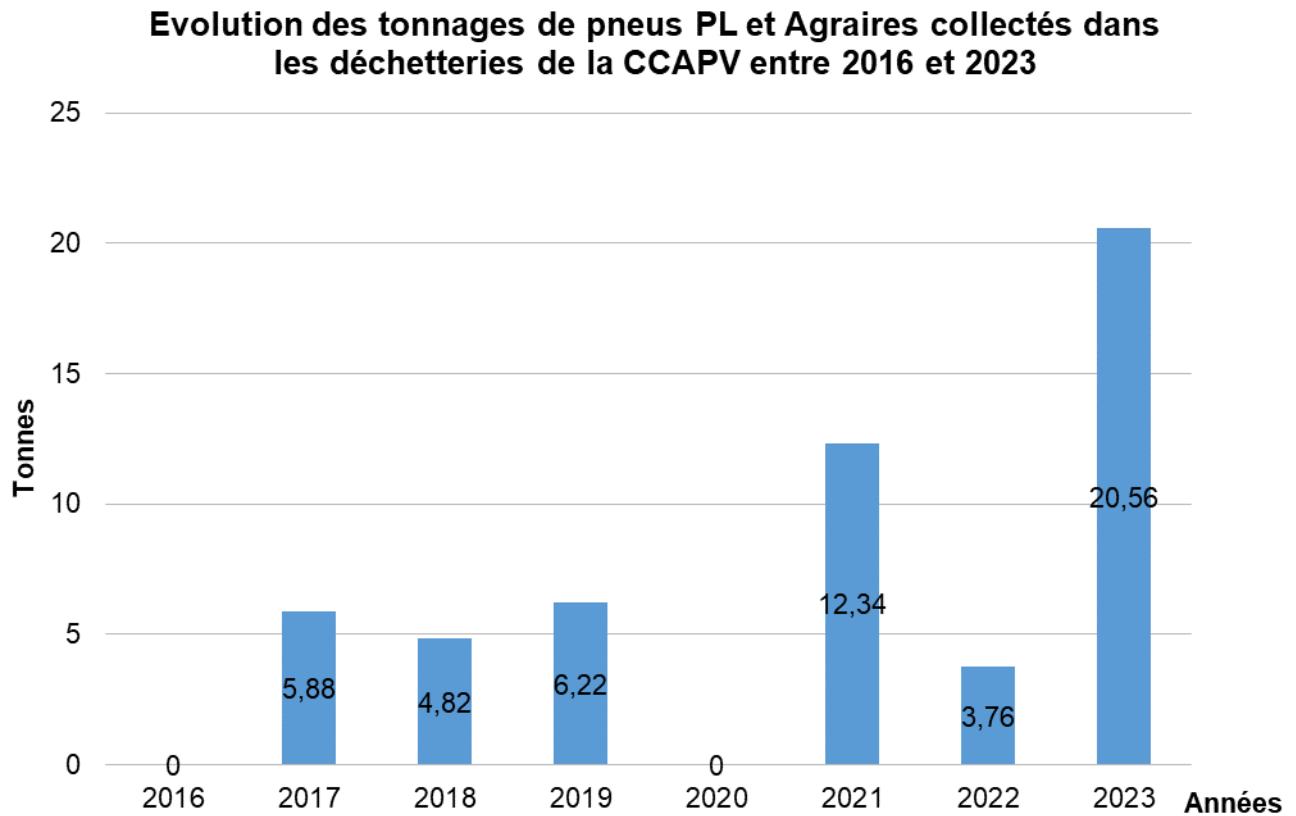
Sites concernés :

Allos
Barrême
Castellane
La Mure Argens
Pont de Gueydan
Thorame Basse

Mode de traitement : Recyclage

Tonnage 2023 : 20,56 t

Evolution 2021/2022 : +446.81 %



On notera qu'aucun enlèvement n'a été réalisé en 2020 et on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles. L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.14. Les ampoules et néons

Sites concernés :

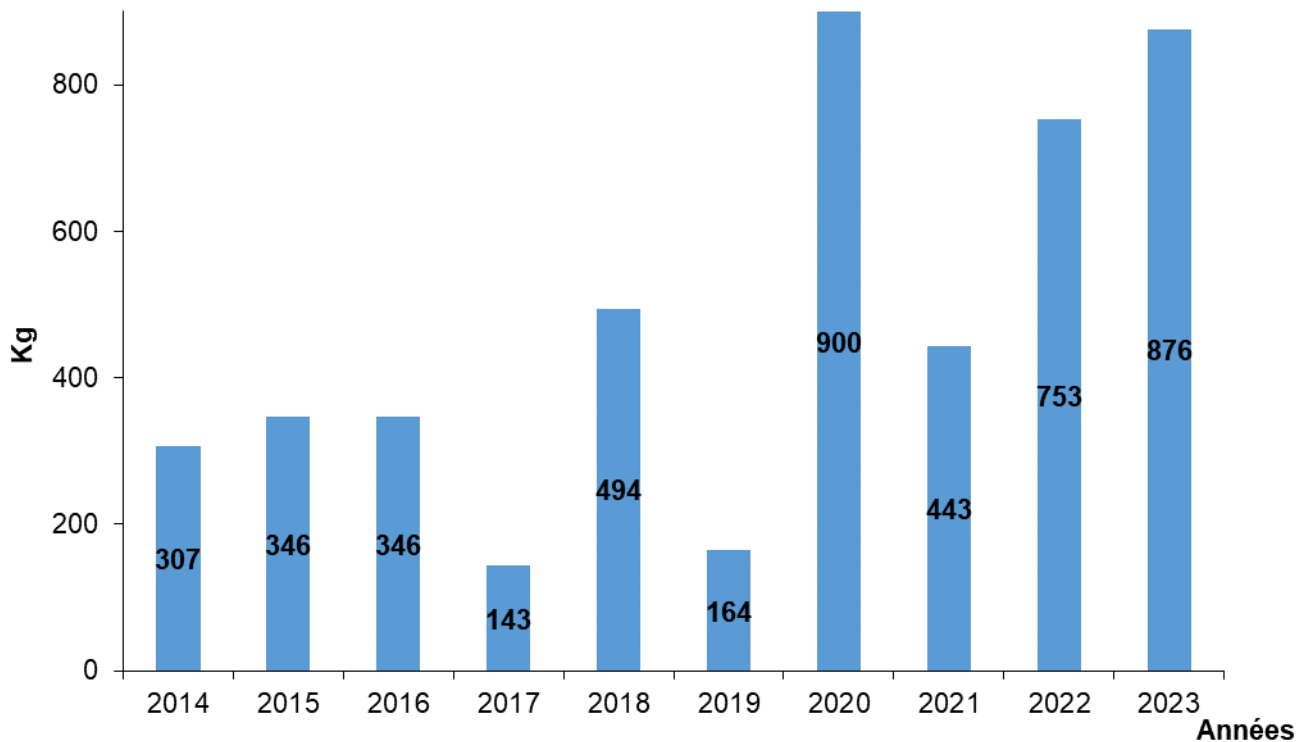
Allos
Barrême
Castellane
La Mure Argens
Pont de Gueydan
Thorame Basse

Mode de traitement : Recyclage

Tonnage 2023 : 876 kg

Evolution 2021/2022 : + 16,33 %

Evolution des tonnages de tubes et ampoules collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2014 et 2023



Ce graphique illustre une forte hausse des quantités d'ampoules collectées en 2023. Néanmoins, on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles. L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.15. Les piles et accumulateurs

Sites concernés :

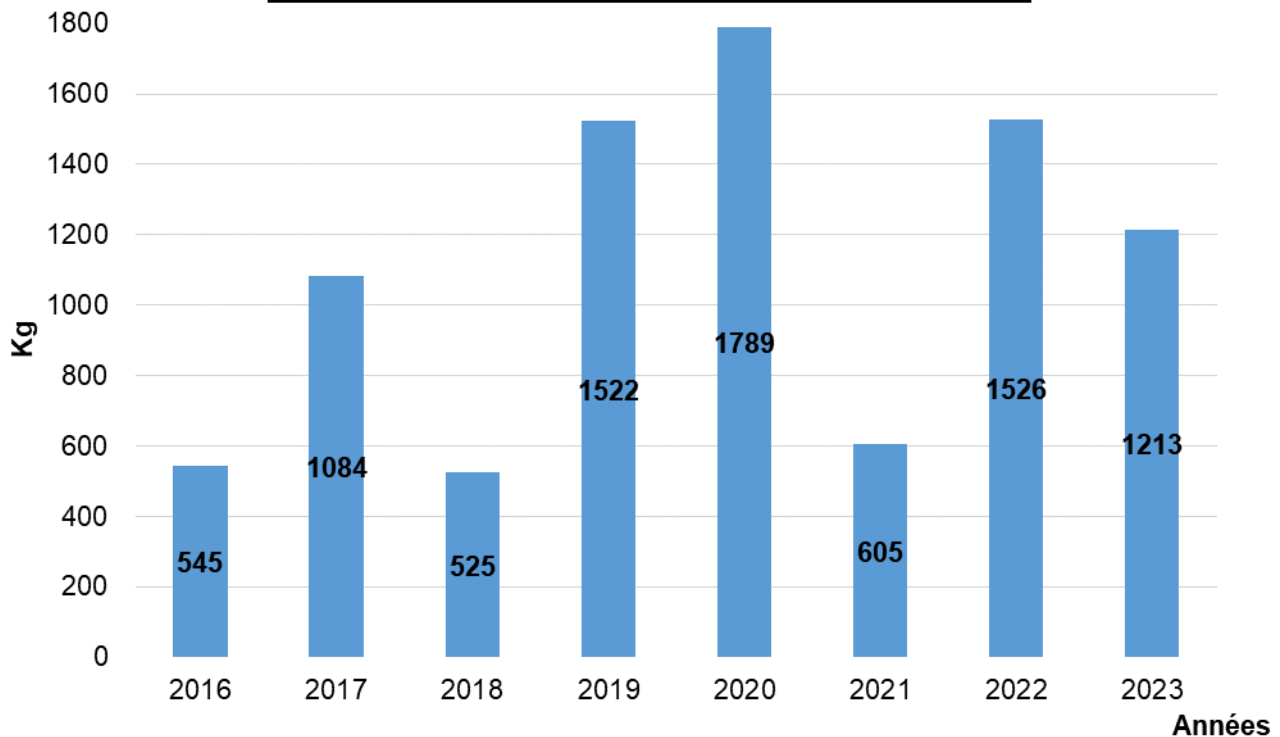
Allos
Barrême
Castellane
La Mure Argens
Pont de Gueydan
Thorame Basse

Mode de traitement : Recyclage

Tonnage 2023 : 1213 kg

Evolution 2022/2023 : - 20,51 %

Evolution des tonnages de piles et accumulateurs collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2023



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles. L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.16. Consommables d'impression

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Sites concernés :

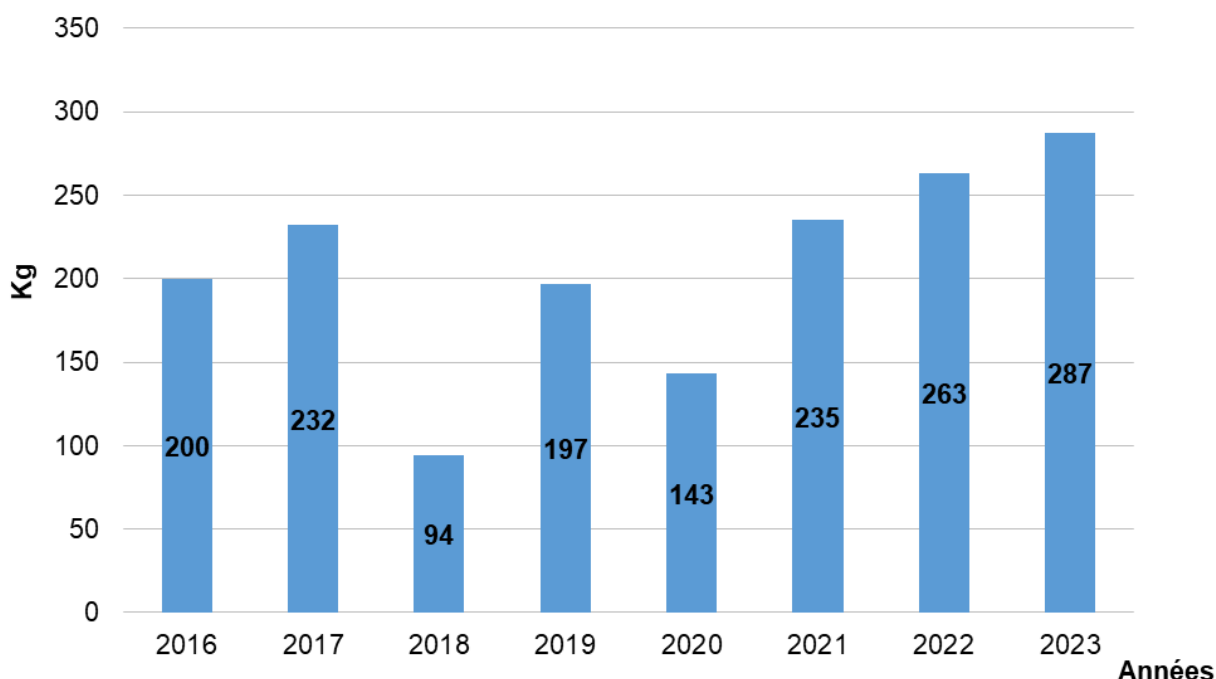
Allos
Barrême
Castellane
La Mure Argens
Pont de Gueydan
Thorame Basse

Mode de traitement : Recyclage

Tonnage 2023 : 287 kg

Evolution 2021/2022 : +9,13 %

Evolution des tonnages de consommables d'impression collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2023



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles. L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion. On notera néanmoins que les quantités de consommables d'impression collectés en déchetteries dernières sont en augmentation depuis ces 3 dernières années et à des niveaux jamais atteints. Peut-être peut-on y voir, avec un peu d'optimisme, le signe d'un « réflexe déchetterie » qui rentre progressivement dans les mœurs pour ce type de déchet. Grâce au tri des consommables d'impressions, la CCAPV, par le biais de l'organisme de collecte PRINTERRE, a reversé la totalité du montant récolté à l'association Rire Médecin, soit 17€.

1.17. Huiles végétales

Sites concernés :

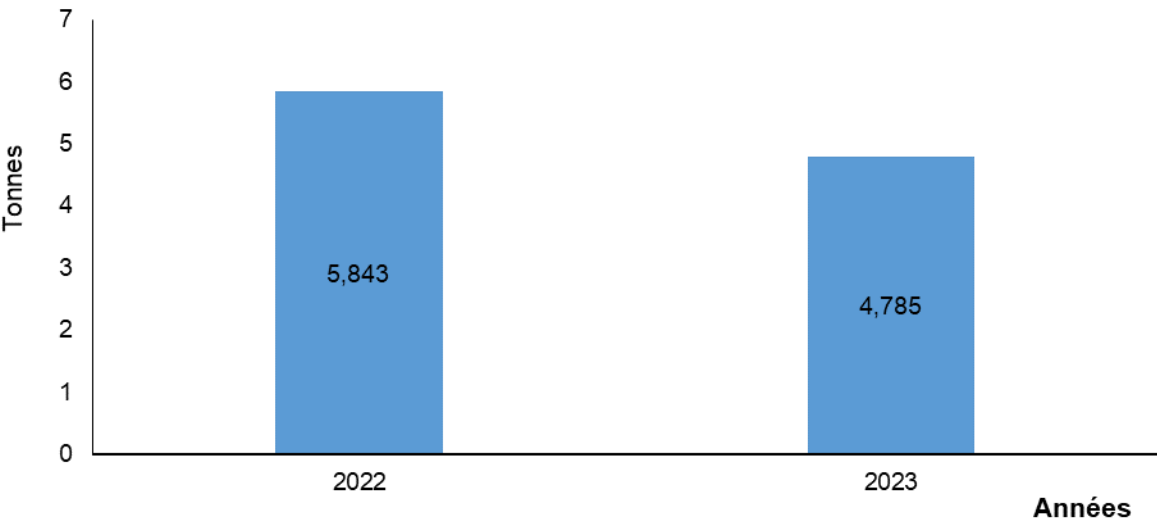
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

Mode de traitement : Recyclage

Tonnage 2023 : 4,785 T

Evolution 2021/2022 : -17.98 %

Evolution des tonnages des huiles végétales collectées dans les déchetteries de la CCAPV entre 2022 et 2023



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles. L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

2. Autres statistiques

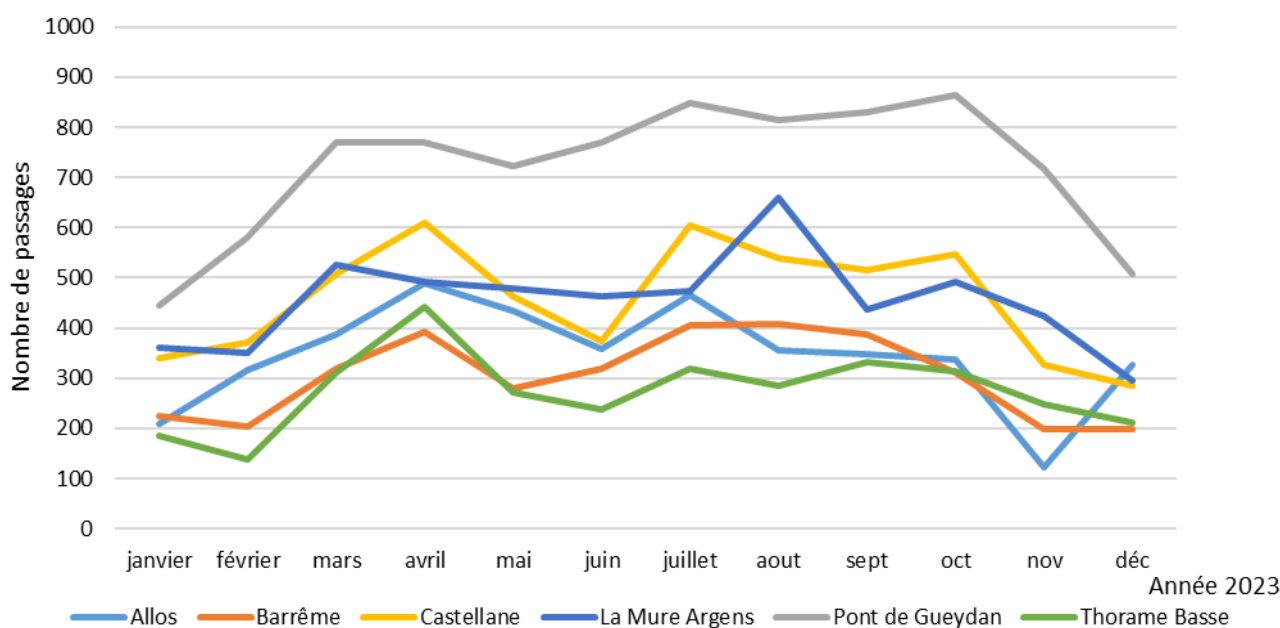
Fréquentation des déchetteries

➤ Nombre de passages total en déchetteries sur l'année 2023 : 30 672

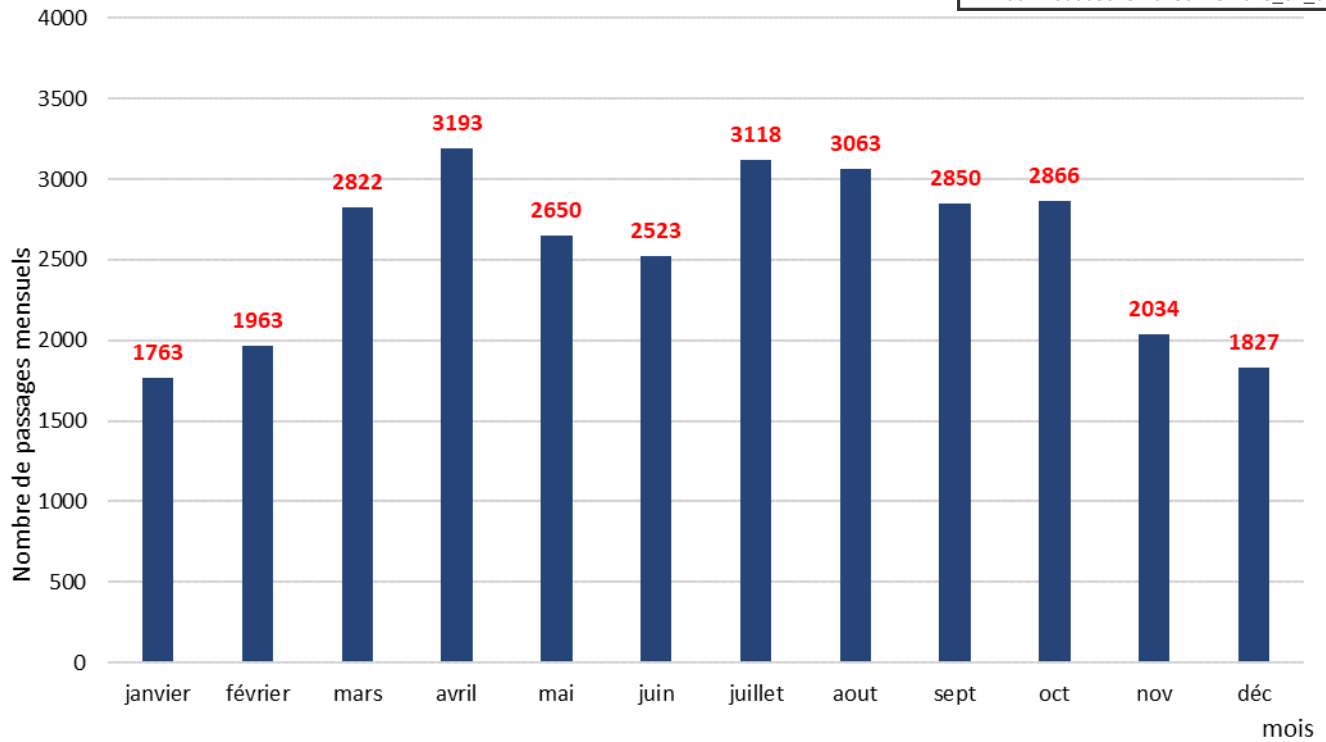
➤ Nombre de passages sur l'année par déchetterie :

Déchetteries	Nombre de passages année 2021	Nombre de passages année 2022	Nombre de passages année 2023	Variation en %
La Mure Argens	8392	6275	5451	-13.13
Barrême	3960	3608	3650	+1.16
Pont de Gueydan	8667	7403	8641	+16.72
Castellane	6372	5790	5486	-5.25
Allos	3296	3765	4151	+10.25
Thorame Basse	3409	3372	3293	-2.34

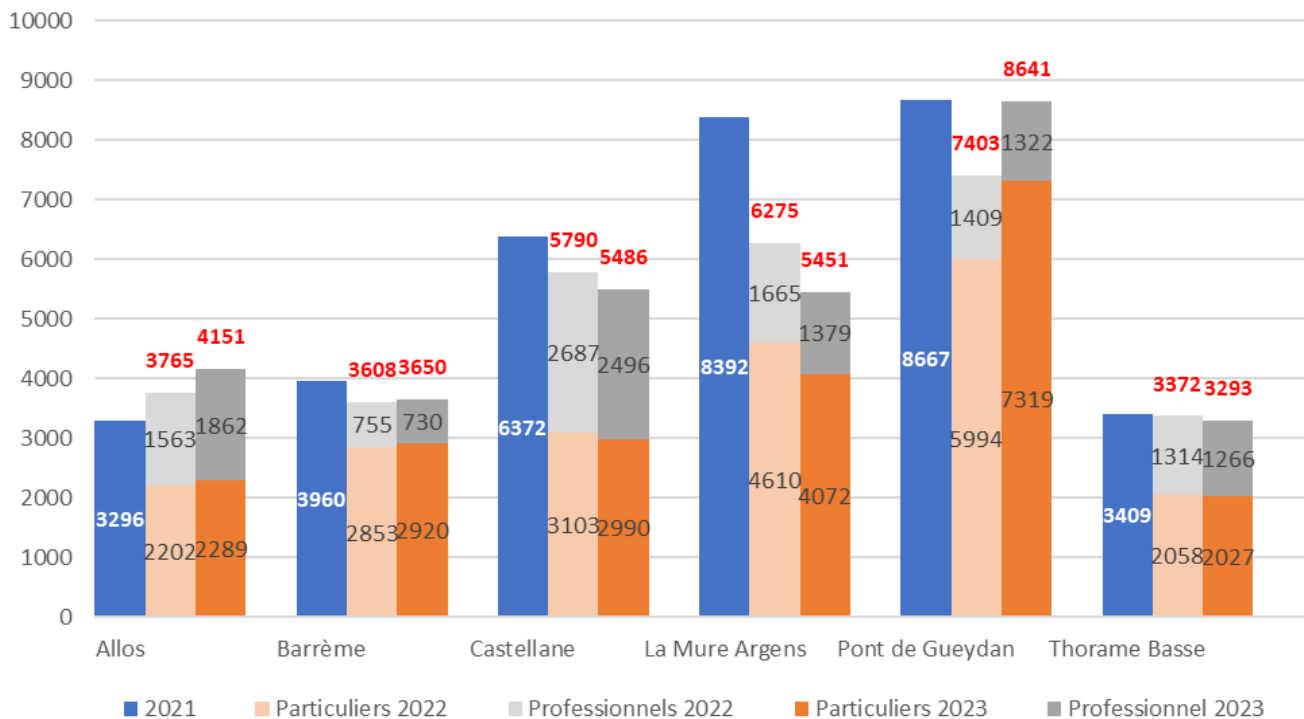
Fréquentation mensuelle par déchetterie



Fréquentation mensuelle de l'ensemble des déchetteries



Fréquentation annuelle des déchetteries par les particuliers et professionnels



Ce graphique démontre le maintien de la fréquentation des déchetteries sur l'année 2023, mais aussi la forte proportion des professionnels en particulier sur les sites d'Allos, Castellane et dans une moindre mesure sur le site de Thorame Basse.

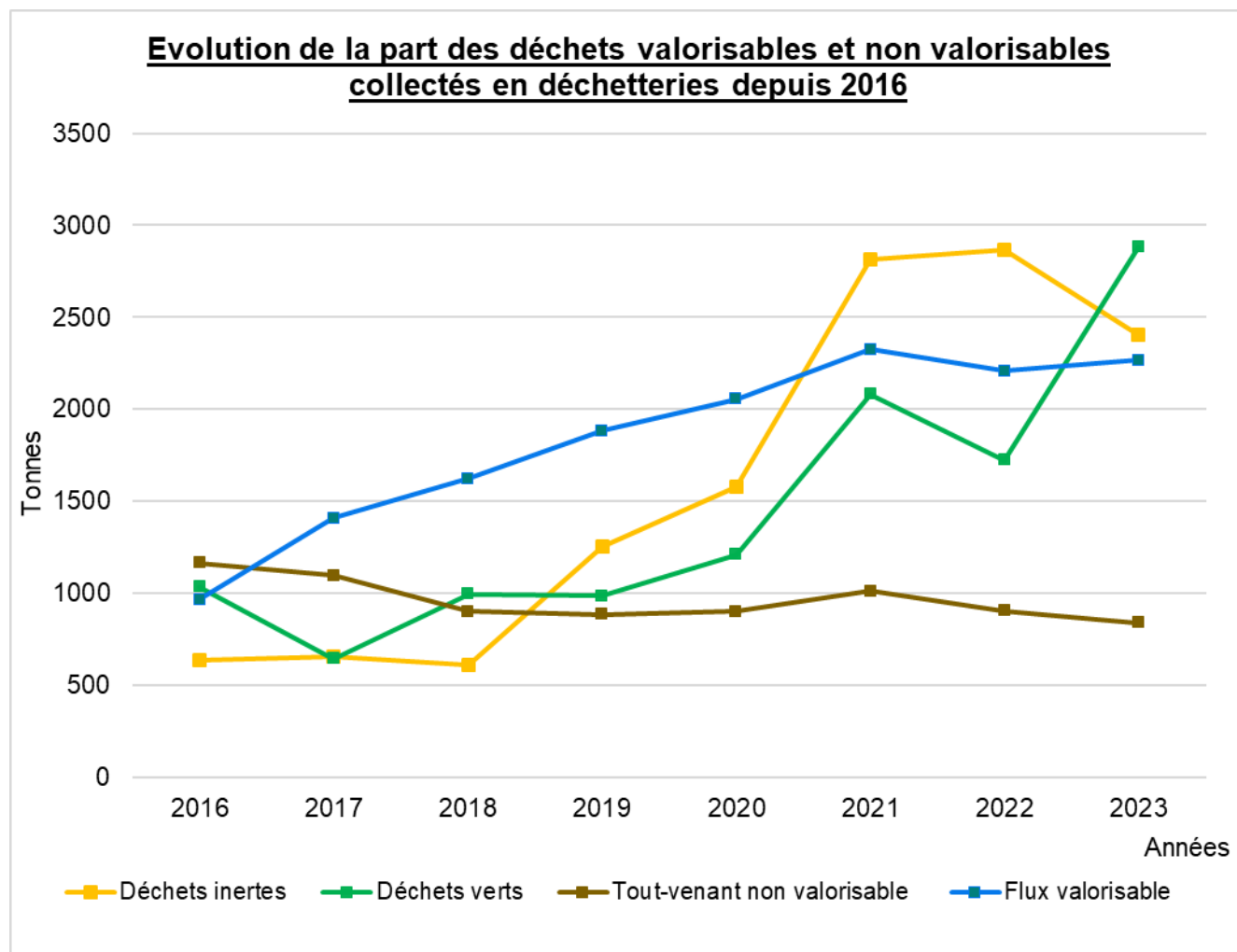
3. Synthèse de la collecte en déchetteries

Le graphique suivant illustre, de façon compilée, les tonnages de déchets valorisables (ferrailles, cartons, bois, pneus, DEEE, piles, ampoules, cartouches, DEA) et non valorisables (tout-venant non valorisable) collectés en déchetteries. Les tonnages de déchets verts et déchets inertes apparaissent sous forme de courbes séparées.

Pour faciliter la lecture de ce graphique,

Les flux valorisables sont représentés par des couleurs froides (bleu)

Les flux non valorisables sont représentés par des couleurs chaudes (marron)



Chapitre IV : Indicateurs techniques de la gestion séparée des biodéchets

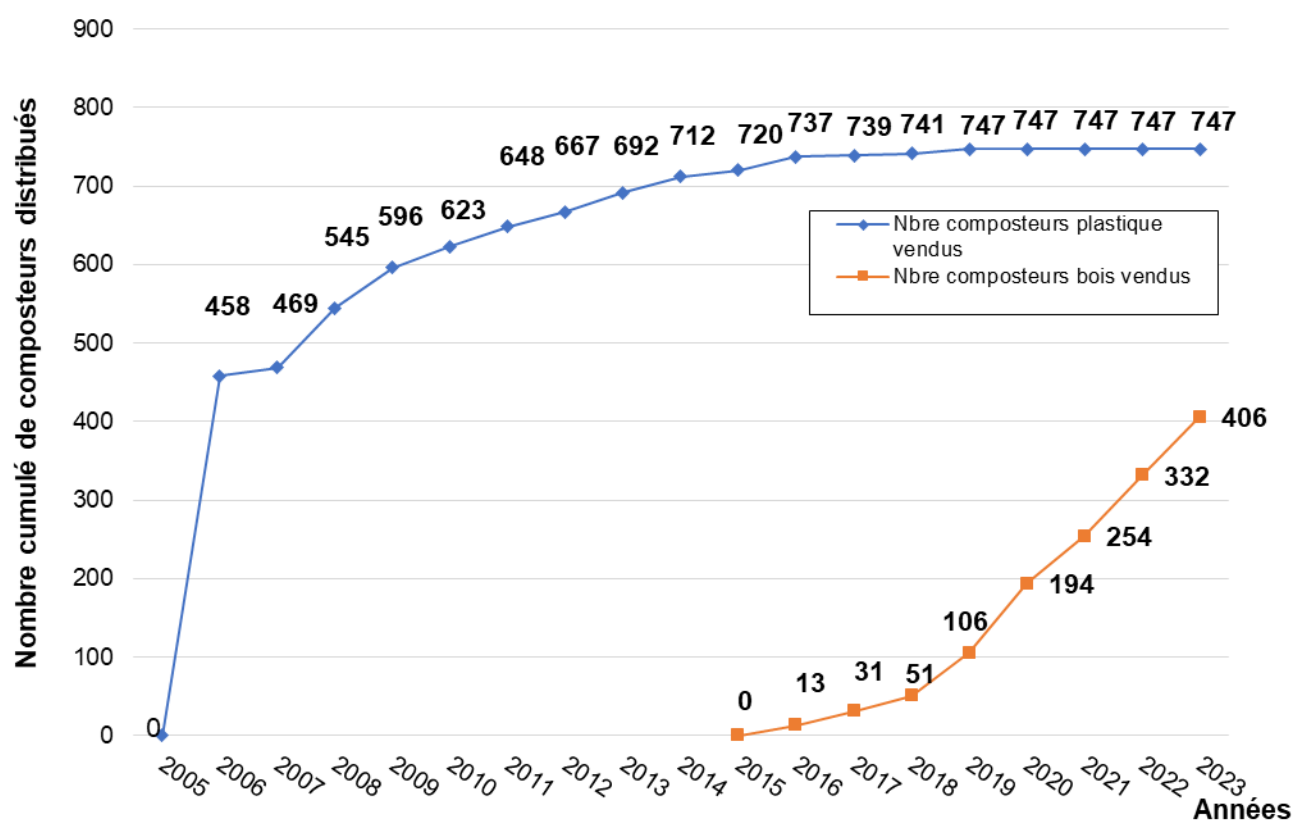
1. Le compostage domestique

Depuis 2006, dans le cadre d'un partenariat avec le Sydevom, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon distribue à des foyers volontaires, des composteurs domestiques afin de détourner les déchets fermentescibles des ordures ménagères. Le nombre de composteurs distribués depuis le lancement de l'opération est présenté dans le graphique suivant.

En 2023, seuls des composteurs en bois ont été distribués : ce sont 74 composteurs en bois supplémentaires qui ont été vendus.

Au total, ce sont donc 1153 composteurs comptabilisés qui ont été distribués depuis le lancement de l'opération compostage domestique en 2006.

Evolution du parc de composteurs individuels sur le territoire de la CCAPV depuis le lancement de l'opération



Grâce au compostage domestique et au 1153 composteurs individuels vendus, on peut estimer que 102 tonnes de biodéchets ont été détournés des OMR.

Ce ratio est estimé sur la base d'une distribution simple de composteurs sans formation particulière ou accompagnement dans la pratique du compostage. Calcul réalisé en supposant une incertitude de $\pm 30\%$.

Calcul de la quantité de déchets alimentaires potentiellement détournés grâce à la pratique du compostage individuel :

Nombre de ménages théoriquement équipés x 1,97 hab par ménage x 45 kg/an/hab = t/an de déchets alimentaires détournés des OMR $\pm 30\%$

2. La gestion séparée des biodéchets sur le territoire

Pour estimer les quantités de biodéchets détournés grâce aux sites de compostage partagé, il est possible d'utiliser la formule de calcul suivante (ADEME) :

$$(Volume\ total\ des\ bacs\ d'apport\ (en\ l) \times Nombre\ de\ vidage\ effectué\ sur\ la\ dernière\ année \times 0,4 \times 1,3 \times 0,7) / 1000$$

0.4 étant la densité de déchets alimentaires

1.3 étant la prise en compte de la diminution du tas au fur et à mesure du processus de compostage

0.7 étant la prise en compte de la matière sèche

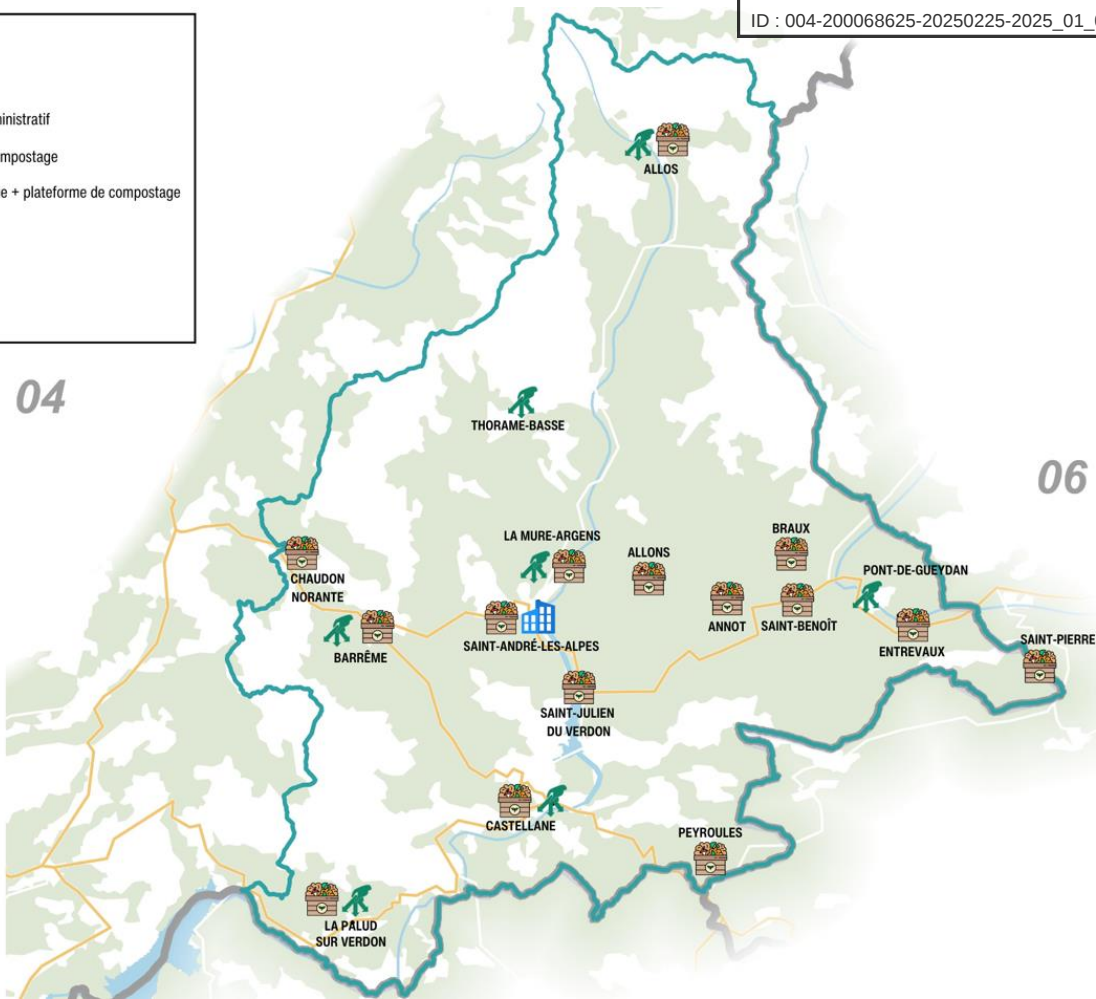
Communes	Année mise en service	Nombre de sites installés	Nombre de bacs remplis (en L)	Tonnages détournés
ALLONS	2022	5	2200	0,80
ANNOT	2022	2	1600	0,58
BARREME	2022/2023	4	2200	0,80
BRAUX	2023	1	400	0,15
CASTELLANE	2023	2	2000	0,73
COLMARS (école)	2022	1	400	0,15
CHAUDON NORANTE	2023	1	500	0,18
ENTREVAUX	2022/2023	1	1750	0,64
LA MURE ARGENS	2022	1	400	0,15
LA PALUD/VERDON	2022	2	1300	0,47
PEYROULES	2022	3	2000	0,73
ROUGON	/	0		0,00
ST ANDRE LES ALPES	2023	1	500	0,18
ST BENOIT	2023	4	1200	0,44
ST JULIEN/VERDON	2023	4	1600	0,58
ST PIERRE	2023	1	1500	0,55
COMPOSTEURS DOMESTIQUES	2006-2022	1153	461200	167,88
Total (en T)				174,99

LÉGENDE

Siège administratif

Aire de compostage

Déchetterie + plateforme de compostage



Eléments de comparaison

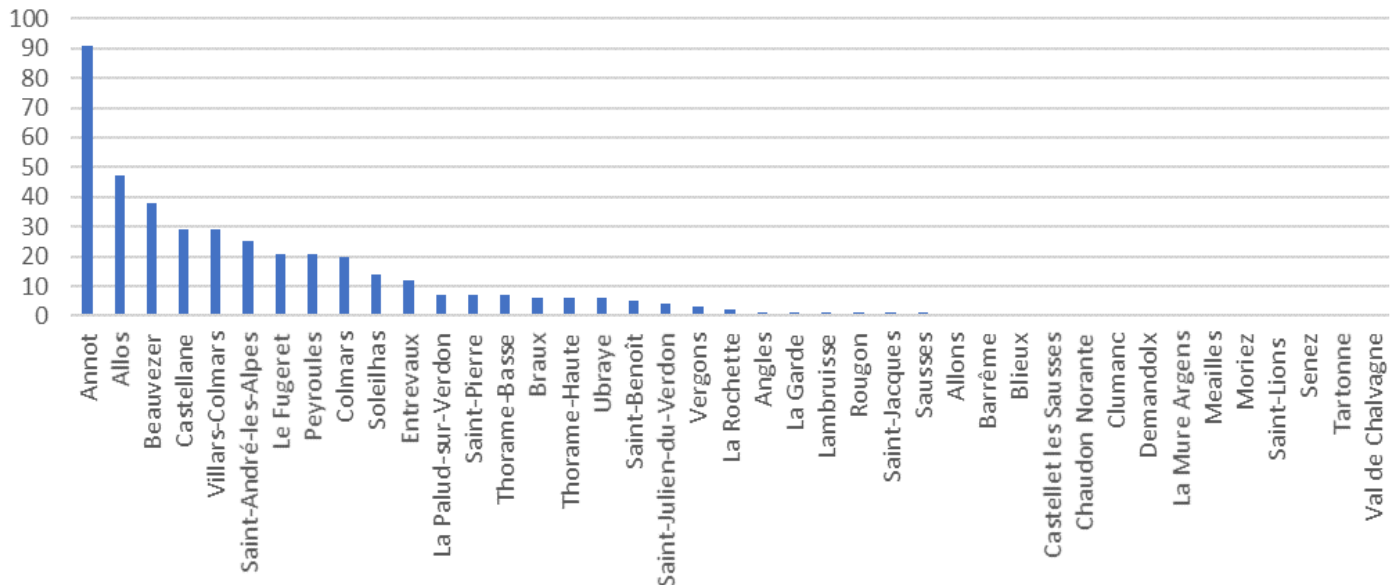
Territoire	Déchets de produits alimentaires	Source
France	1,18 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	0,12 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	0,43 kg/habitant/an	SINOE 2021
CCAPV	8,49 kg/habitant/an	CCAPV 2022

Chapitre V : Indicateurs techniques de la collecte des encombrants en porte à porte

1. La collecte des encombrants en porte à porte

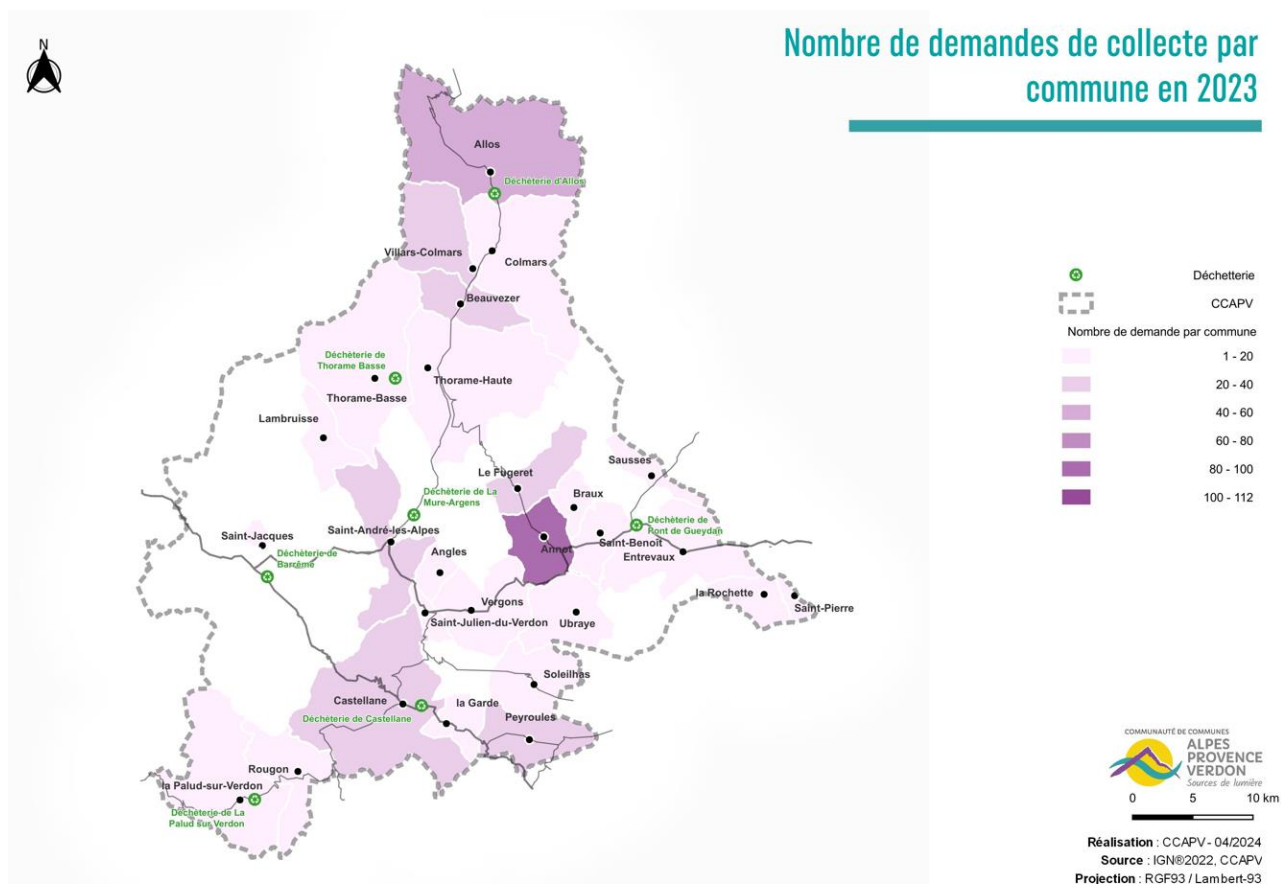
En 2023, 406 demandes d'enlèvement d'encombrants en porte à porte ont été enregistrées.
Le service a effectué environ 125 tournées sur l'année 2023.

Nombre de demandes de collecte formulées par Communes



Malgré l'harmonisation du service à l'échelle des 41 communes de la CCAPV, on notera que les usagers de nombreuses communes ne font pas appel au service des encombrants et ceci depuis sa création. La carte ci-dessous illustre ce constat :

Nombre de demandes de collecte par commune en 2023



Chapitre VI : Indicateurs techniques des chalets du réemploi

1. Les chalets du réemploi

La CCAPV expérimente une ressourcerie multisites par le biais de chalet du réemploi installés au sein des déchetteries du territoire et ouverts aux usagers des déchetteries. Il est permis de déposer :

- matériaux divers : carrelage, bois, peinture ...
- jeux et jouets
- DVD, CD, cassette de jeux vidéo,
- Livres
- objets de décoration
- petit mobilier
- articles de puériculture
- art de la table
- petit outillage
- instruments de musique, ...

Ces chalets ont comptabilisé près de 2400 passages sur l'année 2023, ce qui a permis de détourner des bennes entre 2 et 4 tonnes de déchets grâce au réemploi (valeur estimative).



1. Le budget annexe

Le service « Ordures Ménagères » fait l'objet d'un budget annexe dans la comptabilité de la CCAPV.

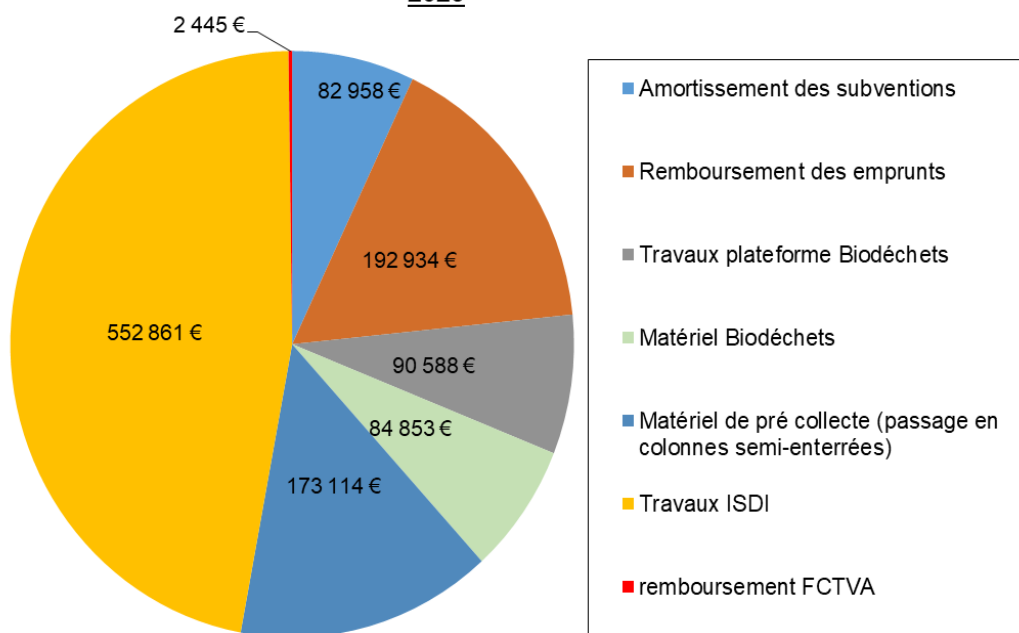
L'analyse financière du compte administratif 2023 permet de faire ressortir les éléments suivants :

a) Section d'investissement

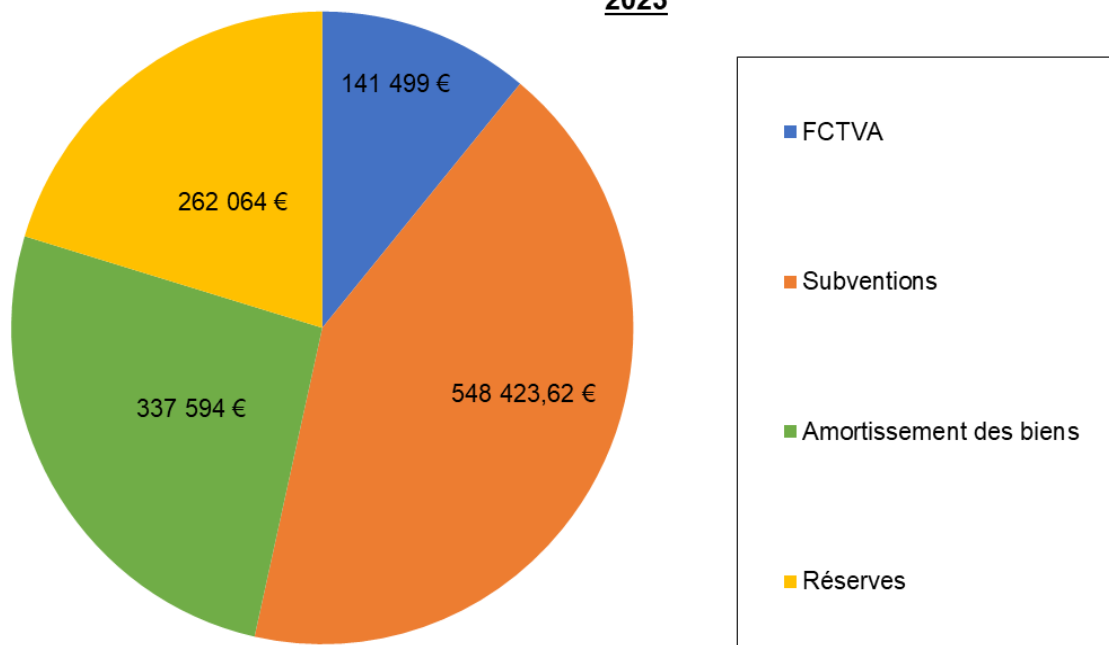
Dépenses totales : 1 179 754 €

Recettes totales : 1 289 581 €

Répartition des dépenses - Section d'investissement - Exercice 2023



Répartition des recettes - Section d'investissement - Exercice 2023

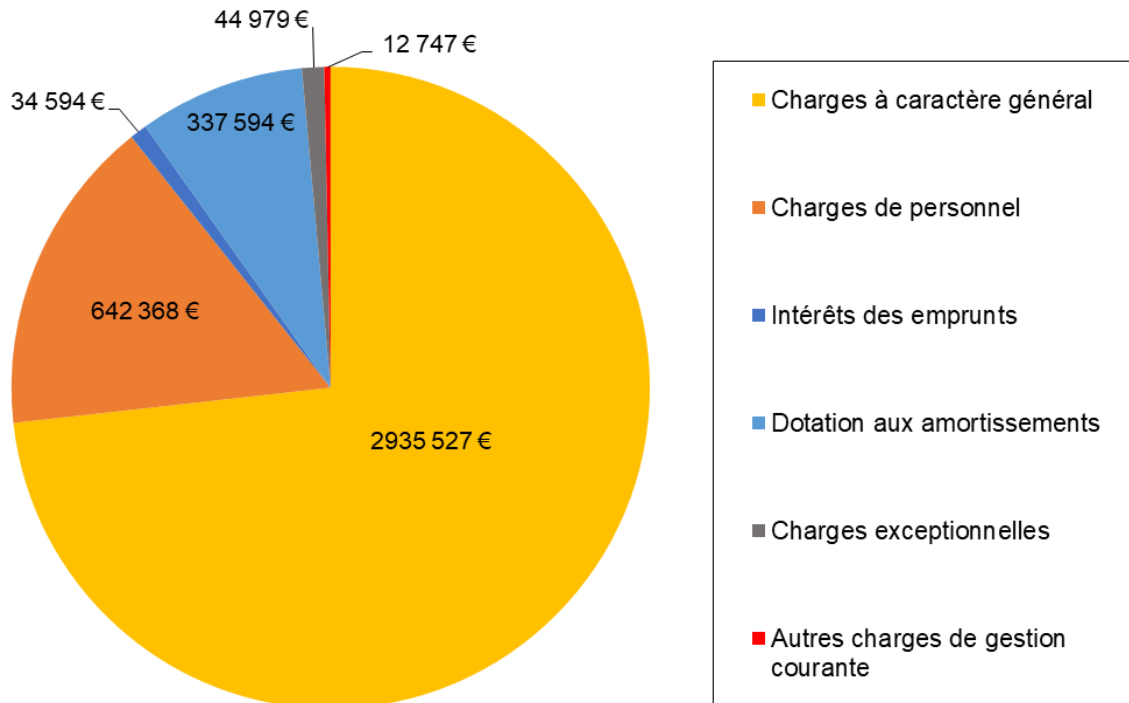


b) Section d'exploitation

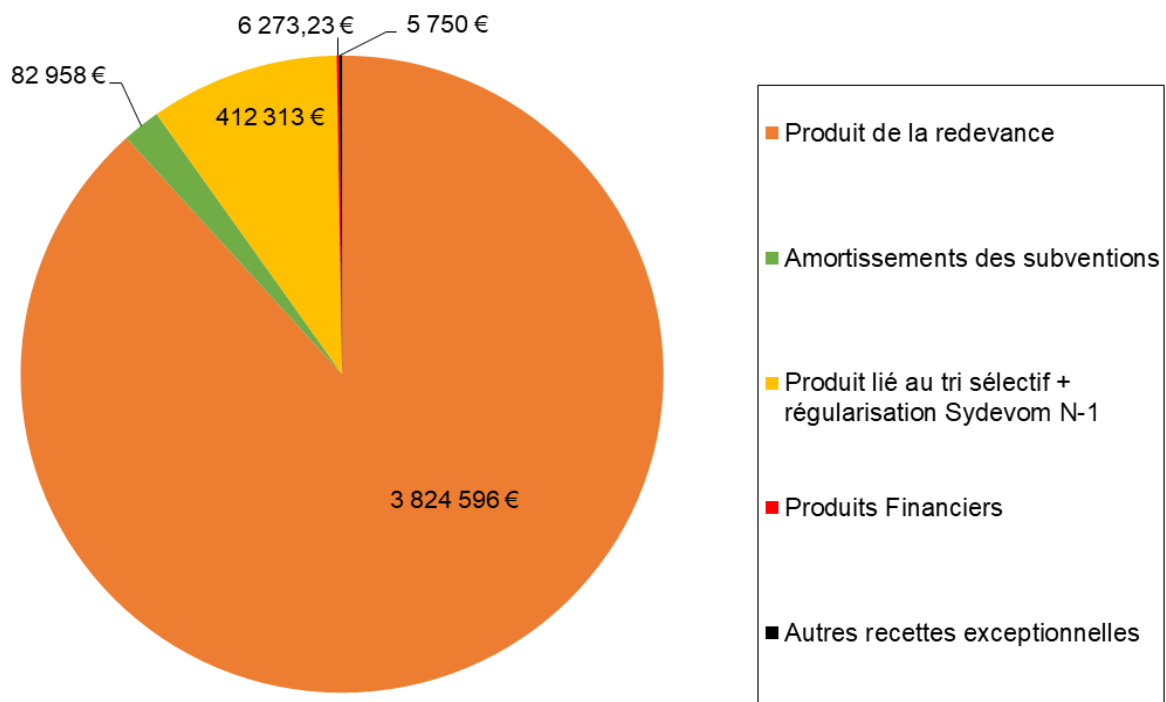
Dépenses réelles : 4 007 810 €

Recettes réelles : 4 331 891 €

Répartition des dépenses - Section d'exploitation - Exercice 2023



Répartition des recettes - Section d'exploitation - Exercice 2023



Synthèse de la situation budgétaire et état de la dette :

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 225 148	3 310 823	3 220 377	3 458 038	4 257 181	4 372 902	4 331 891
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	303 907	3 211 610	3 021 240	3 746 776	3 818 787	4 077 313	4 007 810
Résultat de l'année	121 241	99 213	199 137	-288 738	438 394	295 589	324 081
Report N-1	308 385	337 481	392 248	591 385	302 647	337 212	370 737
Résultat y compris Report	429 627	436 694	591 385	302 647	741 041	632 801	694 818
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	269 621	308 830	379 205	-113 868	449 610	489 153	576 001
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	106 868	87 347	109 677	178 917	193 760	200 126	192 934
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	162 754	221 484	269 528	-292 785	255 850	289 027	383 067

% Remboursement CAF par la dette	40%	28%	29%	-157%	43%	41%	33%
----------------------------------	-----	-----	-----	-------	-----	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	1 278 676	1 340 065	2 690 922	2 512 004	2 369 000	2 168 418	1 975 684
Désendetttement année CAF	4 ans et 9 mois	4 ans et 5 mois	7 ans et 2 mois	X	5 ans et 4 mois	4 ans 5 mois	3 ans 6 mois

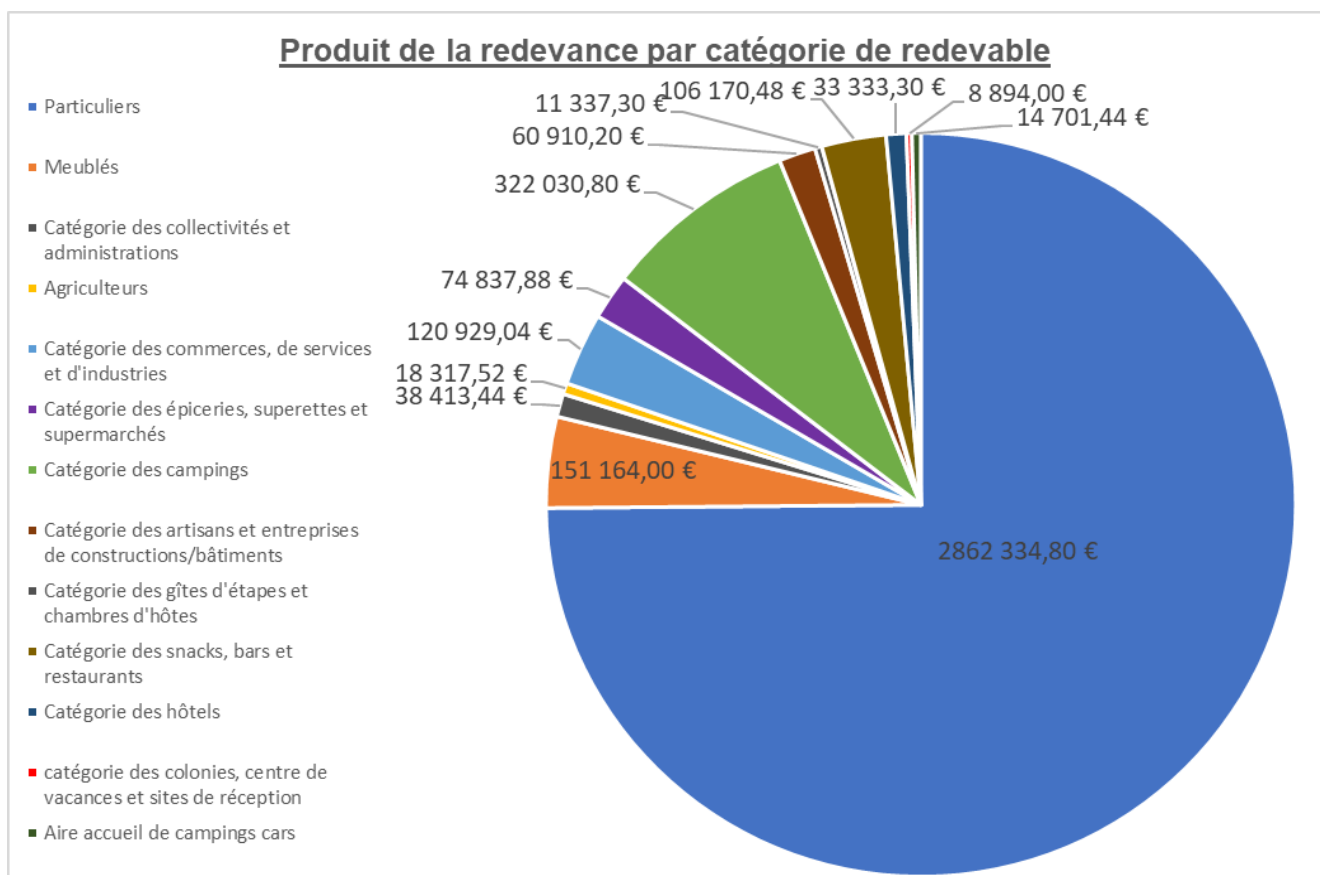
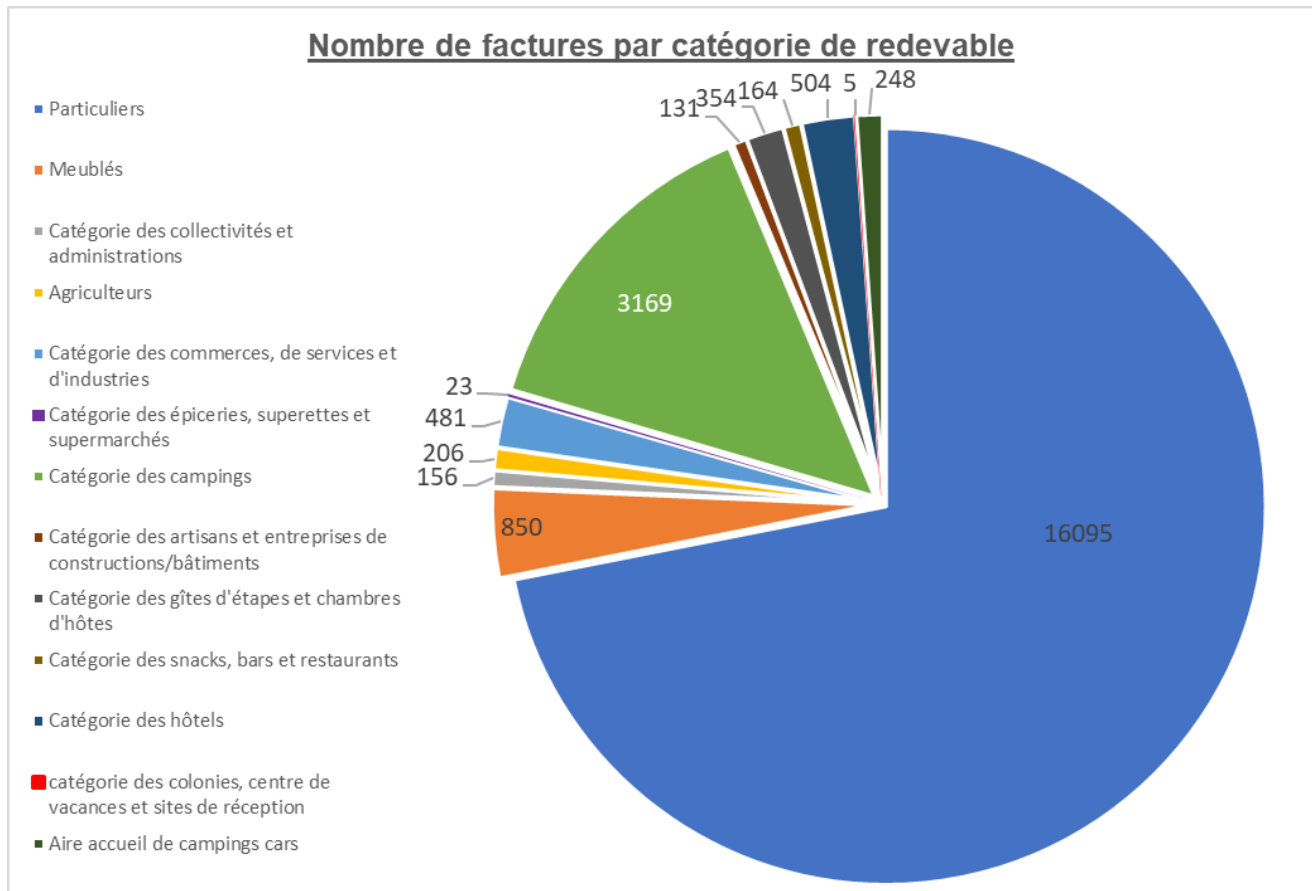
Sur l'exercice 2023, la section de fonctionnement génère un excédent de 324 081 €, et la section d'investissement un excédent de 109 826.98 €, à majorer d'un excédent de 234 465.38 € de Restes à Réaliser.

On note que les indicateurs de ce budget annexe, qui doit s'équilibrer par lui-même, continuent de s'améliorer en 2023 avec une CAF brute de 576 001 € permettant de couvrir le remboursement du capital des emprunts et les investissements récurrents. La capacité de désendetttement, et le pourcentage de la CAF brute mobilisée pour le remboursement de la dette, s'améliorent également très nettement même si l'équilibre de ce budget nécessite de la prudence au regard des fluctuations de charges indépendantes des décisions communautaires.

2. Redevances et rôle

Comme on peut le voir sur le graphique précédent, la principale recette de fonctionnement est le produit de la redevance.

Les graphiques suivants présentent le nombre de factures éditées en 2023 par type de catégorie ainsi que le produit correspondant.



3. Evaluation des coûts de collecte et de transport

- Avant passage en extension des consignes de tri, passage en collecte verticale en biflux et transfert de la collecte au Sydevom

Territoires CCAPV	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre
Ex. CCHVVA (schéma de pré collecte : biflux)	268 € HT / t (Prestataire)	290 € HT / t (Prestataire)		76 € HT / t (Sydevom)
Ex. CCMV (schéma de pré collecte : tri flux)	150 € HT / t (CCAPV)	1 230 € HT / t (CCAPV)	79 € HT / t (Sydevom)	
Ex. CC Teillon (schéma de pré collecte tri flux)				
Ex. CCPE (schéma de pré collecte tri flux)		611 € HT / t (Sydevom)		
Ex. CCTL (schéma de pré collecte tri flux)				

- Lors du passage en extension des consignes de tri, passage en collecte verticale en biflux et transfert intégral de la collecte au Sydevom (01/01/20)

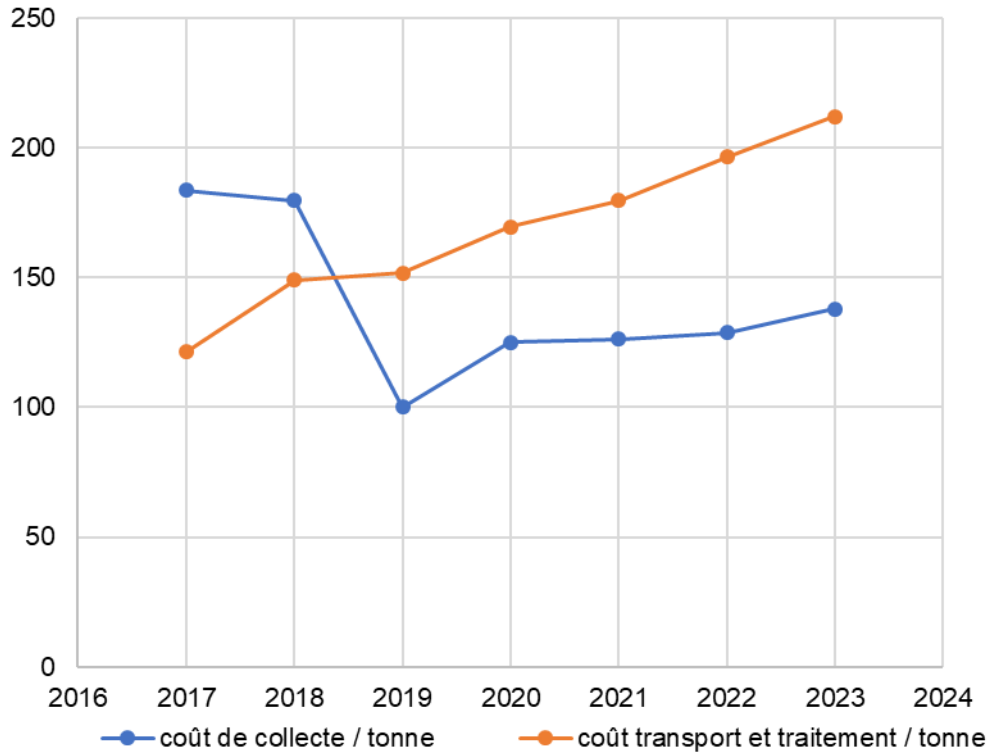
	Ordures ménagères	Biflux	Verre
Territoires CCAPV	155,50 à 175,49 € HT / t (Sydevom)	498 à 516 € HT / t (Sydevom)	90,2 € HT / t (Sydevom)

- Au 1er janvier 2023

	Ordures ménagères	Biflux	Verre
Territoires CCAPV	170.43 à 191.81 € HT / t (Sydevom)	533.41 à 552.69 € HT / t (Sydevom)	90.09 € HT / t (Sydevom)

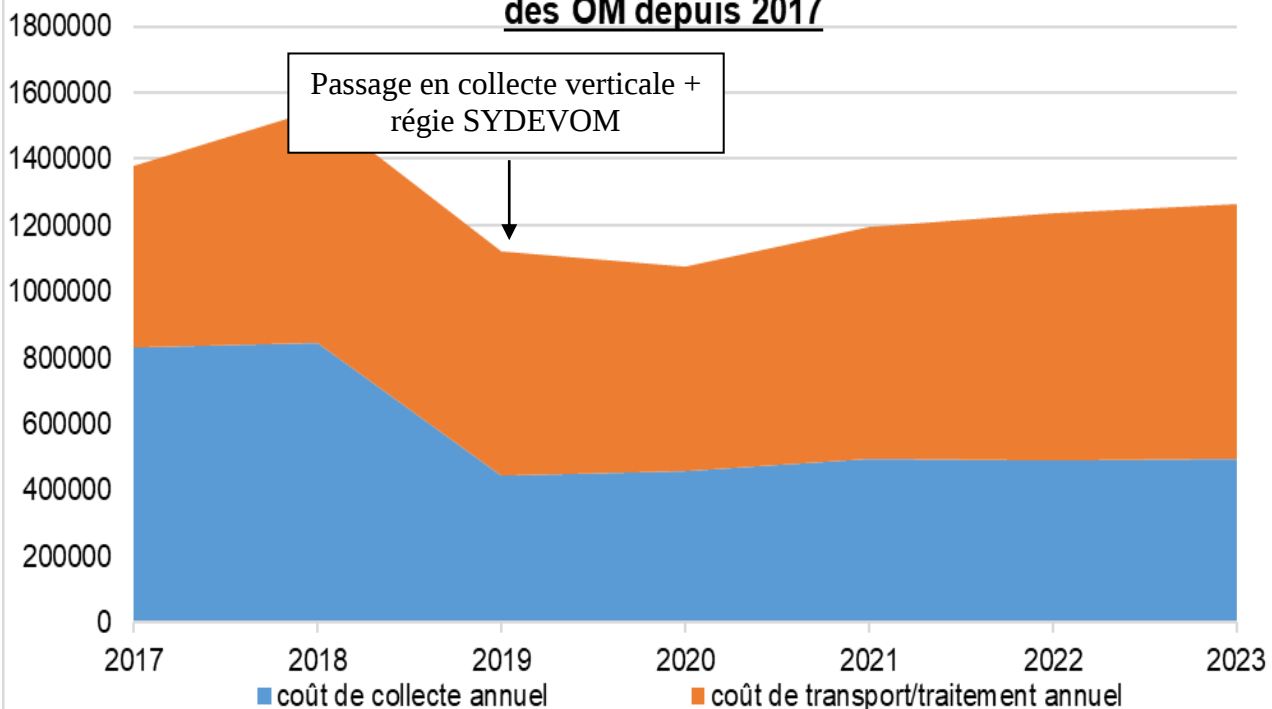
- Illustration graphique de l'évolution des coûts de collecte et de transport depuis 2017

Evolution du coût de collecte et du coût de transport/traitement de la tonne d'OM depuis 2017 (secteur Allos)



- Illustration graphique de l'évolution des coûts annuels de collecte, transport et traitement des OM sur l'ensemble du territoire depuis 2017

Evolution des coûts totaux de collecte et de transport/traitement des OM depuis 2017



4. Coût du traitement par type de déchets

Attention :

Les coûts présentés ne prennent en compte que le transport et le traitement.

Pour les OM, les EMR et les Biflux, les coûts de transports sont calculés à partir des quais de transfert pour la partie du territoire sur lequel la collecte est assurée en régie ou par un prestataire et intègre la collecte sur les secteurs où celle-ci est assurée par le Sydevom.

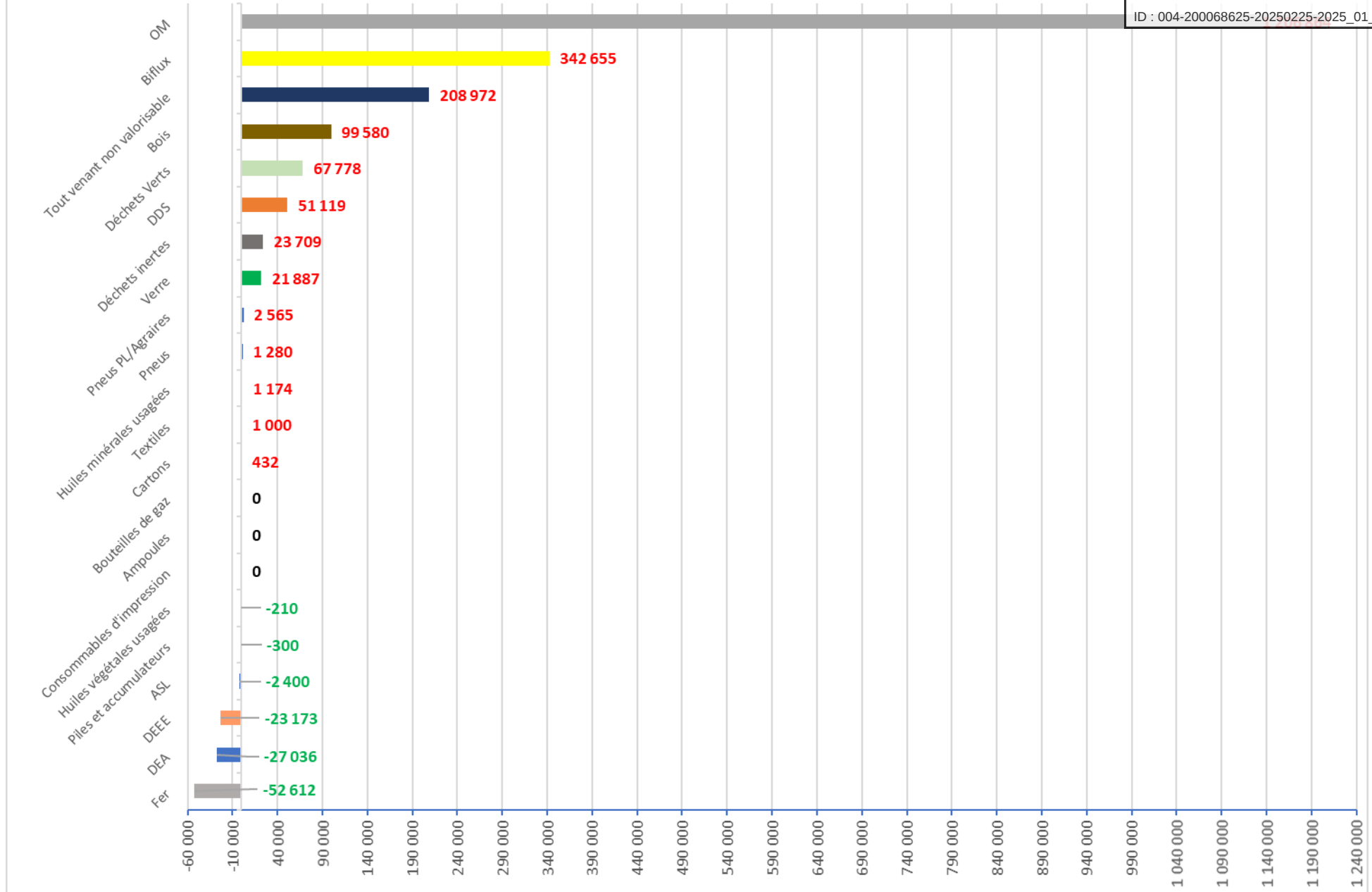
	Cartons	Fer	Tout venant non valorisable	Bois	Déchets Verts	DDS	Déchets inertes	Huiles végétales usagées	Huiles minérales usagées
Dépenses	55 561.02 €	10 413.28 €	208 971.56 €	99 580.24 €	67 778.43 €	57 136.58 €	23 709.00 €	210.00 €	1 173.60 €
Recettes	55 129.00 €	63 025.01 €	- €	- €	- €	6 018.00 €	- €	- €	- €
Coût total H.T.	432.02 €	- 52 611.73 €	208 971.56 €	99 580.24 €	67 778.43 €	51 118.58 €	23 709.00 €	210.00 €	1 173.60 €
Type de recette	Rachat de matière + soutien CITEO	Rachat de matière				Soutien Eco DDS			

	DEEE	Consommables d'impression	Ampoules	Piles et accumulateurs	Pneus	Pneus PL/Agraires	Textiles	Bouteilles de gaz	Déchets d'éléments d'ameublement	Articles de sport et de loisirs
Dépenses	- €	- €	- €	- €	1 280,00 €	2 564.80 €	1 000,00 €	- €	- €	- €
Recettes	23 173.26 €	- €	- €	300.00 €	- €	- €	- €	- €	27 035.98 €	2 400.00 €
Coût total H.T.	- 23 173.26 €	- €	- €	- 300.00 €	1 280,00 €	2 564.80 €	1 000,00 €	- €	- 27 035.98 €	- 2 400.00 €
Type de recette	Soutien OCAD3E						Soutien Montagn'habits		Soutien Eco Mobilier	Soutien Ecologic

	Verre	Biflux	OM
Dépenses	65 043.17 €	451 680.33 €	1 206 864.24 €
Recettes (rachat matière) Prévisionnel	23.93€/t soit 16 511.70 €	11 525 €	
Recettes (soutien CITEO)	7,95 €/t soit environ 5 485.50 €*	97 500 €	
Coût total H.T.	21 997.20 €	342 655.33 €	1 206 864.24 €
Type de recette	Valorisation matière + soutien CITEO	Valorisation matière + soutien CITEO	

* Soutien CITEO et rachats matières estimatifs pour information car montant des soutiens des tonnages 2021 non connu à ce jour

Coût de traitement H.T. par type de déchets



5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication

Certains partenariats mis en place entre la CCAPV et différents organismes prévoient que ces derniers peuvent être amenés à verser un soutien financier en compensation des efforts de communication réalisés par la CCAPV.

Le tableau suivant fait l'état des soutiens perçus en 2023 au titre de la communication :

Organisme	Montant du soutien financier perçu au titre de la communication
Eco TLC (versé en 2023 au titre de la communication 2022)	1 142,20 €
OCAD3E	1050,00 €
TOTAL	2 192,20 €

Chapitre VIII : Communication, sensibilisation et actions diverses

1. Actions de Communication menées en 2023

Cible	Supports	Dates	Actions / Thématiques
Tout Public	Publications sur les réseaux sociaux	Diffusion hebdomadaire	« Le samedi on trie »
		Plus de 55 informations ponctuelles	➤ Collectes événementielles (textiles, articles de sport et de loisirs hiver/été, fournitures scolaires, jouets) ➤ Aménagement de sites de compostage partagé ➤ Informations et nouvelles filières en déchetterie (travaux, campagne de broyage, jours fériés...) ➤ Des infos « Dons » dans les chalets du réemploi ➤ Les solutions de compostage sur le territoire
Tout Public	Articles de presse, radio, reportage TV	11/06/2023	➤ Haute-Provence Info : « Trier les déchets inertes pour les valoriser »
		07/08/2023	➤ La Provence : « Collecte de fournitures scolaires dans les chalets du réemploi »
		29/08/2023	➤ Espace Alpin : « Les déchets agricoles se trient en déchetterie »
		30/08/2023	➤ BFM DICI : « Des fournitures scolaires gratuites dans les chalets du réemploi »
		04/09/2023	➤ Alpes 1 Mag : « Le compostage se fait aussi en déchetterie »
		10/11/2023	➤ La Provence : « Collecte solidaire de jouets en partenariat avec la Croix-Rouge Française »
		11/11/2023	➤ La Provence : « Installation de nouveaux sites de compostage partagé à Barrême »
Tout Public	Campagne de communication	Du 1 ^{er} au 15 août	Affichage des consignes de tri multilingues dans les campings du territoire de la CCAPV
		Du 20 novembre au 20 décembre	Affichage des consignes de tri multilingues dans les résidences du Val d'Allos, commerces et espace public Flyers et affiches numériques à l'Office de Tourisme d'Allos et aux remontées mécaniques : « Au ski aussi, je trie mes déchets » / « Respectons la montagne, trions nos déchets » / « Je skie donc je trie » Distribution de sacs de tri auprès des particuliers, à la Maison des Saisonniers, à la résidence Les Cimes du Val d'Allos et les Balcons du Soleil Consignes de tri adhésives sur les PAV du Val d'Allos
Tout Public	Présence physique (stands, marchés, etc.)	Juin 2023	➤ Installation site de compostage partagé à Entrevaux
		Juillet 2023	➤ Installation site de compostage partagé à Castellane, Saint-André-les-Alpes et Saint-Pierre
		Novembre 2023	➤ Installation site de compostage partagé à Barrême, Braux, Chaudon-Norante, La Palud-sur-Verdon et Saint-Julien-du-Verdon
		Décembre 2023	➤ Deux animations-sensibilisation au tri à la Foux d'Allos
Scolaires	Animations sur le tri, la valorisation et la réduction des déchets	26/07/2023	➤ Animation tri et biodéchets au camping de Chasteuil, Castellane
		09/08/2023	
		10/11/2023	➤ Course au tri lors du cross du collège de Saint-André-les-Alpes

2. Collectes évènementielles

Afin d'améliorer les gestes de tri et de sensibiliser les habitants à la prévention et à la réduction des déchets, la CCAPV a expérimenté depuis plusieurs années l'organisation de « collectes évènementielles thématiques » dans ses déchetteries.

- Une collecte évènementielle à l'occasion des soldes d'hiver, soit du 11 janvier au 07 février 2023, a permis de collecter 1.3 tonnes de textile, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie, et ont été remis à l'association Montagn'habits Emploi Solidarité afin d'être valorisés.
- Une collecte de matériel de ski usagé a été organisée après la saison d'hiver en déchetterie, soit du 03 au 08 avril 2023, a permis de détourner 3.84 tonnes de matériel initialement majoritairement destiné à l'enfouissement.
- Après la saison d'été, une collecte exceptionnelle d'articles de sports nautiques usagé a été déployée au sein des déchetteries, du 19 septembre au 19 octobre 2023, Grâce à cette collecte, 2.74 tonnes ont été détournées des déchets et seront réemployées ou valorisées. Une façon pour la CCAPV d'annoncer la mise en place de la nouvelle filière de collecte des articles de sport et de loisirs.
- Une collecte exceptionnelle de jouets a ainsi été organisée du 3 au 30 novembre 2023. Ce sont plus de 400 KG de jouets qui ont été collectés et remis à l'association la Croix Rouge du 04 pour redistribution aux familles du département

Pour communiquer sur chaque évènement, une campagne de communication à travers la page Facebook de la CCAPV est faite et des affiches placardées en déchetteries et diffusées aux maries.



3. Actions de préventions

La CCAPV est signataire depuis 2022 de la Charte 0 déchets plastiques

Elle propose aussi la mise à disposition de colonnes de tri mobile auprès des communes membres qui en font la demande, afin de favoriser le tri lors d'événements spéciaux.



CHARTRE D'ENGAGEMENT

«Sud zéro déchet plastique»

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZURRÉGION SUD
UNE COP D'AVANCECOLLECTIVITES TERRITORIALES ET
LEURS INTERCOMMUNALITES

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée ce qui en fait l'une des mers les plus polluées au monde. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité et participe au changement climatique. En signant la présente charte, les collectivités et les intercommunalités s'engagent aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants. Pour vous accompagner dans votre démarche, l'animation de la charte « zéro déchet plastique » a été confiée à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LES 3 AXES D'ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

1. SENSIBILISER A LA REDUCTION DES DECHETS PLASTIQUES

- Sensibiliser les différentes parties prenantes du territoire : les élus, les agents, les citoyens, les scolaires, etc.
- Les intercommunalités s'engagent à sensibiliser les communes de leur territoire au « zéro déchet plastique »
- Organiser ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans les milieux naturels

2. METTRE EN ŒUVRE UNE UTILISATION RAISONNÉE DES MATIÈRES PLASTIQUES

- Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique » favorisant les alternatives aux plastiques et les matières recyclées et recyclables lorsque l'usage du plastique est à privilégier
- Supprimer l'utilisation des plastiques à usage unique et privilégier les alternatives réutilisables

3. GÉRER ET VALORISER LES DECHETS PLASTIQUES

- Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits dans la collectivité/intercommunalité
- Optimiser le système de tri et de collecte des déchets plastiques en interne et sur le territoire
- Favoriser la réutilisation et la réparation des objets plastiques usagés

Modalités générales

- Désigner un référent opérationnel et participer à la dynamique de la communauté d'acteurs signataires de la Charte
- Transmettre le plan d'actions dans les 3 mois suivants la signature de la Charte auprès de la Région et de l'ARPE-ARB
- Evaluer et transmettre les résultats de mise en œuvre auprès de la Région et de l'ARPE-ARB deux ans après la signature de la Charte

La collectivité / L'intercommunalité (Nom) Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
représentée par (Nom, Prénom, Fonction) Monsieur le président Houssica LAUGIER
s'engage à contribuer à la Charte « Sud Zéro déchet plastique » par le respect des prescriptions ci-dessus.

Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fait à Marseille, le 10 MAI 2023

Le Signataire
Fait à ST ANDRÉ LES ALPES

Dispositif proposé par

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

Animé par

ARBE
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR
AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ
ET L'ENVIRONNEMENT

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Annexe : Plan d'actions Déployé dans le cadre CHARTE D'ENGAGEMENT « Sud zéro déchet plastique »

Affiché le 29 NOV. 2022
ID : 004-200068625-20221129-2022_05_09-DE

Pilotage - OBJECTIF TRANSVERSALITE

Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Mise en place d'un groupe de travail interne transversal "zéro déchet plastique"		x	Groupe de travail regroupant le service technique, le service administratif dont commande publique et le service communication prévention	Groupe de travail dédié : oui/non

Axe 1 : SENSIBILISER à la réduction des déchets plastiques - OBJECTIF MOBILISATION

Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Sensibiliser les élus et les agents	x		Intervention lors de réunions et conseils communautaires sur la nécessité de réduire la quantité d'ordures ménagères + annonce des résultats du tri et des MODECOM. Collation dans vaisselle réutilisable. Incitation à s'engager dans la charte et développer des actions propres à leur territoire et compétences	Nb d'élus et d'agents sensibilisés
Spécifique EPCI et syndicats de déchets : sensibiliser les communes du territoire		x	Les EPCI sont les relais du Sydevom envers leurs communes	Nb de communes sensibilisées
Organiser, accompagner ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans la nature	x		Sensibilisation au tri des objets ramassés, participation d'un animateur et prêt de gants, cabas réutilisables	Nb d'opérations de nettoyage
Sensibiliser les citoyens / Informer les citoyens sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés	x		Réunions publiques et interventions des ambassadeurs du tri : communication explicitant les consignes de tri pour améliorer la qualité des flux récupérés, etc.	Nb d'actions de communication Nb de citoyens sensibilisés
Sensibiliser les scolaires/enfants aux bonnes pratiques	x		Animations scolaires et périscolaires pour sensibiliser au tri et au devenir des plastiques en lien avec le Sydevom	Nb d'interventions dans les écoles Nb d'enfants sensibilisés
Accompagner les acteurs du tourisme aux bonnes pratiques (hôtels, campings, clubs, etc.)	x		Actions de communication en lien avec le Sydevom. Réunions publiques. Interventions des ambassadeurs du tri	Nb de professionnels accompagnés
Afficher une information tout public sur les principaux déchets retrouvés dans la nature		x	Campagne de communication « déchets laissés dans la nature »	Nb de supports d'information utilisés

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Affiché le 29 NOV. 2022

ID : 004-200068625-20221129-2022_05_09-DE

Axe 2 : Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques - OBJECTIF

Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique ». Favoriser les alternatives aux plastiques et les matériaux recyclés et recyclables		x	Sensibilisation des responsables à la réduction des pollutions plastiques grâce aux achats publics. Fournitures de bureau sans plastique ou en matière recyclée. Récupération de mobilier et accessoires pour l'aménagement des bureaux.	Sensibilisation des acheteurs : oui/non. Nb de marchés incluant des clauses zéro déchet plastique
Supprimer l'usage unique et promouvoir les alternatives réutilisables en interne	x		Précocité de vaisselle, lave-vaisselle, torchons/serviette et lave-linge dans les locaux. Promotion des machines à café à dosettes compostables ou en aluminium	Liste des plastiques à usage unique supprimé en interne

Axe 3 : Gérer et valoriser les déchets plastiques produits - OBJECTIFS RECYCLAGE ET VALORISATION

Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits en interne et/ou sur le territoire	x		MODECOM réalisés en 2022. Caractérisation régulière du flux emballages ménagers par secteur	Etat des lieux à fournir
Optimiser le système de collecte et le tri en interne et sur le territoire	x	x	Passage en collecte verticale intégrale en 2019. Création de PAV complets systématique. Modification et optimisation du maillage du territoire en PAV. Mise à disposition auprès des communes et/ou toutes autres associations/comités qui en font la demande, des colonnes aériennes mobiles qui permettront le tri directement sur le site de la manifestation	Systèmes de collecte innovants et/ou incitatifs sur la voirie : oui/non
Favoriser la réutilisation et la réparation des objets en plastiques usagés		x	Mise en place de chalets de réemploi en déchetteries	Nbre de chalets de réemploi installés. Tonnage de déchets réemployés
Équiper l'entrée ou la sortie des espaces naturels, notamment les plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets et lutter contre les dépôts sauvages	x		Modification et optimisation du maillage du territoire en PAV intégrant les sites touristiques et naturels. Actions de communication et de prévention spécifiques aux dépôts sauvages	Présence de containers : oui/non. Communication dédiée aux dépôts sauvages : oui/non

ANNEXE 1 : BILAN CHAMBRE D'AGRICULTURE 04 VALORISATION AGRICOLE DES DECHETS VERTS

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE



VALORISATION LOCALE DES DECHETS VERTS

Territoire de la CCAPV

ANNEE 2023

Table des matières

1/ Rappel : bilan des campagnes 2019 à 2022

2/ Suivi de la campagne 2023.

3/ Qualité du broyat de déchets verts 2023.

4/ Suivi du compostage et de l'épandage en 2023.

5/ Bilan et Perspectives 2024...

1/ Rappel : bilans des campagnes 2019 à 2022

- Campagne 2019 :

Il s'agit du lancement de l'opération. Si le broyat des différents sites est de qualité, les participants s'accordent sur le fait que l'effort ne doit pas être relâché tant sur la qualité du déchet vert entrant (pas de plastique, indésirable) que sur la qualité du broyage (maille de 50 cm max avec une granulométrie équivalente à 2019).

Intégration des 4 premiers agriculteurs de l'opération : Eric Roux (déchetterie de Thorame), Jean-Philippe Roux (déchetterie d'Allos), Frédéric Mistral (déchetterie de La Mure) et Olivier Féraud (Déchetterie de Barrême). Si sur Allos et Thorame-Basse, les choses ont bien fonctionné rapidement, cela a été un peu plus long à se mettre en place sur La Mure et Barrême. **Un petit dossier (mini plan d'épandage) est réalisé pour chaque agriculteur intégrant la démarche. Une convention est ensuite signée entre l'agriculteur et la CCAPV.**

Prélèvements réalisés en 2019 :

4 analyses complètes de broyat sur les 4 déchetteries : Allos, Thorame, La Mure et Barrême.

- Campagne 2020 :

La qualité du broyat reste correcte mais moins bonne qu'en 2019 notamment sur la déchetterie de La Mure (plus grossier).

La réactivité des agriculteurs pour la récupération du broyat est perfectible.

Deux nouveaux agriculteurs ont été intégrés pour la déchetterie d'Entrevaux (René Eyssautier et le GAEC les Alpagnes) et un pour la déchetterie de Castellane (Jean Gibert).

Prélèvements réalisés en 2020 :

1 analyse complète sur le broyat de Thorame produit en juin/juillet 2020.

1 analyse complète sur le broyat d'Entrevaux produit en juin/juillet 2020.

1 analyse de base du compost de JP Roux (déchets verts d'Allos) produit fin 2019.

1 analyse de base du fumier d'Eric Roux (Thorame) avant mélange 2020.

- Campagne 2021 :

Intégration d'un nouvel agriculteur (M. Balestra) pour la déchetterie de Castellane. Il se partagera le déchet vert avec M. Gibert.

Une campagne de broyage a eu lieu au printemps 2021 : Thorame, La Mure, Castellane et Allos. *Pas de broyage sur Entrevaux et Barrême*. Réactivité des agriculteurs variable pour récupérer le broyat.

Difficulté pour obtenir les retours d'informations sur les tonnages, lieu de stockage et parcelles d'épandage.

Prélèvements réalisés en 2021 :

1 analyse complète sur le broyat de Thorame produit en juin/juillet 2020.

1 analyse complète sur le broyat d'Entrevaux produit en juin/juillet 2020.

Pas d'analyse de compost (Entrevaux et Castellane prévus initialement)

- Campagne 2022 :

- *Pas d'analyse de broyat de déchets verts ou de compost en 2022.*

- *Mise en place d'un fichier Excel en ligne partagé (CA04/CCAPV) pour faciliter les échanges d'informations et le suivi au quotidien (quantité de broyat ; analyses ; quantité de compost récupéré et épandu...)*

Un nouveau marché de broyage a été lancé par le CCAPV au printemps 2022. L'entreprise retenue est la SARL Arboriste du Sud (13). La campagne a débuté avec un broyeur forestier « Biber » victime d'une casse en raison de la présence d'une barre métallique dans le tas de déchets verts sur La Mure. La campagne s'est poursuivie avec un broyeur rapide. Le résultat reste globalement satisfaisant avec un broyat assez fin.

La Chambre d'agriculture s'est fait le relais de la CCAPV auprès des agriculteurs pour tenter de faciliter l'évacuation du broyat. En revanche la récupération des informations pour le suivi reste compliquée.

Dans le cadre d'un projet régional VALOBIOM, la chambre d'agriculture a réalisé en août 2022, en collaboration avec la CCAPV, un film de présentation de cette opération de valorisation du déchet vert.

En fin d'année, une nouvelle exploitation a intégré le dispositif : Florence Molling sur Clumanc pour récupérer du broyat de Castellane.

2/ Suivi de l'opération 2023

La réunion annuelle visant à faire le point sur le dossier s'est tenue à St André le 12 janvier 2023. Il a été acté la nécessité d'un nouveau plan d'épandage sur le secteur d'Allos pour seconder Jean-Philippe ROUX.

2023 a été marqué par plusieurs campagnes de broyage sur les différentes déchetteries :

Déchetterie	Tonnage printemps 2023	Tonnage Automne 2023
Castellane	380	480
La Mure	420	450
Allos	140	240
Barrême	100	120
Thorame	150	180
Entrevaux		220
TOTAL	1190	1690

Les quantités produites sont à la hausse en particulier sur La Mure. Quand on compare les données du prestataire aux données des agriculteurs, on constate toujours un delta important (tonnes du prestataire $\approx$ volume récupéré par les agriculteurs). Pour estimer la quantité récupérée par les agriculteurs, on s'appuie sur le volume des bennes et dans certains cas sur une pesée au pont bascule (La Mure).

Le broyat a été récupéré par les agriculteurs suite aux campagnes de broyage avec plus ou moins de réactivité. Le broyat 2023 n'a pas encore été récupéré en totalité mis à part sur la déchetterie de Thorame.

En 2023, un nouvel agriculteur a intégré le dispositif : Cédric GIRARD sur Allos. Cela vise à seconder Jean-Philippe ROUX qui ne pouvait pas récupérer la totalité du broyat. Le plan d'épandage de ce nouvel agriculteur est annexé à ce compte rendu (**annexe 1**).

AgriBio04 a prévu d'assurer un suivi chez Florence MOLLING ; agricultrice en Bio. Un protocole doit permettre de suivre l'effet des apports de broyat sur le sol.

Sur 2023, on peut citer le témoignage d'un agriculteur de l'opération : M. BALESTRA qui récupère et composte en pur du broyat de Castellane. L'exploitant tient d'abord à souligner la qualité du broyat produit ces dernières années. On a visiblement une amélioration à tous les niveaux : quantité d'indésirables et granulométrie. Jusqu'à présent il utilisait une petite benne de 8m3 pour transporter le broyat. L'opération est longue et fastidieuse. C'est pourquoi en 2023 il a fait appel à un prestataire (Ets Brun). Il indique qu'il serait pratique de pouvoir charger en dehors des horaires d'ouverture des déchetteries. Ce point avait pu être évoqué l'an passé avec la CCAPV et cela semble possible avec un avenant à la convention. Il faudra en rediscuter avec la collectivité. Cela fait maintenant 2 ans que M. BALESTRA apporte du compost sur ses parcelles. Il constate déjà une amélioration de ses sols avec notamment une meilleure conservation de l'humidité sur les sols amendés. En comparant 2 parcelles mitoyennes (épeautre), celle ayant reçu 2 apports de compost présente une culture avec un meilleur développement et au final un rendement supérieur : « *environ 1/4 de rendement en plus sur la parcelle avec compost* ». L'agriculteur souhaite améliorer la teneur de ses sols en matière organique. Ce compost de déchets verts répond pleinement à ce souhait et les résultats sont a priori déjà là. A noter toutefois, que la dose est sans doute supérieure à ce qui était envisagé dans le plan d'épandage (10 à 15t/ha en moyenne).

3/ Qualité du broyat de déchets verts 2023.

En annexe 2, on trouve un extrait du tableau Excel de suivi des lots de broyat avec un rapide commentaire sur les analyses. Il s'agit d'une extraction d'un fichier Excel partagé sur OneDrive permettant aux différents intervenants (Chambre d'agriculture, CCAPV) de le consulter et le compléter.

En 2023, seuls des analyses de broyats ont été réalisés. La CCAPV a fait le choix de caractériser tous les lots de broyats. Tous les lots produits répondent à la norme NFU44-051. Le broyat peut donc être cédé gratuitement conformément à la réglementation. En parallèle de ce suivi analytique, la CCAPV a fait le choix de réaliser un plan d'épandage par agriculteur afin d'assurer un suivi et une traçabilité. Il faut donc souligner la qualité du suivi de la CCAPV sur la gestion des déchets verts ; suivi qui va au-delà des exigences réglementaires à ce jour.

Seul le broyat de l'automne sur Barrême n'a pas été analysé car le dernier a été utilisé en interne par la CCAPV.

Les prélèvements sont assurés directement par la CCAPV (M. Dusotois).

Prélèvements réalisés en 2023 :

Date broyage	Lot de production broyat	Date prélèvement analyse broyat	Type analyse	Numéro analyse	Conformité analyse
févr-23	Lot1_2023_Allos	6/3/2023	Complète (NFU 44-051)	93693377	oui
sept-23	Lot2_2023_Allos	21/6/2023	Complète (NFU 44-051)	93747614	oui
févr-23	Lot1_2023_Barrême	15/3/2023	Complète (NFU 44-051)	93696223	oui
sept-23	Lot2_2023_Barrême		Complète (NFU 44-051)		
févr-23	Lot1_2023_Castellane	10/2/2023	Complète (NFU 44-051)	93685165	oui
sept-23	Lot2_2023_Castellane	9/10/2023	Complète (NFU 44-051)	93751636	oui
sept-23	Lot1_2023_Entrevaux	24/10/2023	Complète (NFU 44-051)	93756121	oui
févr-23	Lot1_2023_La Mure	10/2/2023	Complète (NFU 44-051)	93685160	oui
sept-23	Lot2_2023_La Mure	16/10/2023	Complète (NFU 44-051)	93753645	oui
sept-23	Lot1_2023_Thorame Basse	6/3/2023	Complète (NFU 44-051)	93693378	oui

Le seul petit point de vigilance sur les analyses concerne le lot 2 d'Allos (Automne 2023) où on retrouve une quantité de « verre et métaux » proche de la limite réglementaire : 1,62% MS avec une limite à 2.

Sinon, globalement la qualité du broyat est très satisfaisante. L'utilisation d'un broyeur lent avec la grille la plus petite permet d'obtenir une granulométrie qui va au-delà des exigences prévues dans la convention (40mm) : en moyenne 90% du broyat < 8 à 10 m. D'ailleurs les retours des agriculteurs semblent plutôt satisfaisants.

4/ Suivi du compostage et de l'épandage 2023.

En annexe 3 on trouve un extrait du tableau Excel de suivi des lots de compost par exploitant. Il s'agit d'une extraction du fichier Excel partagé sur OneDrive.

Il n'est pas toujours évident de récupérer ces informations de suivi auprès des agriculteurs. Malheureusement, nous n'avons donc pas un suivi exhaustif et il peut manquer des retours pour certaines exploitations.

Rappelons que le compostage comporte une phase de fermentation durant laquelle la température du compost dépasse les 50 à 60 °C (*Hygiénisation : Maintien de la température au-dessus de 50°C pendant 4 à 6 semaines ou 55°C pendant 2 semaines.*).

Les relevées de température des années précédentes mettaient clairement en évidence que cette phase de fermentation se déroulait correctement. Pour le compost de déchets verts purs, la durée de cette phase peut largement dépasser les 8 semaines. Après cela dépend aussi du nombre de retournements et du temps de séjour du broyat sur la plateforme avant d'être récupéré. En effet, dans certains cas, lors de la récupération du broyat, qui intervient plusieurs semaines après le broyage, on peut considérer que l'on a déjà de fait un retournement. Le retournement est une opération nécessaire pour apporter l'oxygène nécessaire aux micro-organismes. L'humidité est aussi à surveiller durant cette semaine car ce peut être un paramètre limitant.

En 2023, il n'y a pas eu de suivi de températures.

En annexe 4 on peut retrouver les cahiers d'épandage des agriculteurs inscrits dans l'opération et ayant épandu du compost depuis 2019.

5/ Perspectives 2024...

- Poursuivre avec les agriculteurs actuellement dans l'opération.

A priori aucun nouveau plan d'épandage ne semble nécessaire même si d'autres agriculteurs ont manifesté leur intérêt pour récupérer du broyat.

- Dans la mesure du possible, il faudra améliorer la remontée des informations du terrain pour assurer un meilleur suivi.

- *Evolution attendue du gisement de déchets verts sur 2024 ? Nombre de campagnes de broyage prévues ? Date(s) ? Définir les analyses à réaliser (broyat et/ou compost) ?*

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

2ème PARTIE : CONTEXTE D'ELABORATION DU PLPDMA



Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

1. Contexte

L'élaboration d'un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés est devenue obligatoire pour les collectivités qui sont en charge de la gestion des déchets, il s'agit de définir pour les années à venir des actions qui permettent de réduire les quantités des déchets produits sur le territoire.



D'après l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité. Ces actions, qui se situent au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation visent à :

- Réduire les quantités de déchets produits et collectés. C'est ce qu'on appelle la prévention quantitative.
- Réduire la nocivité et/ou améliorer le caractère valorisable des déchets qui n'ont pu être évités. On parlera alors de prévention qualitative.

La prévention des déchets est devenue une obligation ; article 29 de la Directive cadre 2008 ; qui instaure une hiérarchie dans le traitement des déchets :

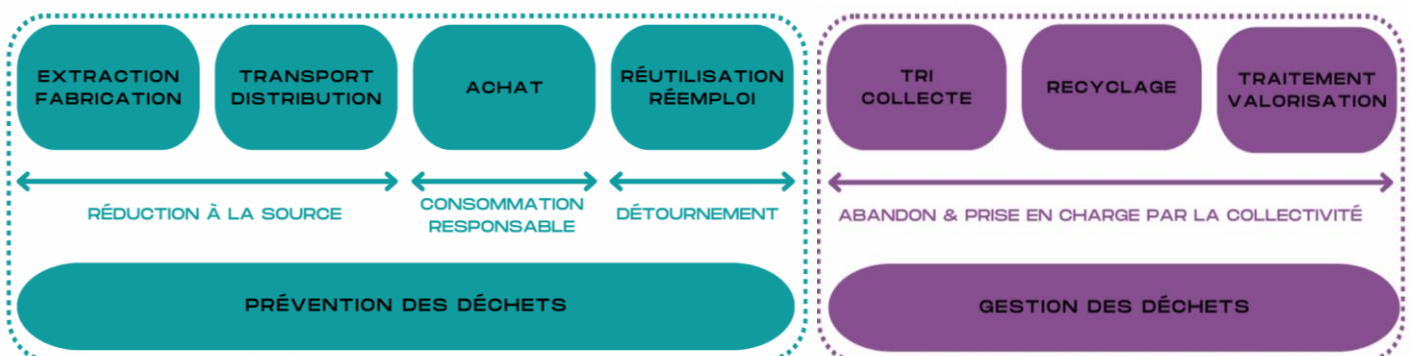
- La prévention
- La réutilisation
- Le recyclage
- La valorisation et la valorisation énergétique
- L'élimination



*Hiérarchie en matière de gestion des déchets

La « **prévention des déchets** » consiste donc à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et de consommation.

La hiérarchie européenne et française des modes de gestion des déchets place la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets : elle considère en effet que « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ».



Une distinction doit être faite entre la prévention et la gestion des déchets. Cette dernière concerne le produit lorsqu'il est devenu déchet, alors que la prévention a pour objectif d'éviter que le produit ne devienne un déchet.

2. Contexte réglementaire

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Lois Grenelle de l'Environnement du 3 Août 2009 et du 12 Juillet 2010

Elles introduisent une hiérarchie de gestion des déchets partant de leur prévention, leur réparation et leur réemploi jusqu'à leur valorisation énergétique. Ces lois fixent plusieurs objectifs en termes de prévention quantitative et qualitative, de tri, de collecte sélective, de limitation des capacités annuelles d'incinération et d'enfouissement.

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 (Loi TECV)

Elle prévoit plusieurs objectifs :

- Réduire de 10% les quantités de Déchets Ménagers Assimilés ;
- Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2025 ;
- Orienter 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux et non inertes vers des filières de valorisation matière, dont organique ;
- Augmenter la valorisation énergétique des déchets non valorisables sous forme matière et résultant d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet ;
- Favoriser la gestion des déchets à proximité de leur point de production ;
- Mettre en place le tri à la source des biodéchets de tous les producteurs d'ici 2025.

Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020

Elle se décline en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable (interdiction des couverts jetables, vaisselle jetable dans les fast food, déploiement de dispositifs vrac) ;
- Mieux informer les consommateurs (logo triman sur les emballages, harmonisation des couleurs des poubelles) ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire (obligation de mise en place d'un tri à la source des biodéchets pour les collectivités d'ici 2024) ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire ;

Plan National de Prévention des Déchets

Le nouveau **PLAN NATIONAL de Prévention des déchets 2021-2027**, s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 – Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services
- Axe 2 – Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation
- Axe 3 – Développer le réemploi et la réutilisation
- Axe 4 – Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets
- Axe 5 – Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Il fixe notamment les objectifs quantifiés à atteindre :

- Réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010 (loi anti- gaspillage – article 3)
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage de déchets ménagers en 2030 (Cf. Loi AGECE)
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale. (loi anti-gaspillage – article 11)

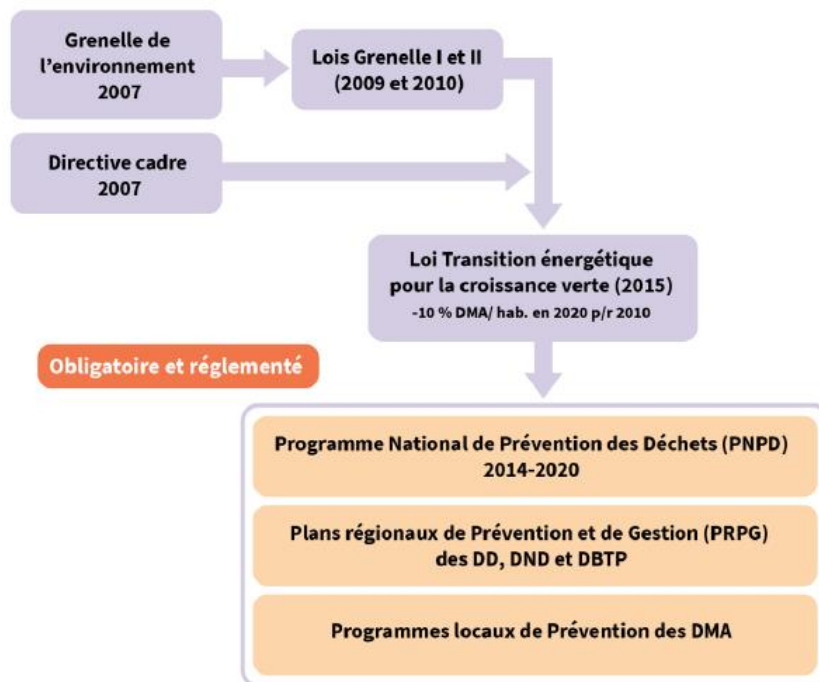
SRADDET

Les objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets s'appuient sur la déclinaison des objectifs nationaux au niveau régional dans le **respect de la hiérarchie des modes de traitement** (Extrait de l'article L541-1 du Code de l'environnement -LOI n° 2015-992 du 17 août 2015) :

- Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et en réduisant de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010

- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés réutilisés, afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de déchets ménagers et assimilés collectés en 2025 ;
- Améliorer la traçabilité des déchets d'activités économiques (DAE) et diviser par deux les quantités collectées en mélange avec les déchets ménagers et assimilés (DMA) pour faciliter la mise en œuvre du décret « 7 flux » dès 2025 ;
- Valorisation matière de 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes.
- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits mesurées en masse

Ces objectifs s'appuient sur la mise en pratique des principes de proximité et d'autosuffisance, appliqués de manière proportionnée aux flux de déchets concernés (déchets non dangereux non inertes, déchets non dangereux inertes ou déchets dangereux) et adaptée aux bassins de vie (article R.541-16-I-5 du Code de l'environnement).



Autres documents touchant à la réduction des déchets :

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), constitue le document qui met en perspective l'avenir de ce territoire et qui définit sa politique d'aménagement et de développement territorial pour les vingt prochaines années. D'un point de vue politique, il propose :

- Améliorer la valorisation des déchets et favoriser le développement de l'économie circulaire en faisant des déchets une ressource ;
- Poursuivre les initiatives en faveur de la réduction, du tri et de la collecte amont des déchets ;
- Poursuivre la structuration des filières de recyclage et de valorisation en privilégiant les solutions locales ;
- Favoriser l'installation des activités et des industries de recyclage (recyclerie, ressourcerie, centre de collecte...) et des besoins en logistique associés

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) s'inscrit dans le respect des orientations du PAS et formalise les objectifs et les principes de la politique d'aménagement du territoire définis dans le PAS notamment en matière de déchets, soit :

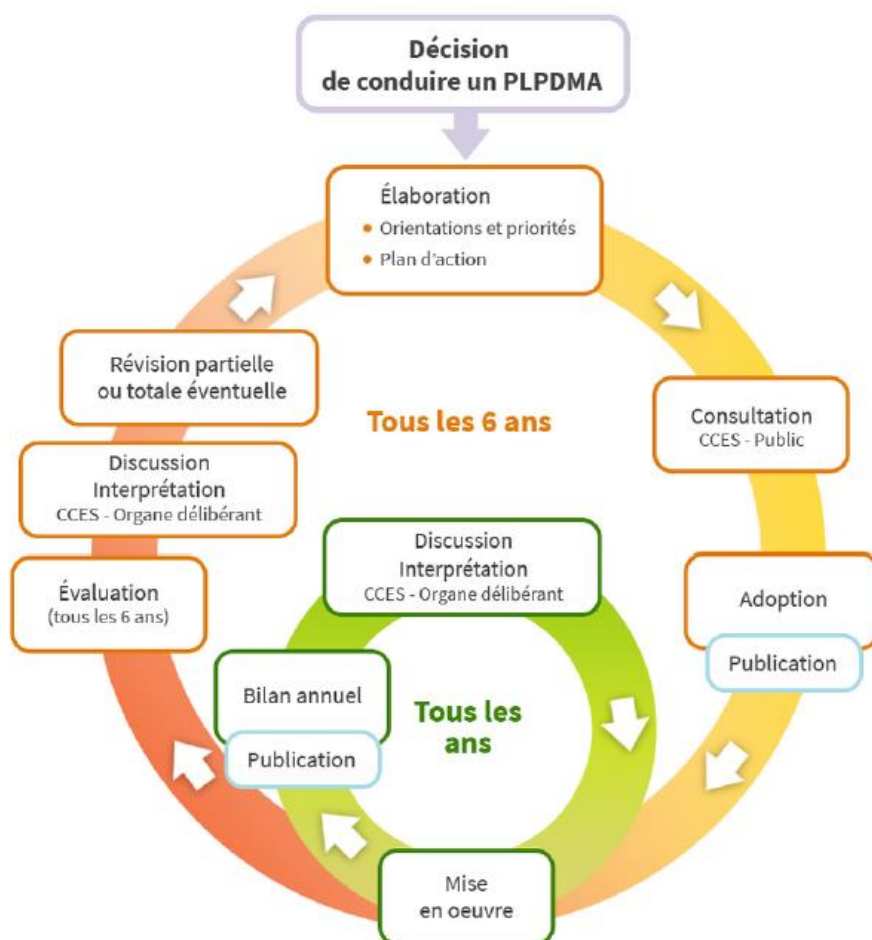
- Prévoir l'aménagement de PAV dans les futures zones en extension quelle que soit la vocation
- Assurer une collecte et une valorisation des déchets adaptées aux activités présentes dans les zones d'activités
- Respecter une gestion optimale des déchets en cas de création d'unités touristiques nouvelles
- Prévoir l'implantation d'air de compostage partagé dans l'implantation de nouveaux PAV
- Inciter dans les appels d'offres à la réutilisation des déchets du BTP, au réemploi des matériaux inertes sur les chantiers du BTP, aux ressources secondaires issues du recyclage ou biosourcées, à l'utilisation de ressources locales dans une logique de préservation des ressources et de proximité.

3. Pilotage du PLPDMA

Le décret du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés définit le contenu des PLPDMA ainsi que leurs modalités d'élaboration et de suivi.

- **L'équipe projet** : L'équipe projet élabore, met en œuvre, évalue et diffuse les résultats du PLPDMA.
- **La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)** : la mise en place de la CCES est obligatoire pour la réalisation d'un PLPDMA, elle permet de regrouper et d'organiser les idées et les actions à mener sur le territoire. Elle a un rôle de commission de concertation et de co-construction du programme d'actions. Un bilan lui est adressé tous les ans afin de pouvoir évaluer et réajuster ce programme qui se déclinera sur 4 ans.

Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA



3.1. Organisation du PLPDMA

- Établir un état des lieux
- Donner des objectifs de réduction des déchets
- Décrire les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs
- Décrire les indicateurs, les méthodes & les modalités de suivi
- Définir les modalités de diffusion & d'échange des informations avec les acteurs concernés

3.2. Objectifs de la gouvernance du PLPDMA

- Établir un état des lieux
- Donner des objectifs de réduction des déchets
- Décrire les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs
- Décrire les indicateurs, les méthodes & les modalités de suivi
- Définir les modalités de diffusion & d'échange des informations avec les acteurs concernés

3.3 Membres de la CCES

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA de la CCAPV, les élus ont souhaité pouvoir intégrer un(e) représentant(e) des organismes/associations suivants :

- France Nature Environnement 04
- Sydevom 04
- Département des Alpes de Haute Provence
- Préfecture Départementale des Alpes de Haute Provence
- Région Sud PACA
- ADEME
- Association des Maires de France
- Association des Maires Ruraux de France
- Association des Maires Ruraux de France des Alpes de Haute Provence
- Association Indépendante des Résidents de la Foux d'Allos
- Association demain le Haut Verdon
- Chambre des Commerces et des Industries
- Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Conseil Municipal Jeunes de la commune de Castellane

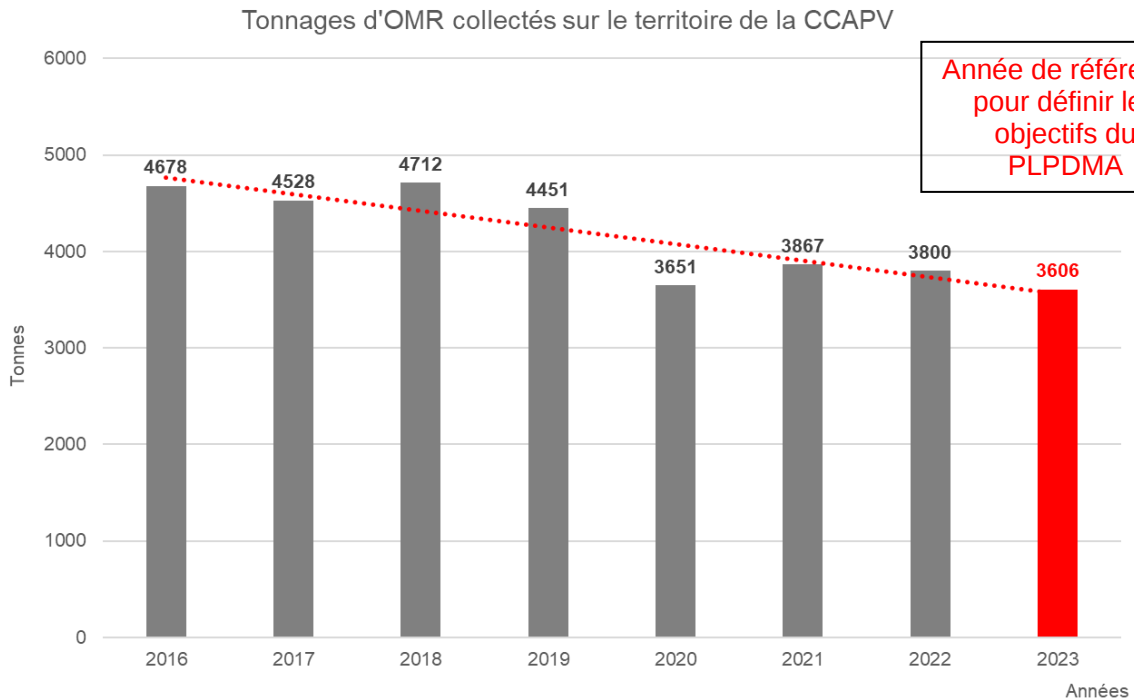
Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

3ème partie : Objectifs à atteindre



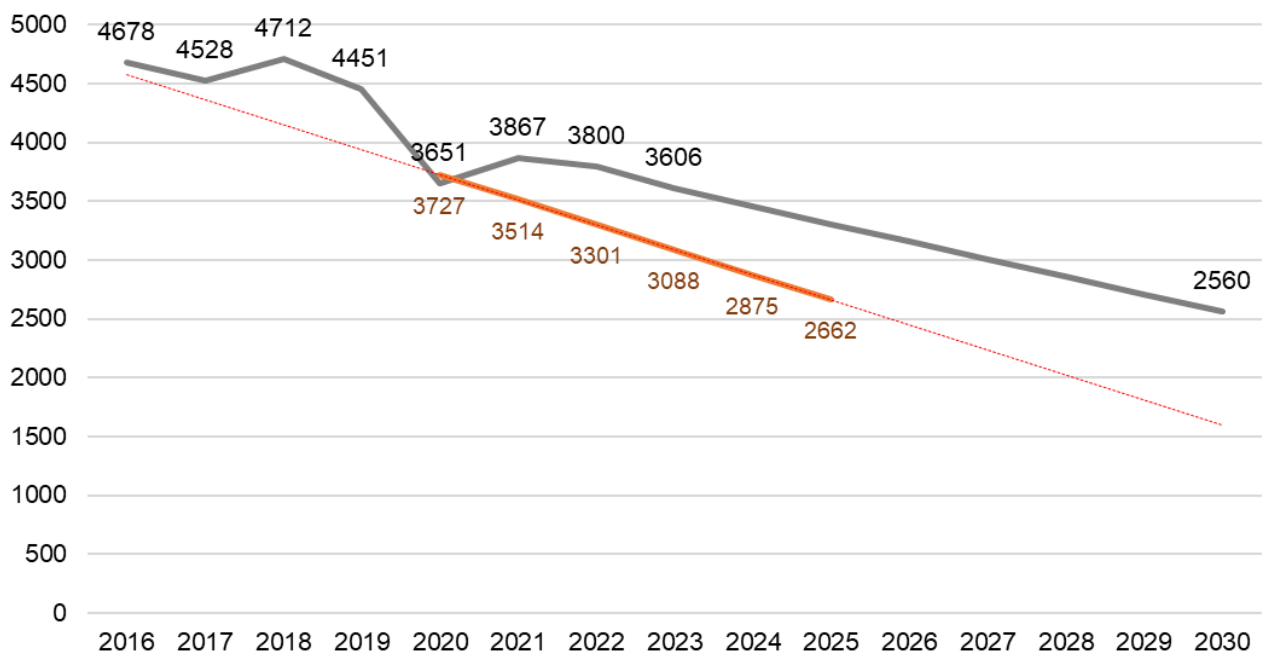
Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

1. Objectif n°1 : diminution des tonnages d'Omr



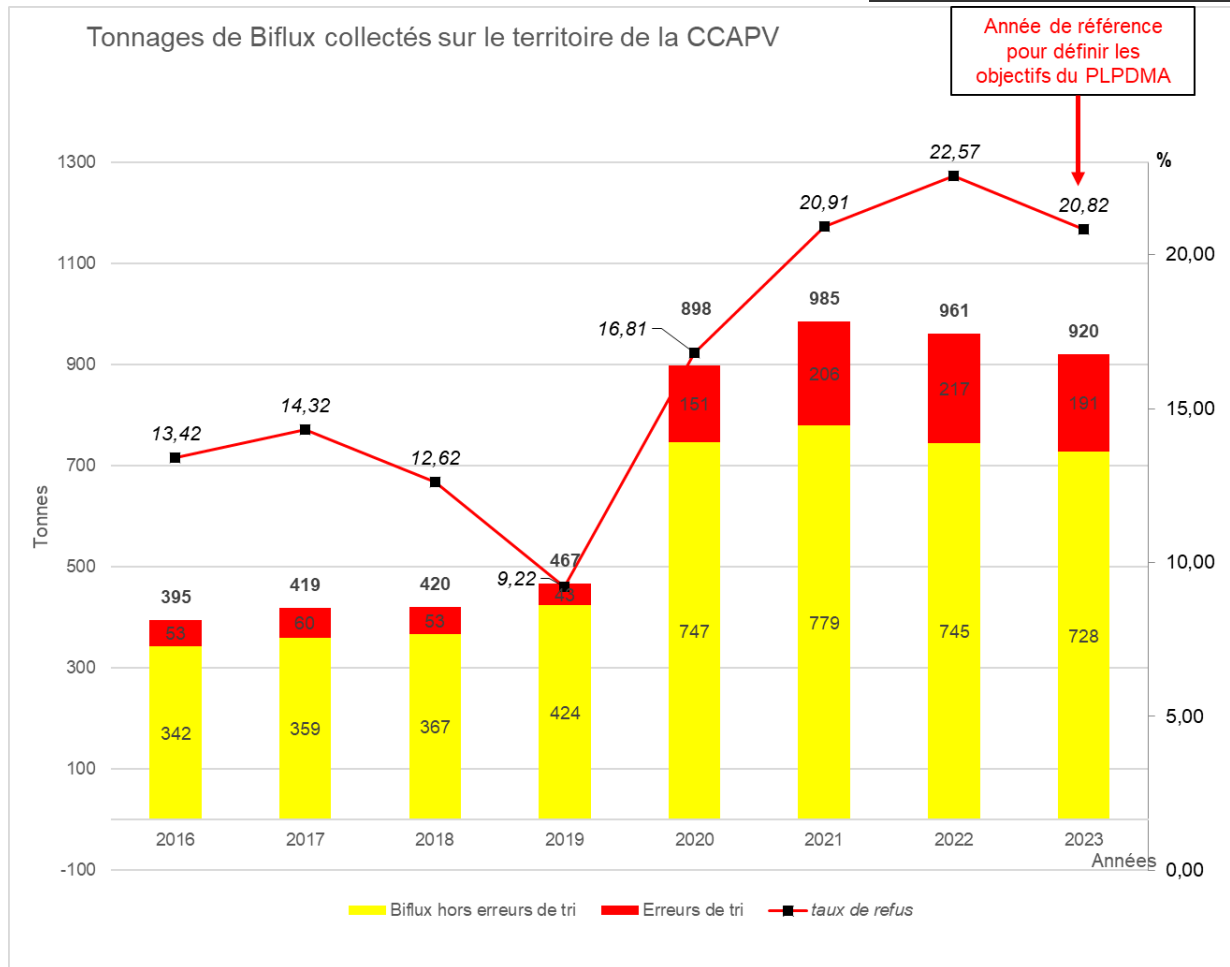
- 15% grâce à la gestion séparée des biodéchets
 - 14% grâce à la séparée des recyclables et à la prévention
- => objectif – 29 % en poids par rapport à 2023
 => soit – 1 046 t en 2030 par rapport à 2023

Objectif de diminution des tonnages d'ordures ménagères collectés sur le territoire de la CCAPV d'ici à 2030

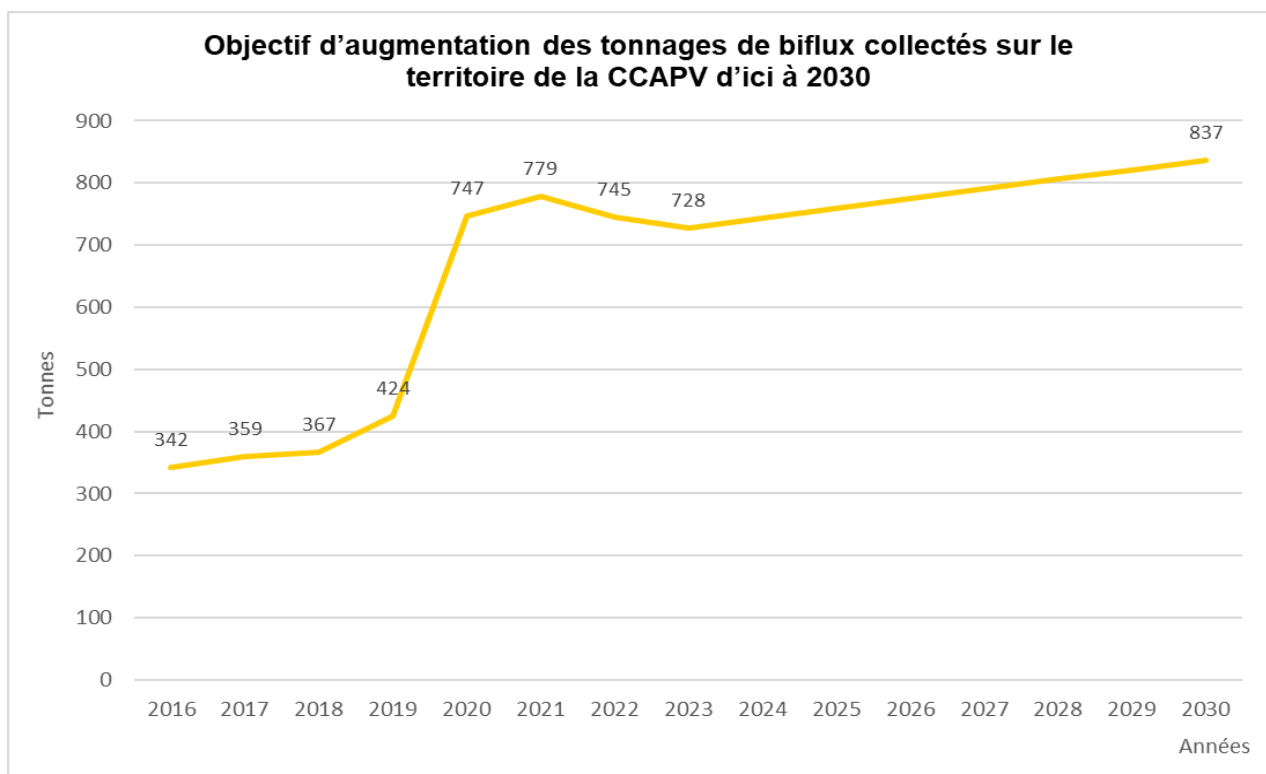


— Tonnages d'Omr collectés — Tonnages théoriques selon ojectifs PRPGD Linéaire (Tonnages théoriques selon ojectifs PRPGD)

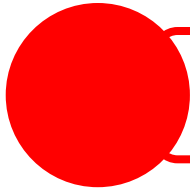
2. Objectif n°2 : augmentation du Biflux collectés



+ 15 % grâce à la communication et à l'amélioration des conditions de tri
=> soit + 109 t en 2030 par rapport à 2023

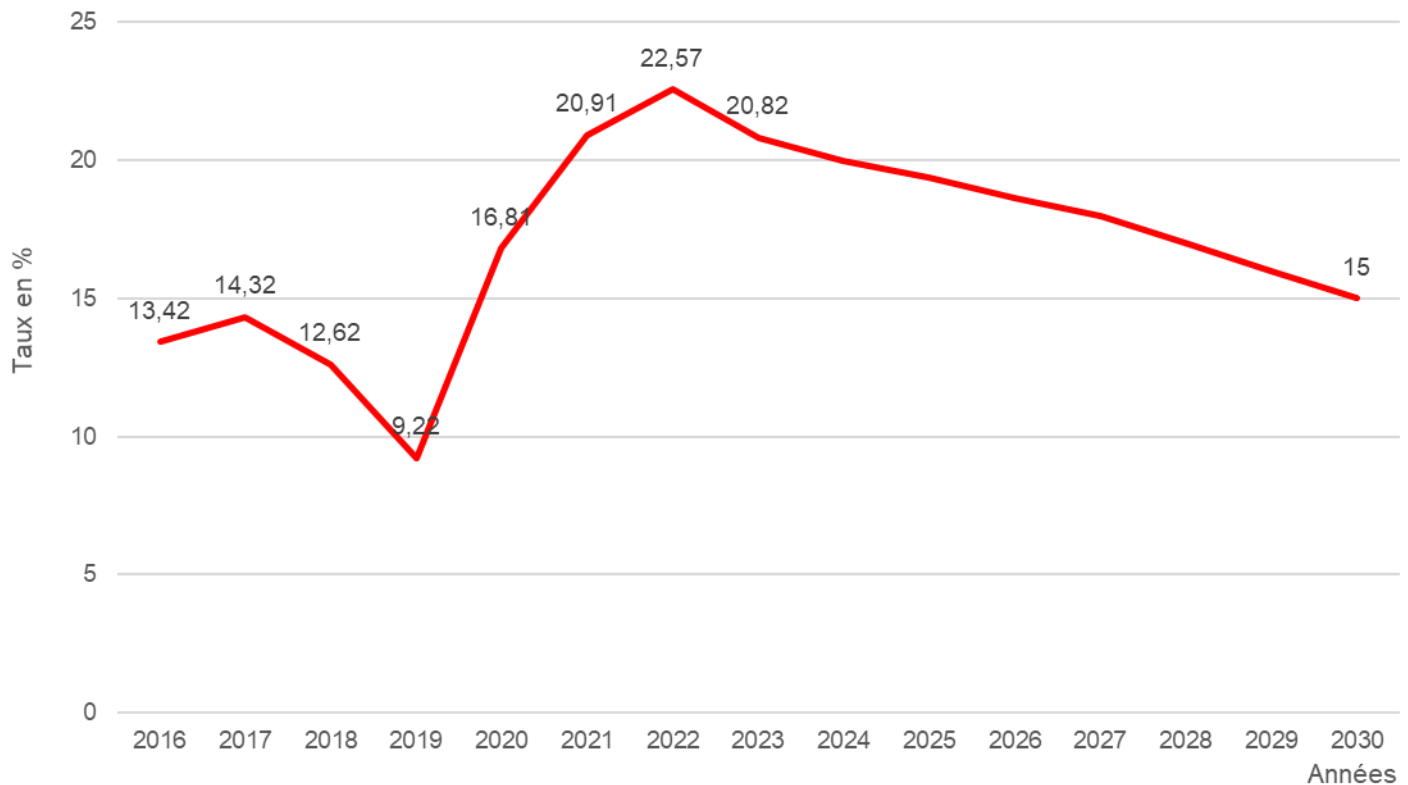


3. Objectif n°3 : diminution des refus de tri



Atteindre un taux de refus de tri inférieur à 15 % grâce à la communication et à l'amélioration des conditions de tri

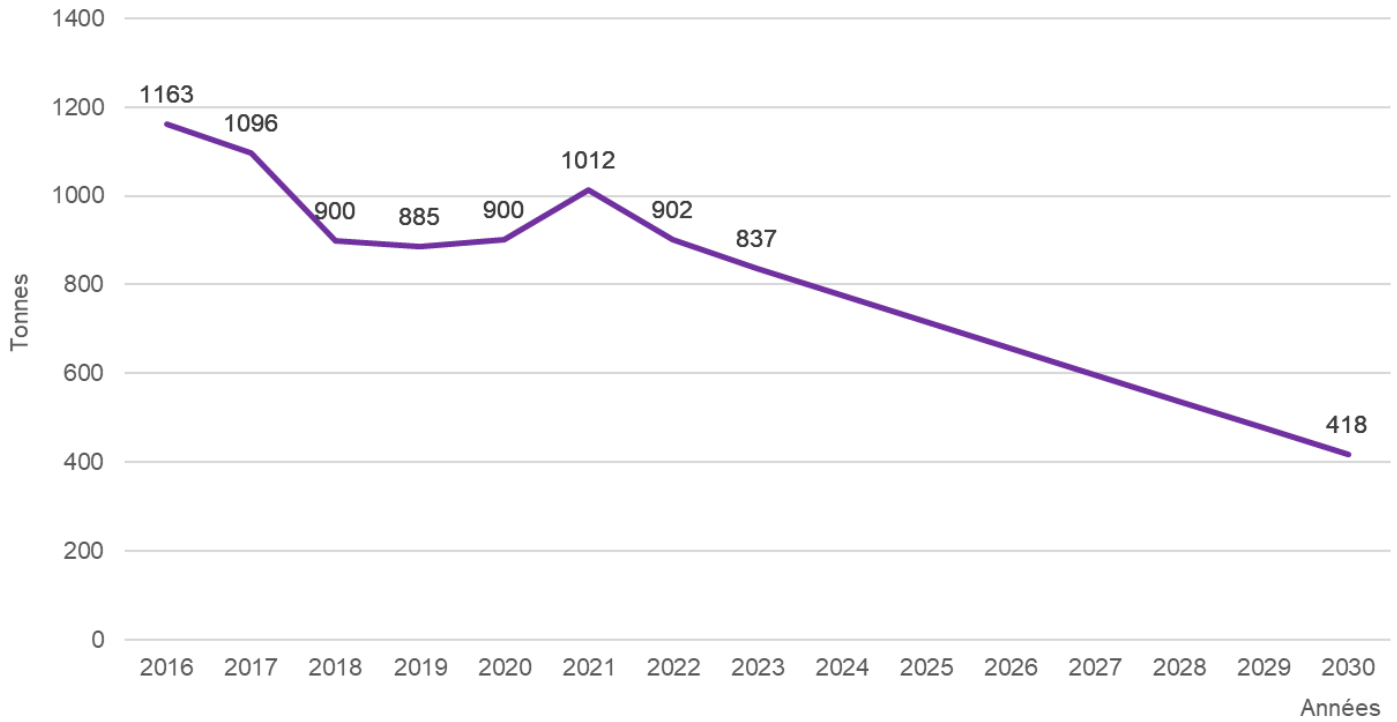
Objectif De diminution du taux de refus sur le territoire de la CCAPV d'ici à 2030 (par rapport aux objectifs de tri)



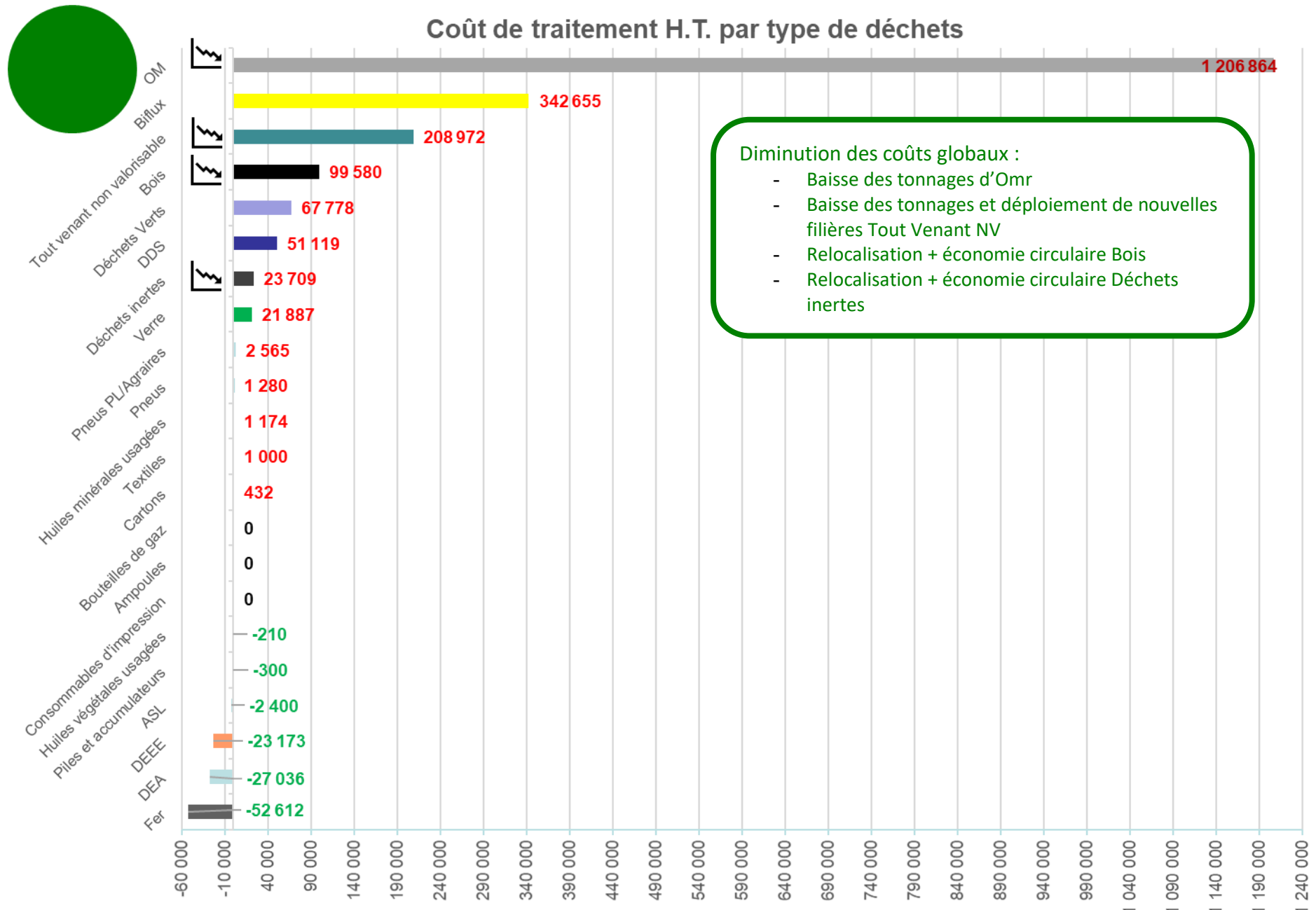
4. Objectif n°4 : baisse des tonnages du tout-venant non valorisable

- 50 % grâce au déploiement de nouvelles filières de tri
=> soit – 419 t en 2030 par rapport à 2023

Objectif de diminution des tonnages de tout venant non valorisable collectés sur le territoire de la CCAPV d'ici à 2030



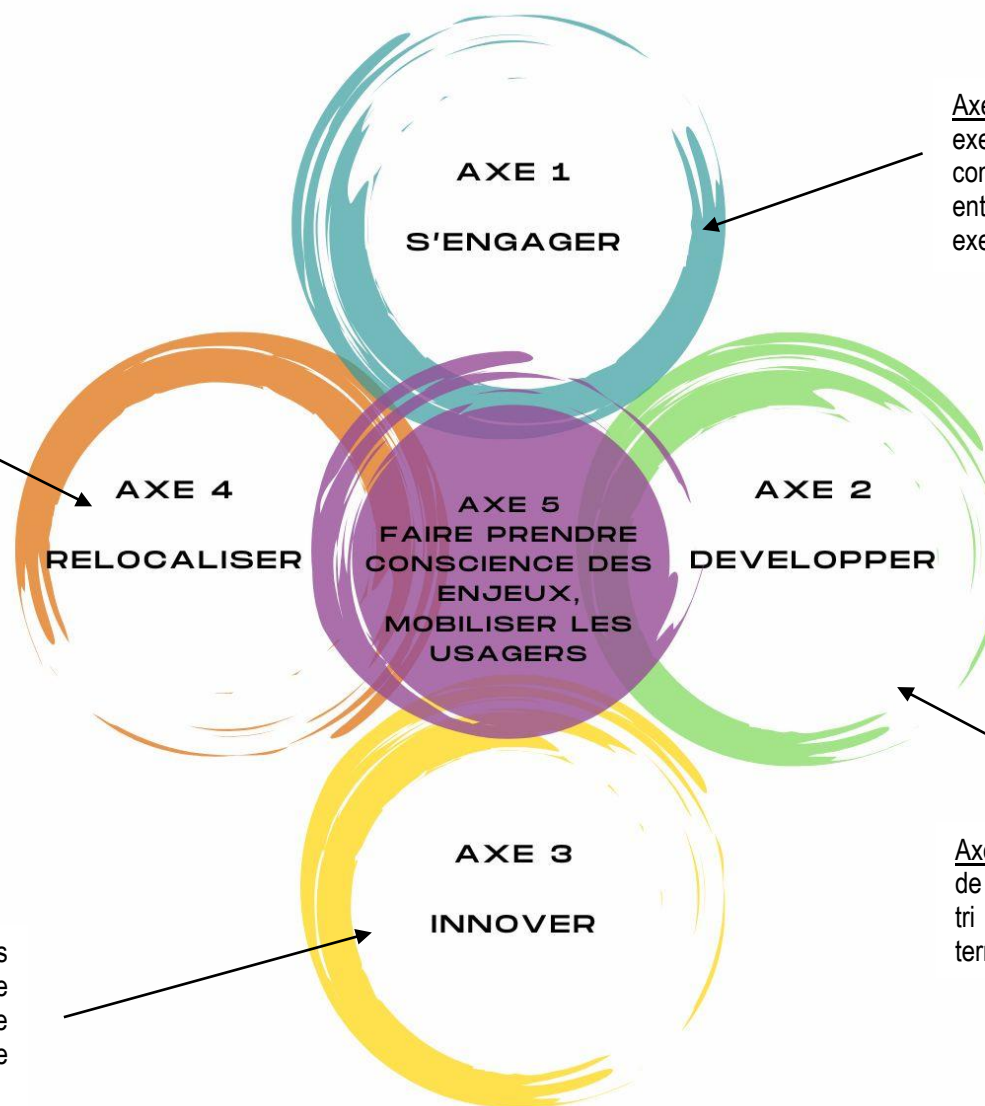
5. Coût de traitement des déchets



6. Fleur décisionnelle

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Axe 4 : Relocaliser autant que possible les filières de valorisation des déchets sur le territoire de la CCAPV pour dynamiser l'économie circulaire locale



Axe 1 : Faire de la CCAPV une structure éco-exemplaire et y associer progressivement ses communes membres, les écoles et les entreprises pour tendre vers un territoire exemplaire.

Axe 2 : Développer les solutions de prévention et de réduction des déchets ainsi que les filières de tri adaptées à chaque catégorie d'utilisateurs du territoire

Axe 3 : Exploiter le potentiel offert par les nouvelles technologies et prendre un virage numérique pour optimiser, rationaliser le fonctionnement du service et augmenter l'offre auprès des utilisateurs.

Je trie, je réduis, je composte, j'agis ... Pour un territoire éco-exemplaire

4^{ème} partie : fiches actions



Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Axe 1 : S'engager

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

FICHE ACTION N° 1.1 : Mettre en place le compostage des biodéchets dans l'ensemble des bâtiments intercommunaux	101
FICHE ACTION N°1.2 : Mettre en place le tri – réellement effectif – dans l'ensemble des bâtiments intercommunaux	102
FICHE ACTION N° 1.3 : Réduire encore la quantité d'impressions et poursuivre la dématérialisation des documents	103
FICHE ACTION N° 1.4 : Réduire la part d'objets jetables au profit d'objets réutilisables	104
FICHE ACTION N° 1.5 : Développer le réemploi au sein des services intercommunaux (meubles, etc.)	105
FICHE ACTION N° 1.6 : Accompagner les entreprises du territoire vers des démarches vertueuses et les mettre en valeur (EcoDéfis).....	106
FICHE ACTION N° 1.7 : Mettre en place un mode de gestion des déchets sur les événements/marchés/etc.....	107
FICHE ACTION N° 1.8 : Accompagner la mise en place des corbeilles de tri/ de rue dans les ERP et les communes	108
FICHE ACTION N° 1.9 : Création un espace d'échanges entre communes pour le don et les échanges de matériel	109
FICHE ACTION N° 1.10 : Rédiger une charte éco responsable pour les événements du territoire et ou financés par la CCAPV .	110

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

FICHE ACTION N° 1.1 : Mettre en place le compostage des biodéchets dans l'ensemble des bâtiments intercommunaux

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Obligation du tri à la source des biodéchets étendue à tous les producteurs au 1^{er} janvier 2024, y compris aux collectivités territoriales

MODECOM 2022 = 30% de biodéchets dans les OM

Descriptif de l'action

Equiper l'ensemble des bâtiments intercommunaux en solution de compostage : siège et antennes, gymnases, crèches, ACM, médiathèques et étendre progressivement aux communes, écoles, entreprises...

Objectifs de l'action

5 bâtiments équipés/an

Montrer que la collectivité s'investit elle-même dans le tri à la source des biodéchets

Impliquer l'ensemble des services intercommunaux

Inciter les usagers à trier les biodéchets

Mise en place

Equiper tous les bâtiments intercommunaux d'un composteur puis les écoles, les sites communaux, les entreprises...

Public Cibl 

L'ensemble des agents intercommunaux, les élus, les intervenants, les usagers puis le personnel des écoles, communes, entreprises...

Points de vigilance

Former les agents au tri à la source des biodéchets

S'assurer de la bonne compréhension des consignes de tri des biodéchets

Prévoir un entretien des composteurs au même titre que les aires de compostage partagé

Prévoir dans les fiches de poste des agents technique en charge de l'entretien des bâtiments l'intégration des consignes de tri

Points forts

Travailler en interne avec l'agent en charge des sites de compostage partagé, puis avec les mairies, les écoles, les entreprises...

Etapes/ Planification

Faire un inventaire des besoins matériels pour chaque bâtiment

Phase de lancement : 2025

Partenaires

Communes, écoles, entreprises...

Coût de mise en place ou coût évité

Acquisition composteurs environ 1000 €/site

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de sites équipés

Réduction des OM + Suivis des sites de compostage

FICHE ACTION N°1.2 : Mettre en place le tri – réellement efficace – dans l'ensemble des bâtiments intercommunaux

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le **25/02/2025** dans l'ensemble des

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

La CCAPV souhaite s'engager pleinement dans les actions de tri des déchets au sein de ses services et des bâtiments intercommunaux.

Descriptif de l'action

Mettre en place des solutions de tri des emballages et du verre au sein des services intercommunaux, puis étendre progressivement aux communes, écoles, entreprises... Appeler au tri des déchets dans son travail quotidien. Proposer une organisation pour la bonne gestion des déchets et étendre progressivement aux communes, écoles, entreprises...

Objectifs de l'action

5 bâtiments équipés/an
Poursuivre l'équipement des ERP intercommunaux notamment avec des tryptiques de tri
Montrer que la CCAPV est éco-exemplaire
Réduction des DMA

Mise en place

Equiper tous les bâtiments intercommunaux d'une solution de tri des recyclables, puis les écoles, les sites communaux, les entreprises...

Public Cibl 

L'ensemble des agents intercommunaux, les  lus, les intervenants, les usagers puis le personnel des  coles, communes, entreprises...

Points de vigilance

S'assurer de la pr sence et de la bonne gestion des poubelles de tri
S'assurer de la bonne compr hension des consignes de tri
Pr voir dans les fiches de poste des agents technique en charge de l'entretien des b timents l'int gration des poubelles

Points forts

Travailler en interne avec l'ambassadeur du tri de la CCAPV, puis avec les mairies, les  coles, les entreprises...

Etapes/ Planification

Faire un inventaire des besoins mat riels, d' quipements pour chaque service en corbeilles de recyclage.
Equiper chaque b timent / locaux & engager en parall le une communication aupr s de l'ensemble des agents, des  lus et des usagers.

Phase de lancement : 2025

Partenaires

Communes,  coles, entreprises...

Co t de mise en place ou co t  vit 

Acquisition poubelles de tri environ 2000  /site

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de b timents  quip s
R duction des OM
Augmentation du tri

FICHE ACTION N° 1.3 : Réduire encore la quantité d'impressions et poursuivre la dématérialisation des documents

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Réduction drastique des impressions sur ces 5 dernières années (présentations en Power Point, dossiers de séance dématérialisés, dématérialisation des actes...)

Descriptif de l'action

Poursuivre la dématérialisation des documents et réduire encore les impressions papiers au sein des service de la CCAPV puis étendre progressivement aux communes, écoles, entreprises...

Objectifs de l'action

Montrer que la collectivité s'applique à elle-même les efforts qu'elle demande aux usagers.
Sensibiliser les agents et les élus à la thématique et aux actions portées par la CCAPV dans le domaine.
Impliquer tous les services et réduire les déchets papiers générés

Mise en place

Dans l'ensemble des services de la CCAPV (siège et antennes, médiathèques, crèches, ACM ...) puis les communes, écoles, entreprises...

Public Ciblé

L'ensemble des agents intercommunaux, élus et partenaires puis le personnel des écoles, communes, entreprises...

Points de vigilance

Sensibilisation des agents et mise en place de nouvelles pratiques

Points forts

Médiateur environnement au sein de la CCAPV

Etapas/ Planification

Communication en interne sur les nouveaux gestes de réductions de déchets à mettre en place au sein de la CCAPV
Paramétrage automatique en recto/verso des impressions
Limiter la surconsommation de papeterie

Phase de lancement : 2025

Partenaires

Communes, écoles, entreprises...

Coût de mise en place ou coût évité

/

Indicateurs directs/ indirects

Réduction des OM
Augmentation du tri

FICHE ACTION N° 1.4 : Réduire la part d'objets jetables au profit d'objets réutilisables

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Action déjà mise en place : utilisation de gobelet réutilisables lors des manifestations

Descriptif de l'action

Inciter à l'utilisation d'objets du quotidien réutilisables à la place d'objets jetables puis étendre progressivement aux communes, écoles, entreprises...

Objectif de l'action

Remplacer l'utilisation d'objets jetables par du réutilisables

Mise en place

Au sein des bâtiments intercommunaux puis des communes, écoles, entreprises...

Public Cible

L'ensemble des agents intercommunaux, les élus puis le personnel des écoles, communes, entreprises...

Points de vigilance

Sensibilisation des agents et mise en place de nouvelles pratiques

Points forts

Médiateur environnement au sein de la CCAPV

Etapes/ Planification

Dresser un inventaire des besoins matériels zéro déchet & si possible sans plastique (essuie-mains lavables, carafes d'eau, écopup, gants réutilisables, bidon grosse quantité à la place de dosettes de produits ménagers, voir d'autres besoins à définir selon les services).

Phase de lancement : 2025

Partenaires

Communes, écoles, entreprises...

Coût de mise en place ou coût évité

/

Indicateurs directs/ indirects

Réduction des OM
Réduction du TVNV

FICHE ACTION N° 1.5 : Développer le réemploi au sein des services intercommunaux (meubles, etc.)

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Aucune communication entre les services concernant les besoins et les ressources en termes de matériel de bureau

Descriptif de l'action

Favoriser l'utilisation du matériel inutilisé lors de réaménagement d'espace de travail ou d'aménagement de nouveaux bureaux

Objectif de l'action

Mettre en place un système de réemploi des biens intercommunaux
Limiter les dépenses publiques
Tendre vers 100% de réemploi

Mise en place

Dans les bâtiments intercommunaux
Via les chalets du réemploi

Public Ciblé

L'ensemble des agents intercommunaux

Points de vigilance

Contrôler l'état du matériel
Ne pas faire de stock inutile
Lieu de stockage

Points forts

Déjà mis en œuvre lors de certains réaménagements

Étapes/ Planification

Dresser l'inventaire du matériel actuel inutiliser
Mise à jour régulier d'un inventaire

Phase de lancement : 2025

Partenaires

/

Coût de mise en place ou coût évité

Coût de mobiliers neufs évités

Indicateurs directs/ indirects

Suivi des achats de mobilier, d'appareils neufs
Réduction des tonnages en déchetteries
Réduction des emballages de mobiliers neufs

FICHE ACTION N° 1.6 : Accompagner les entreprises du territoire vers des démarches vertueuses et les mettre en valeur (EcoDéfis)

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Poursuivre la labellisation des entreprises écoresponsables en valorisant celles qui mettent en avant des actions de démarches vertueuses : le tri sélectif, le gaspillage alimentaire, la réparation et le réemploi, le traitement des huiles et des graisses ainsi que la réduction de la consommation d'eau.

Descriptif de l'action

Le label Écodéfis, soutenu par l'ADEME et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, vise à récompenser les commerçants et artisans qui œuvrent pour l'environnement, l'énergie, le transport, la gestion des déchets, de l'eau et des emballages.

Objectifs de l'action

Réduire les déchets des entreprises
Inciter les entreprises à participer à des démarches de réductions de tri/ prévention des déchets et d'économie circulaire
Promouvoir les entreprises engagées et les actions vertueuses

Mise en place

En lien avec le service Développement économique de la CCAPV

Public Ciblé

Les entreprises du territoire de la CCAPV

Points de vigilance

Différence entre les déclarations et les gestes du quotidien réellement appliqués

Points forts

Des acteurs locaux engagés dans la thématique

Etapes/ Planification

Lancer un appel à candidature
Audit

Nouvelle campagne : 2025/2026

Partenaires

ADEME ; Région SUD PACA, CCI 04, CMA 04,

Coût de mise en place ou coût évité

/

Indicateurs directs/ indirects

Nombre d'entreprises labellisées
Baisse des OM
Baisse du TVNV
Augmentation du tri

FICHE ACTION N° 1.7 : Mettre en place un mode de gestion des déchets sur les évènements/marchés/etc.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le des déchets sur les

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Obligation du tri cinq flux pour les professionnels
Obligation de tri des biodéchets
Inciter les vendeurs/ exposants sur le tri des déchets des marchés, et autres manifestations

Descriptif de l'action

La CCAPV souhaite développer une meilleure gestion des déchets sur les manifestations tout en le incitant les organisateurs/ participants à appliquer des actions afin de réduire les déchets

Objectif de l'action

Améliorer le tri des déchets générés lors des marchés ou tout autres évènements

Mise en place

Prêt de colonnes mobiles (OM/Biflux/Verre)

Public Cibl 

Vendeurs itin rants, organisateurs d v nements, communes, particuliers,  lus

Points de vigilance

Difficult    impliquer les exposants
Assurer une r elle implication des  quipes communales en charge de la gestion des march s
Comment aider la collecte des d chets pour lesquels notre organisation de collecte n'est pas adapt e (collecte via le Sydevom). Exemple : les cagettes qui, en temps normal, doivent  tre apport es directement par le producteur en d ch terie ; les biod chets, les cartons...

Points forts

Gros gisements

Etapes/ Planification

Rencontrer les  quipes municipales en charge de la gestion des march s pour d finir l'organisation de la pr -collecte.
Equiper les places de march  pour le tri des d chets : pour les cartons, cagettes & biod chets...
Installer des  quipements de pr -collecte.
Inform er les exposants de la d marche mise en place
Communiquer aupr s du grand public de la d marche engag e sur les march s du territoire

Phase de lancement : 2026

Partenaires

Communes, organisateurs d v nements

Co t de mise en place ou co t  vit 

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de march s/ v nements mettant en place le tri
Baisse des OM, augmentation du tri, diminution des refus de tri

FICHE ACTION N° 1.8 : Accompagner la mise en place des poubelles de tri de rue dans les communes

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Actuellement, la plupart des communes sont équipés uniquement de poubelles de rue pour les Omr uniquement

Descriptif de l'action

Equiper les communes de poubelles permettant la collecte et le tri des emballages et du verre issus de la consommation hors foyer

Objectifs de l'action

Être une collectivité vertueuse en équipant l'ensemble des communes membres en tryptiques de tri qui respectent le visuel esthétique en fonction de l'environnement
Permettre le tri au plus près de l'usager

Mise en place

Dans les communes selon leurs besoins

Public Cibl 

Tout public

Points de vigilance

Quelle mise à disposition ?
Contraintes d'installation sur le domaine public ?
Qui assure la collecte ?
Proposer une signal tique de communication pertinente

Points forts

Mise en place via l' quipe technique
[FICHE ACTION N 1.2 : Mettre en place le tri – r ellement effectif – dans l'ensemble des b timents intercommunaux](#)

Eta es/ Planification

Lancement d'un march  public pour acheter la fourniture
Inventaire des besoins pour les espaces intercommunaux
Prise de contact avec les communes pour d finir leurs besoins
Mise en place via le service technique

Phase de lancement : 2028

Partenaires

Communes, administr s

Co t de mise en place ou co t  vit 

Environ 2000 /site

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de communes  quip es
Baisse des OM
Augmentation du Tri

FICHE ACTION N° 1.9 : Création d'un espace d'échanges entre communes pour la vente, le don et les échanges de matériel

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Aucun moyen d'échange entre les services communaux des communes membres n'est à ce jour connu de la CCAPV

Descriptif de l'action

Proposer un service transversal à tous les services communaux de réemploi/réutilisation d'objets divers en utilisant les canaux numériques

Objectif de l'action

Développer le réemploi en travaillant sur la communication et l'accessibilité au don/récupération

Mise en place

Public Cibl 

Les  lus, les agents de mairies

Points de vigilance

Quel support de communication
Quel lieu d change
Mener des actions de communication pour sensibiliser sur l'int r t du r emploi et de la r utilisation

Points forts

Bulletin d'information communal   venir (via service communication)

 tapes/ Planification

A d terminer

Phase de lancement : 2026

Partenaires

Les communes membres

Co t de mise en place ou co t  vit 

/

Indicateurs directs/ indirects

Nombre d'annonces
Baisse des OM
Baisse du TVNV

FICHE ACTION N° 1.10 : Rédiger une charte éco responsable pour les événements du territoire et ou financés par la CCAPV

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

L'évènementiel est un secteur saisonnier fortement générateur de déchets.
Développer l'accompagnement aux manifestations locales en proposant une charte de l'évènement responsable
Informers les organisateurs des impacts environnementaux liés aux manifestations et des outils à leur disposition

Descriptif de l'action

Les soutiens de la CCAPV seront soumis à l'engagement des organisateurs d'évènementiels dans une démarche responsable
Création d'une charte de l'évènement responsable
Gestion optimisée des déchets y compris bio-déchets, pas de vaisselles à usage unique, mise en place d'un système de consignes

Objectif de l'action

Réflexion autour de la mise à disposition de kits de l'évènement responsable, des colonnes mobiles de tri et du respect de la charte.

Mise en place

Public Cibl 

Les organisateurs de manifestations (associations, entreprises, communes, etc.)
Les particuliers

Points de vigilance

Quels crit res
Quels moyens de contr les/ v rification d'application
Assurer une r elle implication des organisateurs de l' v nementiel
Difficult    sensibiliser lors de manifestations
Impliquer les organisateurs dans l'objectif de r duction des d chets et non uniquement l'am lioration du tri

Points forts

Acteurs locaux engag s dans la th matique
Service de pr t de mat riel d j propos  (colonnes mobiles)
[FICHE ACTION N 1.7 : Mettre en place un mode de gestion des d chets sur les  v nements/march s/etc.](#)

 tapes/ Planification

Phase de lancement : 2026

Partenaires

Associations, entreprises, communes

Co t de mise en place ou co t  vit 

/

Indicateurs directs/ indirects

Nombre d' v nements labellis s
Baisse des OM
Baisse du Tout Venant Non Valorisable
Augmentation du Tri
Diminution du taux de refus

Axe 2 : Développer

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

FICHE ACTION N° 2.1 : Développer une filière de valorisation des déchets agricoles en déchetteries.....	113
FICHE ACTION N° 2.2 : Accélérer et accompagner l'équipement des sites de compostage sur les communes non équipées	114
FICHE ACTION N° 2.3 : Développer des matériaux dans les déchetteries à l'image des chalets du réemploi pour les déchets du BTP	115
FICHE ACTION N° 2.4 : Multiplier les collectes événementielles en déchetteries (cycles, articles de jardinage, etc.)	116
FICHE ACTION N° 2.5 : Revoir le maillage des bornes de collecte des textiles et le nombre de bornes et de collectes	117
FICHE ACTION N° 2.6 : Intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics	118
FICHE ACTION N° 2.7 : Déployer une filière de valorisation des plastiques rigides en déchetteries.....	119
FICHE ACTION N° 2.8 : Déployer une filière de valorisation des laines de roche et de verre en déchetteries	120
FICHE ACTION N° 2.9 : Déployer une filière de valorisation des menuiseries vitrées en déchetteries.....	121
FICHE ACTION N° 2.10 : Déployer une filière de valorisation des films plastiques souples en déchetteries.....	122
FICHE ACTION N° 2.11 : Déployer une filière de valorisation du polystyrène expansé en déchetteries.....	123
FICHE ACTION N° 2.12 : Mettre en place une filière de collecte des déchets amiantés.....	124
FICHE ACTION N° 2.13 : Créer un réseau de bénévoles référents de sites de compostage.....	125

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

FICHE ACTION N° 2.1 : Développer une filière de valorisation des déchets agricoles en déchetteries

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Aucune filière REP actuellement pour les déchets agricoles

Peu de solutions adaptées sur le territoire autres que les déchetteries intercommunales (les coopératives agricoles proposent 4 jours de collecte par an sur un seul site)

Descriptif de l'action

Offrir aux agriculteurs une filière de tri en déchetterie pour les déchets agricoles : filets et ficelle d'élevage, films d'enrubannage, films de maraîchage

Objectifs de l'action

Collecte 3t/an de déchets agricoles minimum

Détourner le flux de déchets agricoles des déchets destinés à l'enfouissement

Limiter les erreurs de tri car les déchets agricoles sont souvent retrouvés lors des caractérisations avec du bifiux

Mise en place

Aménagement d'une zone de collecte en déchetterie
Fourniture des contenants (sacs)

Public Cible

Agriculteurs

Points de vigilance

Engagement des agriculteurs
Qualité/propreté des apports

Points forts

Action déjà lancé depuis 2 ans
Maillage du territoire en déchetteries
Ouverture des déchetteries intercommunales à tous les professionnels
Collecte « au fil de l'eau »
Fourniture gratuite des contenants

Etapes/ Planification

Convention de partenariat Adivalor
Commande de sac de collecte auprès d'Adivalor
Communication auprès du monde agricole
Distribution aux agriculteurs directement en déchetteries
Collecte uniquement en déchetteries

Continuité de l'action dès 2025

Partenaires

Adivalor/ Chambre d'Agriculture 04

Coût de mise en place ou coût évité

800€ à 1 200€ de coût de collecte-transport-traitement évité/an

Indicateurs directs/ indirects

Suivi des tonnages de déchets agricoles collectés
Erreurs de tri liées aux déchets agricoles
Baisse des OM = entre 3.5 et 5 T/an

FICHE ACTION N° 2.2 : Accélérer et accompagner l'équipement des communes non équipées

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Obligation de mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets pour les ménages depuis le 1er janvier 2024 -
Préconisation du Ministère de l'Environnement : 1 PAV pour 250 habitants
Mise en place d'actions permettant le tri à la source des biodéchets sur les communes volontaires depuis 2022
Volonté d'équiper l'ensemble des communes.
Choix des élus de la CCAPV de ne pas déployer une collecte séparée des biodéchets.

Descriptif de l'action

Mise en place à la charge de la CCAPV d'aires de compostage partagé au plus près de PAV existants pour permettre au plus grand nombre d'utilisateurs d'y accéder

Objectif de l'action

10 sites de compostage équipé/an
Détourner les biodéchets des Omr et ainsi réduire les tonnages destinés à l'enfouissement

Mise en place

En partenariat avec les communes

Public Ciblé

Tout public

Points de vigilance

Emprise foncière
Vérification permanente des sites (maintenance et entretien)
Assurer l'approvisionnement en broyat des sites
Impliquer les élus

Points forts

Communication grâce aux flyers distribués
Fin 2024 : 25 communes équipées

Etapes/ Planification

Commande des composteurs collectifs : rédaction du CCTP & réception du mobilier
Définir un protocole technique pour un déploiement progressif : installation / information & formation auprès des porteurs de projets / de suivi de la production de compost
L'implantation des plateformes se fera de façon progressive avec la communication associée en collaboration avec les communes concernées

Continuité de l'action dès 2025

Partenaires

Communes

Coût de mise en place ou coût évité

Coût composteurs et bioeaux
Coût OM : 380 € par tonne
Environ 60 000€ évités de coût de collecte/transport/traitement (coût Omr)

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de sites de compostage équipés
Suivis de l'estimation du tonnage compostés (=détournés), environ 175 tonnes estimés en 2023

FICHE ACTION N° 2.3 : Développer des matériaux dans les déchetteries à l'image des chalets du réemploi pour les déchets du BTP

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Suite à la réussite de l'implantation de chalets du réemploi en déchetterie, la CCAPV souhaite étendre ce principe aux déchets du bâtiment

Trop de déchets du BTP en bon état n'est pas réutilisé actuellement.

Descriptif de l'action

Mise en place au sein des déchetteries du territoire d'une zone de réemploi pour les matériaux de construction à l'image des chalets du réemploi déjà installés

Objectifs de l'action

Equipements de toutes les déchetteries d'ici fin 2025

Favoriser la réutilisation et le réemploi de matériaux de construction

Diminuer de 20% les tonnages de déchets inertes

Mise en place

En déchetterie : aménagement d'espaces et signalétiques

Public Ciblé

Usagers des déchetteries

Points de vigilance

Emprise

Place disponible

Points forts

Tri des déchets par les pro du BTP

Réussite du concept des chalets du réemploi

Étapes/ Planification

A définir selon implantation en déchetterie

Phase de lancement : 2026

Partenaires

/

Coût de mise en place ou coût évité

Coût des travaux

Coût évité : traitement des déchets du BTP en bon état

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de déchetteries équipées

Baisse des OM

Baisse du TVNV

FICHE ACTION N° 2.4 : Multiplier les collectes évènementielles en de jardinage, etc.)

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Réussite des collectes évènementielles mises en place : jouets à Noël, TLC en période de solde hivernale, ski en fin de saison d'hiver.

Descriptif de l'action

Profiter de périodes identifiées dans l'année pour sensibiliser les habitants à la production de déchets générée par nos modes de consommation (590 kilos de textiles en 2023, 1 tonnes de jouets en 2023,)

Objectif de l'action

Impulser le réflexe déchetteries aux habitants et permettre de détourner des objets réutilisables du tout-venant non valorisable
2 collectes évènementielles minimum/an

Mise en place

En déchetteries

Public Ciblé

Tout Public

Points de vigilance

Identifier/consolider les chaines et partenariats locaux pour la valorisation des objets collectés

Points forts

Communication
Collectes évènementielles existantes sur le territoire depuis 4 ans

Etapes/ Planification

Continuité dès 2025

Partenaires

Associations locales et caritatives
Refashion ; Montagn'Habits ; Eco maison ; Ecologic

Coût de mise en place ou coût évité

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de collecte évènementielles organisées
Baisse des Om
Baisse du TVNV

FICHE ACTION N° 2.5 : Revoir le maillage des bornes de collecte des textiles et le nombre de bornes et de collectes

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Le textile représente encore 1.3% des Omr (MODECOM 2022) soit près de 50 tonnes/an, mais la filière rencontre d'importantes difficultés.

Descriptif de l'action

Augmenter les maillages des bornes de collecte textiles sur le territoire

Objectifs de l'action

Progresser de 10%/ an les quantités de TLC collectés
Permettre au plus grand nombre d'habitants de valoriser leurs TLC et détourner ce flux des Omr
Diminuer le taux de textiles dans les OM et le biflux

Mise en place

A proximité des PAV existants

Public Cibl 

Tout public

Points de vigilance

Fili re textile en grande difficult 
N cessit  de structurer une fili re de valorisation localement ?

Points forts

Communication
Collecte existante avec des bonnes performances (pr s de 60t/an) + collectes  v nementielles

 tapes/ Planification

En relation avec les communes, voir l'implantation possible de nouvelles colonnes textile
En relation avec Montagn'Habits, voir combien de points suppl mentaires est-il possible d'installer

Phase de lancement : 2026/2027

Partenaires

Refashion, Montagn'Habits, communes

Co t de mise en place ou co t  vit 

Augmentation de la subvention allou e   Montagn'Habits pour permettre l'installation de nouvelles colonnes

Indicateurs directs/ indirects

Evolution tonnage TLC
Baisse des OM
Diminution du taux de refus
Baisse du TVNV

FICHE ACTION N° 2.6 : Intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics**Contexte actuel**

Obligation d'intégrer des clauses environnementales dans le CCAP en s'inscrivant dans le cadre des obligations prévues à l'article L. 2111-1 du code de la commande publique aux termes duquel « La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminés avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimension économique, sociale et environnementale ». Cette clause pourra également permettre de constituer une accroche contractuelle en vue de l'application des obligations issues de l'article 35 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, qui prévoit, au plus tard en 2026, l'obligation pour les acheteurs de fixer dans tous leurs marchés des conditions d'exécution prenant en compte des considérations environnementales.

Critères déjà intégrés progressivement

Descriptif de l'action

Inclure les marchés publics dans l'éco exemplarité de la CCAPV par l'intégration systématique de critère environnementaux dans les cahiers des charges soumis aux fournisseurs et en particulier sur le volet déchets

Objectifs de l'action

100% des marchés dès 2025 avec des critères environnementaux
Sensibiliser les agents du service marchés publics et les élus sur la commande publique responsable
Répondre aux obligations réglementaires sur la commande publique responsable
Développer systématiquement la commande publique responsable

Mise en place**Public Ciblé**

Prestataires de la collectivité

Points de vigilance

Quels moyens de contrôle
Quelle pénalité en cas de non-respect

Points forts

Economies potentielles

Etapes/ Planification

Former les services de la CCAPV à l'intégration de clauses et critères environnementaux dans les marchés publics
Faciliter l'accès des TPE-PME aux marchés du territoire et développer ainsi l'activité au plus près de la structure
Mettre en place un suivi de l'intégration de clauses et critères environnementaux par les services
Partager les bonnes pratiques par type d'achats au sein de la CCAPV
Généraliser les pratiques de revente et don des matériels non utilisés de la CCAPV

Phase de lancement : 2025

Partenaires

Interne – Service Marchés Publics

Coût de mise en place ou coût évité

/

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de marché avec critères environnementaux

FICHE ACTION N° 2.7 : Déployer une filière de valorisation des déchets en déchetteries

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Déploiement progressif de la filière PMCB au sein des déchetteries de la CCAPV

Descriptif de l'action

Mettre en place de nouvelles filières de tri en déchetteries afin de détourner toujours plus de déchets destinés à l'enfouissement, notamment les déchets du BTP

Objectif de l'action

Equiper toutes les déchetteries

Détourner du tout-venant non valorisable un gisement important de déchets, notamment des déchets issus du bâtiment : 30 tonnes/an d'ici 2025

Mise en place

En déchetterie

Public Ciblé

Professionnels du BTP
Particuliers en auto construction

Points de vigilance

Nécessité d'aménager les déchetteries
Respect des consignes de tri
Absence de prestataire pour certains flux sur le 04

Points forts

Gros potentiel de réduction d'enfouissement
Economie
Meilleure valorisation

Etapes/ Planification

Mise en place progressive de la filière PMCB
Dégager l'espace nécessaire en déchetteries pour l'installation de nouvelles bennes/caissettes (travaux en cours)
Formation des agents
Sensibilisation des usagers

Continuité de l'action en 2025

Partenaires

Ecomaison/ Valobat/ OCAB

Coût de mise en place ou coût évité

Estimation coûts évités : 255 000€/an
Coût adaptation déchetteries environ 700 000€

Indicateurs directs/ indirects

Tonnage collecté
Baisse du TVNV

FICHE ACTION N° 2.8 : Déployer une filière de valorisation des déchets

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Déploiement progressif de la filière PMCB au sein des déchetteries de la CCAPV

Descriptif de l'action

Mettre en place de nouvelles filières de tri en déchetteries afin de détourner toujours plus de déchets destinés à l'enfouissement, notamment les déchets du BTP

Objectif de l'action

Equiper toutes les déchetteries

Détourner du tout-venant non valorisable un gisement important de déchets, notamment des déchets issus du bâtiment : 5 tonnes/an d'ici 2026

Mise en place

En déchetterie

Public Cibl 

Professionnels du BTP

Particuliers en auto construction

Points de vigilance

N cessit  d'am nager les d chetteries

Respect des consignes de tri

Absence de prestataire pour certains flux sur le 04

Points forts

Gros potentiel de r duction d'enfouissement

Economie

Meilleure valorisation

 tapes/ Planification

Mise en place progressive de la fil re PMCB

D gager l'espace n cessaire en d chetteries pour l'installation de nouvelles bennes/caissettes (travaux en cours)

Formation des agents

Sensibilisation des usagers

D marrage en 2025

Partenaires

Ecomaison/ Valobat/ OCAB

Co t de mise en place ou co t  vit 

Estimation co ts  vit s : 255 000 /an

Co t adaptation d chetteries environ 700 000 

Indicateurs directs/ indirects

Tonnage collect 

Baisse du TVNV

FICHE ACTION N° 2.9 : Déployer une filière de valorisation déchetteries

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Déploiement progressif de la filière PMCB au sein des déchetteries de la CCAPV

Descriptif de l'action

Mettre en place de nouvelles filières de tri en déchetteries afin de détourner toujours plus de déchets destinés à l'enfouissement, notamment les déchets du BTP

Objectif de l'action

Equiper toutes les déchetteries

Détourner du tout-venant non valorisable un gisement important de déchets, notamment des déchets issus du bâtiment : 10 tonnes/an d'ici 2026

Mise en place

En déchetterie

Public Ciblé

Professionnels du BTP

Particuliers en auto construction

Points de vigilance

Nécessité d'aménager les déchetteries

Respect des consignes de tri

Absence de prestataire pour certains flux sur le 04

Points forts

Gros potentiel de réduction d'enfouissement

Economie

Meilleure valorisation

Etapes/ Planification

Mise en place progressive de la filière PMCB

Dégager l'espace nécessaire en déchetteries pour l'installation de nouvelles bennes/caissettes (travaux en cours)

Formation des agents

Sensibilisation des usagers

Démarrage en 2025

Partenaires

Ecomaison/ Valobat/ OCAB

Coût de mise en place ou coût évité

Estimation coûts évités : 255 000€/an

Coût adaptation déchetteries environ 700 000€

Indicateurs directs/ indirects

Tonnage collecté

Baisse du TVNV

FICHE ACTION N°2.10 : Déployer une filière de valorisation des déchetteries

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

films plastiques souples en

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Déploiement progressif d'une filière de valorisation des plastiques souples (bâches, films) au sein des déchetterie de la CCAPV

Descriptif de l'action

Mettre en place de nouvelles filières de tri en déchetteries afin de détourner toujours plus de déchets destinés à l'enfouissement

Objectif de l'action

Equiper toutes les déchetteries

Détourner du tout-venant non valorisable un gisement important de déchets, notamment des déchets de plastique souple : 2 tonnes/an d'ici 2026

Mise en place

En déchetterie

Public Cibl 

Tout Public

Points de vigilance

Respect des consignes de tri
Mode de transport (gros volume pour un faible poids)

Points forts

Aménagement des déchetteries possible

Etapas/ Planification

Mise en place d'une nouvelle filière en lien avec le centre de tri

Dégager l'espace nécessaire en déchetteries pour l'installation de nouvelles bennes/caissettes

Formation des agents

Continuit  de l'action en 2025

Partenaires

Sydevom, centre de tri

Co t de mise en place ou co t  vit 

2T/ an soit 500 /an

Indicateurs directs/ indirects

Tonnage collect 

Baisse du TVNV

FICHE ACTION N° 2.11 : Déployer une filière de valorisation des déchets en déchetteries

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Déploiement progressif d'une filière de valorisation du polystyrène expansé au sein des déchetteries de la CCAPV

Descriptif de l'action

Mettre en place de nouvelles filières de tri en déchetteries afin de détourner toujours plus de déchets destinés à l'enfouissement

Objectif de l'action

Equiper toutes les déchetteries

Détourner du tout-venant non valorisable un gisement important de déchets, notamment de polystyrène expansé : 2 tonnes/an d'ici 2026

Mise en place

En déchetterie

Public Ciblé

Tout Public

Points de vigilance

Respect des consignes de tri

Points forts

Aménagement des déchetteries possible

Etapes/ Planification

Mise en place de la filière PMCB

Dégager l'espace nécessaire en déchetteries pour l'installation de nouvelles bennes/caissettes

Formation des agents

Continuité de l'action en 2025

Partenaires

Sydevom, centre de tri

Coût de mise en place ou coût évité

2T/ an soit 500€/an

Indicateurs directs/ indirects

Tonnage collecté

Baisse du TVNV

FICHE ACTION N° 2.12 : Mettre en place une filière de collecte des déchets amiantés

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Aucun dispositif actuellement sur le territoire ou à proximité immédiat.

Descriptif de l'action

Mettre en place de façon événementielle des collectes des déchets amiantés en déchetteries

Objectifs de l'action

Eviter les dépôts sauvages
Eviter le mélange avec les déchets inertes

Mise en place

En déchetterie

Public Cible

Professionnels du BTP
Particuliers en auto construction

Points de vigilance

Nécessité d'aménager les déchetteries
Absence de prestataire pour certains flux sur le 04
Respect des consignes de tri
Règlementation amiante
Règlementation ICPE
Protection des agents

Points forts

Etapes/ Planification

Bilan réglementaire
Adaptation des sites
Equiper + visites médicales agents
Communiquer sur l'action de collecte occasionnelle

Démarrage : étude/ structuration filière 2026/ Mise en place collecte 2027

Partenaires

Ecomaison/ Valobat/ OCAB

Coût de mise en place ou coût évité

Soutien : 500€/tonnes
Coût estimé : 460€ HT/tonnes

Indicateurs directs/ indirects

Mise en place collecte oui/non

FICHE ACTION N° 2.13 : Créer un réseau de bénévoles référents de sites de compostage

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

48 sites de compostage partagé déjà équipé + objectif d'équiper 10 sites de compostage partagé par an

Descriptif de l'action

Permettre aux communes de bénéficier de référents faisant remonter tout besoin/dysfonctionnement concernant les plateformes de compostage partagé

Objectifs de l'action

Recruter au moins 1 référent bénévole/ commune équipée
Avoir des sites de compostage partagé en bon état
Permettre aux usagers d'avoir un interlocuteur à proximité

Mise en place

Dans les communes équipées d'au moins un site de compostage partagé

Public Cibl 

Tout public

Points de vigilance

Comment recruter et motiver les bénévoles
Quelle formation
Quelle animation de réseau

Points forts

Relais avec l'agent en charge des biodéchets
[FICHE ACTION N 2.2 : Accélérer et accompagner l'équipement des sites de compostage sur les communes non équipées](#)

Etapes/ Planification

Information via les mairies et réseaux sociaux
Formation des bénévoles
Rencontres fréquente avec l'animateur biodéchets

Phase de lancement : 2027

Partenaires

Communes
Bénévoles

Coût de mise en place ou coût évité

Coût évité : temps de chargé de mission biodéchets optimisé grâce aux relais locaux

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de bénévoles
Baisse des OM

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

AXE 3 : INNOVER

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

FICHE ACTION N° 3.1 : Alimenter les données scientifiques concernant l'intérêt agronomique de la valorisation agricole des déchets verts en portant un protocole pluriannuel de suivi agronomique de la qualité des sols amendés	129
FICHE ACTION N° 3.2 : Mettre en place un dispositif de contrôle d'accès en déchetteries pour assurer une traçabilité des déchets entrants	130
FICHE ACTION N° 3.3 : Développer un outil d'optimisation des tournées de collecte des PAV selon le remplissage en lien avec le Sydevom	131
FICHE ACTION N° 3.4 : Développer un outil numérique personnalisé de suivi et de maintenance des PAV et des sites de compostage partagé.....	132
FICHE ACTION N° 3.5 : Développer un outil numérique d'aide aux consignes de tri en interne pour les agents de déchetteries.	133

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

FICHE ACTION N° 3.1 : Alimenter les données scientifiques concernant l'intérêt agronomique de la valorisation agricole des déchets verts en portant un projet agronomique de la qualité des sols amendés

Contexte actuel

Valorisation agricole des déchets verts depuis 2019 en partenariat avec des agriculteurs locaux et de la Chambre d'Agriculture 04

Descriptif de l'action

Le concept de ce projet est de mettre en évidence l'intérêt agronomique de la valorisation agricole des déchets verts par :

- L'analyse physico-chimique et micro-biologique du broyat de déchets verts produit
- Le suivi agronomique des terres agricoles amendées et analyse de l'évolution du travail du sol et des rendements agricoles

Objectif de l'action

Démontrer, chiffres à l'appui, l'intérêt de l'amendement des sols grâce au broyat des déchets verts collectés en déchetterie, notamment en agriculture biologique

Mise en place

Collecte en déchetterie
Amendement via les agriculteurs conventionnés

Public Ciblé

Agriculteurs/ Grand public

Points de vigilance

Qualité des déchets verts
Animation
Adaptation du protocole de suivi

Points forts

Consolidation du modèle développé depuis 5 ans par la CCAPV
Consolidation des exutoires

Etapas/ Planification

Collecte des déchets verts en déchetteries
Broyage des déchets verts
Analyse du broyat
Distribution aux agriculteurs conventionnés
Analyse des sols amendés
Mise en œuvre du protocole d'évaluation

Phase de lancement : 2025

Partenaires

Agribio
Chambre d'Agriculture 04
Agriculteurs du territoire
Région Sud PACA (financeurs)

Coût de mise en place ou coût évité

Environ 7 000€/ an

Indicateurs directs/ indirects

Données agronomiques rendues disponibles

FICHE ACTION N° 3.2 : Mettre en place un dispositif de contrôle assurer une traçabilité des déchets entrants

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Les professionnels profitent du service des déchets au même titre que les particuliers. Les déchets générés par les professionnels, en quantité parfois très élevée, ne sont donc pas comptabilisés séparément des déchets ménagers. La traçabilité des déchets professionnels est largement insuffisante voir manquante dans l'ensemble des déchetteries de la CCAPV.

C'est pourquoi la traçabilité de ces flux importants devient une nécessité dans un objectif de maîtrise des coûts et d'adaptation de la facturation de la catégorie des socio-professionnels.

Descriptif de l'action

Mettre en place le contrôle d'accès à l'entrée des déchetteries

Objectifs de l'action

Equiper toutes les déchetteries en 2025

Définir la stratégie de gestion des déchets issus des activités économiques DAE

Améliorer la traçabilité des flux des déchets professionnels

Séparer les flux professionnels des flux de déchets ménagers

Adapter les montants de redevances payés par les professionnels, le cas échéant

Limiter l'accès aux seuls usagers du territoire de la CCAPV

Mise en place

En déchetteries

Distribution des badges lors de l'envoi de la redevance

Public Ciblé

Les usagers des déchetteries

Points de vigilance

Système d'exploitation des badges

Distribution des badges

Points forts

Traçabilité des apports

Réduction et/ou facturation du « tourisme des déchets »

Etapes/ Planification

Travaux dans les déchetteries pour installation des barrières

Distributions des badges

Traçabilité des usagers via un logiciel professionnel

Phase de lancement : 2026

Partenaires

Région

Etat

Coût de mise en place ou coût évité

Coût de mise en place environ 230 000 €

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de déchetteries équipées

Nombre de badges distribués

Statistiques de passage

FICHE ACTION N° 3.3 : Développer un outil d'optimisation des tournées de collecte des PAV selon le remplissage en lien avec le Sydevom

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

L'importance des distances parcourues pour la collecte des déchets induit de fortes dépenses financières pour collecter des contenants dont le remplissage peut être aléatoire et soumis à une forte saisonnalité (été sur le Verdon et hiver sur les stations de ski du Val d'Allos).

Descriptif de l'action

Equiper les 1 200 colonnes avec des capteurs de niveau de remplissage connectés, permettant de connaître les taux de remplissage en temps réels et déclencher des tournées de collecte optimisées.

Couplé à un logiciel de calcul d'optimisation et d'édition d'itinéraires au GPS Poids-lourds du camion.

Objectifs de l'action

Equiper toutes les colonnes

Optimiser les circuits de collecte

Connaître le taux de remplissage des colonnes de tri et limiter les dépôts sauvages faute de place dans les colonnes

Mise en place

Dans chaque colonne de tri du territoire

Public Ciblé (concerné par l'action)

Chauffeur du Sydevom

Points de vigilance

Coordination avec syndicat de collecte (Sydevom)

Bonne utilisation par les chauffeurs

Outil adapté au territoire

Points forts

Optimisation des tournées de collecte

Etapes/ Planification

Etablir un cahier des charges

Choix du prestataire

Installation et paramétrage des sondes

Phase de lancement : 2025

Partenaires

Région Sud PACA

Sydevom

Coût de mise en place ou coût évité

Coût de mise en place environ 250 000€

Coût évité : objectif 50 000€/an

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de colonnes équipées

Evolution de fréquences de collecte de chaque PAV

Evolution du temps annuel de collecte

Evolution des coûts de collecte

FICHE ACTION N° 3.4 : Développer un outil numérique personnalisé des PAV et des sites de compostage partagé

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Outil via une application mis en place avec le service SIG : Merginmaps. Cette application permet d'enregistrer des géodonnées sur un appareil mobile depuis le terrain afin de les synchroniser par la suite sur QGIS.

Descriptif de l'action

Développer un logiciel numérique de suivi des sites de compostage partagé et de maintenance des PAV, qui soit totalement adapté et adaptable au territoire.

Outil qui sera évolutif en fonction des besoins et des contraintes du service.

Objectif de l'action

Enregistrer tous les PAV et sites de compostage partagé existant et nouveau

Faire remonter les besoins en termes d'entretien des sites (PAV + site de compostage partagé)

Posséder des données fiables et en temps réel des sites de compostage partagé pour assurer un suivi optimisé.

Mise en place

En interne

Public Cibl 

M diateur environnement

Points de vigilance

Synchronisation des donn es

Utilisation de l'outil informatique

Points forts

Service SIG en interne

 tapes/ Planification

D veloppement de l'interface

Cr ation des points

Saisie des interventions n cessaires lors des tourn es

Validation suite   l'intervention

Continuit  de l'action en 2025 pour les aires de compostage partag / phase de lancement en 2026 pour les PAV

Partenaires

Co t de mise en place ou co t  vit 

Prix de l'abonnement   Merginmaps : 65   par mois

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de points enregistr s

Nombre d'utilisateurs

FICHE ACTION N° 3.5 : Développer un outil numérique d'aide aux consignes de tri en interne pour les agents de déchetteries

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Changement fréquent des consignes de tri à la suite de la mise en place de nouvelles filières.

Descriptif de l'action

Bénéficier d'un outil numérique de tri des déchets en déchetteries pour nos gardiens titulaires et gardiens remplaçants

Objectifs de l'action

Outil développé en interne, qui soit efficient et facile d'utilisation pour répondre en temps réel aux interrogations sur le terrain
Eviter les erreurs de tri et gagner en efficacité

Mise en place

Application interne

Public Ciblé

Les gardiens de déchetteries

Points de vigilance

Déployer ce système numérique sur les smartphones des gardiens (ergonomie ?)
Quel type d'outil : question/réponse ? Classement par grandes familles de déchets ?
Contraintes des veilles réglementaires et des mises à jour en temps réel

Points forts

Service SIG en interne

Etapes/ Planification

Listing de toutes les consignes de tri
Trouver le mode de diffusion

Phase de lancement : 2026

Partenaires

/

Coût de mise en place ou coût évité

/

Indicateurs directs/ indirects

Baisse des erreurs de tri/ des dysfonctionnement
Baisse du TVNV
Baisse des erreurs de tri

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Axe 4 : RELOCALISER

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

FICHE ACTION N° 4.1 : Valoriser la fraction valorisable des déchets inertes sur le territoire	137
FICHE ACTION N° 4.2 : Gérer localement la fraction non valorisable des déchets inertes.....	138
FICHE ACTION N° 4.3 : Valoriser localement dans l'agriculture les déchets verts collectés en déchetteries y compris en agriculture biologique	139
FICHE ACTION N° 4.4 : Accompagner la démarche de création de ressourcerie.....	140
FICHE ACTION N° 4.5 : Valoriser les déchets de bois en bois énergie sur une plateforme bois énergie intercommunale.....	141
FICHE ACTION N° 4.6 : Dans l'attente d'une plateforme intercommunale Développer une filière de valorisation des palettes et cagettes en bois	142

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

FICHE ACTION N° 4.1 : Valoriser la fraction valorisable des déchets inertes sur le territoire**Contexte actuel**

Dans un souci permanent de réduction des coûts de traitement et de transport des déchets, et afin de détourner au maximum un gisement non négligeable de déchets inertes valorisables de l'enfouissement, la CCAPV a mis en place une valorisation des déchets inertes sur le modèle d'une économie circulaire locale.

Descriptif de l'action

Parmi les déchets inertes collectés en déchetteries, on estime à 30% la fraction valorisable.

Afin de mettre en place un mode de gestion local et vertueux des déchets inertes valorisables, la CCAPV a engagé un partenariat avec les deux carriers du territoire pour la prise en charge des déchets inertes suivants : bétons non ferrailés, briques agglomérées, pierres

Objectif de l'action

Diminuer les tonnages de déchets inertes envoyés à l'enfouissement et favoriser une économie circulaire locale. Objectif : 30% de déchets inertes non valorisable ; 70% de déchets inertes valorisables

Limiter le transport des déchets inertes et réduire le bilan carbone

Optimiser la ressource sur le territoire en partenariat avec les entreprises du BTP et les carriers du territoire

Réduire les dépôts sauvages

Favoriser l'utilisation de matériaux de seconde main via la commande publique

Mise en place

En déchetteries

Public Cibl 

Usagers des déchetteries principalement professionnels du BTP

Points de vigilance

Qualité du tri

Pr sence d'amiante

Points forts

Gestion locale

Diminution des co ts de transport

[FICHE ACTION N 2.12 : Mettre en place une fili re de collecte des d chets amiant s](#)

Etapes/ Planification

Partenariat avec les carriers du territoire pour la prise en charge des DI valorisables

Am nagement des d chet teries pour s parer en deux fractions les inertes valorisables des inertes non valorisables

Responsabilit  des gardiens pour le tri des inertes valorisables

Mise aux normes administrative et physique de l'ISDI

Continuit  de l'action en 2025**Partenaires**

Le Sydevom(transport)

Les carriers du territoire (Eiffage, Cozzi)

La R gion Sud PACA

Les professionnels du BTP

La CCI

Co t de mise en place ou co t  vit 

Le co t de gestion a diminu  de 63.40% entre 2022 et 2023 alors que le tonnage a baiss  seulement de -16%

Co t des travaux d'am nagement d chet teries + ISDI : 370 000 

Indicateurs directs/ indirects

Tonnages des D chets inertes valorisables et des d chets inertes non valorisables

Baisse des co ts de gestion des d chets inertes

Contexte actuel

Exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) existante sur la commune de Barrême.
Ce site constitue une solution de gestion locale par enfouissement de la fraction non valorisable des déchets inertes collectés dans les déchetteries de la CCAPV.
La capacité totale de stockage de l'installation sera de 6 000 m³ sur une superficie de 4 500 m² pour une durée d'exploitation estimée à 15 ans pour tonnage maximum de 10 000 tonnes.

Descriptif de l'action

Utilisation de l'ISDI existante afin d'y stocker les déchets inertes non valorisables collectés en déchetteries

Objectif de l'action

Objectif : 30% de déchets inertes non valorisable ; 70% de déchets inertes valorisables
Limiter le transport des déchets inertes et réduire le bilan carbone
Limiter les frais de gestion des inertes

Mise en place

Tri des inertes non valorisable en déchetteries
Aménagement ISDI de Barrême

Public Cibl 

Usagers des déchetteries principalement professionnels du BTP

Points de vigilance

Qualité du tri
Présence d'amiante

Points forts

Gestion locale
Diminution des coûts de transport
[FICHE ACTION N 2.12 : Mettre en place une filière de collecte des déchets amiantés](#)

Etapes/ Planification

Aménagement des déchetteries pour séparer en deux fractions les inertes valorisables des inertes non valorisables
Responsabilité des gardiens pour le tri des inertes valorisables
Mise aux normes administrative et physique de l'ISDI

Continuit  de l'action en 2025**Partenaires**

Le Sydevom (transport)
Les carriers du territoire (Eiffage, Cozzi)
La R gion Sud PACA
Les professionnels du BTP
La CCI

Co t de mise en place ou co t  vit 

Le co t de gestion a diminu  de 63.40% entre 2022 et 2023 alors que le tonnage a baiss  seulement de -16%
Co t des travaux d'am nagement d ch terries + ISDI : 370 000 

Indicateurs directs/ indirects

Tonnages des D ch ts inertes valorisables et des d ch ts inertes non valorisables
Baisse des co ts de gestion des d ch ts inertes
Baisse du TVNV

FICHE ACTION N° 4.3 : Valoriser localement dans l'agriculture les déchets verts collectés en déchetteries y compris en agriculture biologique

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Valorisation agricole des déchets verts depuis 2019 en partenariat avec des agriculteurs locaux et de la Chambre d'Agriculture 04

Descriptif de l'action

Valoriser localement les déchets verts collectés en déchetterie.

Objectif de l'action

Valoriser 100% des déchets verts en local et dans l'agriculture y compris biologique

Mise en place

Collecte en déchetterie
Amendement via les agriculteurs conventionnés

Public Cibl 

Agriculteurs/ Grand public

Points de vigilance

Qualit  des d chets verts
Animation
Adaptation du protocole de suivi

Points forts

Consolidation du mod le d velopp  depuis 5 ans par la CCAPV
Consolidation des exutoires
Suivi agronomique : [FICHE ACTION N 3.1 : Alimenter les donn es scientifiques concernant l'int r t agronomique de la valorisation agricole des d chets verts en portant un protocole pluriannuel de suivi agronomique de la qualit  des sols amend s](#)

Etapes/ Planification

Collecte des d chets verts en d chetteries
Broyage des d chets verts
Analyse du broyat
Distribution aux agriculteurs conventionn s
Analyse des sols amend s
Mise en  uvre du protocole d' valuation

Continuit  de l'action en 2025

Partenaires

Agribio
Chambre d'Agriculture 04
Agriculteurs du territoire
R gion Sud PACA (financeurs)

Co t de mise en place ou co t  vit 

Environ 7 000 / an

Indicateurs directs/ indirects

Tonnage valoris  en agriculture
Nombre d'agriculteurs conventionn s
Surfaces agricoles amend es
Baisse des co ts de traitement

FICHE ACTION N° 4.4 : Accompagner la démarche de création de

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le **ressourcerie**

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Absence de porteur de projet malgré une volonté forte de la CCAPV
Création de chalets du réemploi comme alternative qui rencontre un réel succès

Descriptif de l'action

Accompagner un éventuel porteur de projet pour une ressourcerie en complément des chalets du réemploi dont l'action est vite limitée

Objectif de l'action

Favoriser le réemploi
Réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement
Réduire d'autant les coûts d'enfouissement

Mise en place

Selon projet

Public Ciblé

Porteur(s) de projet

Points de vigilance

Viabilité économique
Implantation géographique

Points forts

Réel succès des chalets du réemploi = réelle demande

Etapes/ Planification

Phase de lancement : /

Partenaires

Selon projet

Coût de mise en place ou coût évité

Selon projet

Indicateurs directs/ indirects

/

FICHE ACTION N° 4.5 : Valoriser les déchets de bois en bois énergie intercommunale

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Afin de répondre à des enjeux énergétiques de plus en plus prégnants sur le territoire de la CCAPV, en tant qu'acteurs incontournables dans l'aménagement du territoire et dans son développement économique, étudie la possibilité de développer une offre d'approvisionnement en bois local.

Descriptif de l'action

Utiliser les déchets verts ligneux ou les déchets bois non traités issus des déchetteries du territoire dans la fabrication des plaquettes tout en garantissant la qualité des plaquettes produites

Objectif de l'action

Valoriser localement les déchets de bois non traité en bois-énergie

Mise en place

Selon projet

Public Ciblé

Points de vigilance

Obligation de sortir du statut des déchets

Points forts

Projet plateforme porté par l'EPCI

Etapes/ Planification

Etude de faisabilité en cours

Phase de lancement : 2027

Partenaires

Partenaires techniques et financiers selon projet retenu

Coût de mise en place ou coût évité

Selon projet

Indicateurs directs/ indirects

Tonnage de déchets bois valorisé en bois énergie localement
Baisse du coût de traitement

FICHE ACTION N° 4.6 : Dans l'attente d'une plateforme intercommunale de valorisation des palettes et cagettes en bois

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

Publié le Développer une filière

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Dans l'attente d'une plateforme bois énergie intercommunale, la CCAPV souhaite développer une filière de valorisation locale des déchets de palettes et de cagettes bois, celles-ci n'étant pas acceptées dans les déchets de bois traité.

Descriptif de l'action

Mettre en place un partenariat local afin de valoriser les déchets de palettes et cagettes bois pour la fabrication de granulés

Objectif de l'action

Diminuer d'autant les coûts de collecte/transport/traitement
Favoriser le développement de la valorisation de déchets localement

Mise en place

Collecte en déchetteries
Transport via le prestataire

Public Cibl 

Partenaires

Points de vigilance

Obligation de sortir du statut des déchets

Points forts

Pr sence d'une activit  priv e de production de granul s sur le territoire

Etapes/ Planification

S parer les d chets de palettes et cagettes bois des d chets bois
Pr voir, avec le prestataire une rotation de collecte en d chetterie

Phase de lancement : 2025/2026

Partenaires

Entreprise locale de production de granul s bois

Co t de mise en place ou co t  vit 

Co t de gestion diminu  selon tonnages d tourn s

Indicateurs directs/ indirects

Tonnage de d chets bois valoris  en bois  nergie localement
Baisse du co t de traitement

FICHE ACTION N° 5.1 : Poursuivre les actions de communication existantes en utilisant d'autres canaux et notamment les supports numériques de communication.....	145
FICHE ACTION N° 5.2 : Organiser des animations récurrentes sur le compostage dans les communes.....	146
FICHE ACTION N° 5.3 : Mettre en place une lettre d'info physique sur la gestion des déchets réalisée par le territoire et pour le territoire	147
FICHE ACTION N° 5.4 : Organiser des réunions publiques avec moment convivial	148
FICHE ACTION N° 5.5 : Faire du site Internet de la CCAPV un site ressource.....	149
FICHE ACTION N° 5.6 : Revoir la signalétique des PAV.....	150
FICHE ACTION N° 5.7 : Animations auprès des scolaires (écoles et collèges)	151
FICHE ACTION N° 5.8 : Création d'un réseau de personnes relais pour diffuser les bonnes pratiques de prévention des déchets	152
FICHE ACTION N° 5.9 : Créer des vidéos sur la gestion des déchets	153
FICHE ACTION N° 5.10 : Elaborer et diffuser un spot lors de diverses projection (cinéma de pays).....	154
FICHE ACTION N° 5.11 : Être présent sur les lieux touristiques lors des saisons de fortes fréquentations.....	155
FICHE ACTION N° 5.12 : Rappeler la qualité de l'eau du robinet et sensibiliser à l'impact des bouteilles d'eau et leur qualité	156
FICHE ACTION N° 5.13 : Rappeler et communiquer sur la possibilité de récupérer le broyat en déchetteries pour les particuliers	157
FICHE ACTION N° 5.14 : Participer aux grandes semaines thématiques nationales/internationales	158
FICHE ACTION N° 5.15 : Utiliser les véhicules des agents techniques comme support de communication.....	159
FICHE ACTION N° 5.16 : Organiser des visites du centre de tri avec les élus et les scolaires	160

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

FICHE ACTION N° 5.1 : Poursuivre les actions de communication existantes en utilisant d'autres canaux et notamment les supports numériques de communication

Contexte actuel

Communication hebdomadaire sur Facebook
Communication via la presse et les mairies

Descriptif de l'action

Trouver de nouveaux canaux de diffusions en adaptant le contenu aux différents médias et aux cibles de ces médias
Augmenter la visibilité de notre communication numérique

Objectif de l'action

2500 vues /an

Mise en place

Réseaux sociaux/internet

Public Cibl 

Tout public

Points de vigilance

Multiplication de canaux

Points forts

M diatrice environnement en plus du service communication

 tapes/ Planification

Une publication hebdomadaire minimum sur les r seaux sociaux

Continuit  Facebook en 2025
Nouveaux canaux : 2025/2026

Partenaires

Service communication
Sydevom
OTI
Communes

Co t de mise en place ou co t  vit 

Canva pro : 90 euros par an

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de personnes touch es
Nombre de communications/postes/diffusions

FICHE ACTION N° 5.2 : Organiser des animations récurrentes communes

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Animation auprès des élus de la mairie lors de l'installation d'un site de compostage

Descriptif de l'action

Créer une animation sur le compost afin d'inciter le grand public au tri à la source des biodéchets
Distribuer du compost gratuitement aux habitants et aux mairies

Objectif de l'action

Objectif de 10 animations/an
Réduction de 30% des Omr grâce au compostage (soit 350 tonnes environ)

Mise en place

Autour des aires de compostage partagé

Public Ciblé

Tout public

Points de vigilance

Discours cohérent lors des différentes interventions

Points forts

[FICHE ACTION N 2.13 : Créer un réseau de bénévoles référents de sites de compostage](#)

Etales/ Planification

Formation maitre composteur
Communication sur le projet d'animation des sites de compostage partagé
Impliquer l'équipe de bénévoles référents (fiche action 2.13)

Phase de lancement : 2026

Partenaires

Service communication
Mairies
Réseau de bénévoles référents des sites de compostage

Coût de mise en place ou coût évité

Matériel nécessaire
Formation guide composteur

Indicateurs directs/ indirects

Nombre d'animations
Nombre de personnes touchées
Tonnages des biodéchets compostés

FICHE ACTION N° 5.3 : Mettre en place une lettre d'info physique réalisée par le territoire et pour le territoire

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Une lettre d'information est rédigée par le Sydevom à l'échelle de leur territoire (CCAPV + autres EPCI) mais n'est que très rarement distribuée sur le territoire de la CCAPV.

Descriptif de l'action

Informar la population, y compris ceux qui n'ont pas accès aux contenus numériques, sur la gestion des déchets sur le territoire de la CCAPV

Objectif de l'action

1 lettre bimestrielle (sauf juillet/août)

Mise en place

Territoire de la CCAPV

Public Cibl 

Tout public

Points de vigilance

Points forts

Projet de lettre intercommunale publipost e port  par le service communication

Etapes/ Planification

Proposition de contenu sur le th matique des d chets

Phase de lancement : 2025

Partenaires

Service communication
Sydevom

Co t de mise en place ou co t  vit 

Environ 3500  de frais/ lettre d'info via La Poste (impression + distribution)

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de lettres distribu es

FICHE ACTION N° 5.4 : Organiser des réunions publiques avec méthode conviviale

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Aucunes réunions publiques sur le thème des déchets ne sont à ce jour programmées

Descriptif de l'action

Informers les habitants du territoire sur la gestion des déchets, les enjeux, les difficultés ... tout en permettant un échange direct

Objectif de l'action

2 réunions/an

Mise en place

Via les communes

Public Cibl 

Tout public

Points de vigilance

Savoir r pondre aux questions des habitants

Points forts

Etapes/ Planification

10 r unions publiques par an

Phase de lancement : 2026

Partenaires

Service communication
Communes
Les  lus r f rents aux d chets
Sydevom

Co t de mise en place ou co t  vit 

/

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de personnes pr sentes aux r unions

FICHE ACTION N° 5.5 : Faire du site Internet de la CCAPV un site

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Fréquentation des pages : 170 utilisateurs par mois en moyenne

Descriptif de l'action

Faciliter la recherche des consignes de tri et les informations utiles au grand public
Développer une boîte à outils pour les communes (articles, supports...)

Objectif de l'action

Augmenter la fréquentation des pages à 200 utilisateurs par mois

Mise en place

Réseaux sociaux/Internet

Public Cible

Tout public

Points de vigilance

Mises à jour régulières nécessaire

Points forts

Site internet développé en interne
Documentation fournie par les partenaires

Etapes/ Planification

Définir le projet de page et la charte graphique voulue

Phase de lancement : 2026

Partenaires

Service communication
Sydevom

Coût de mise en place ou coût évité

/

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de visites de la page/an

FICHE ACTION N° 5.6 : Revoir la signalétique des PAV

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Affiche au format A5 précisant les consignes de tri de chaque colonne

Descriptif de l'action

Rendre lisible et visible les consignes de tri pour tous (grand public, touristes étrangers...)

Objectif de l'action

Changement de la signalétique de tous les PAV d'ici 2027

Mise en place

Sur chaque PAV

Public Cibl 

Tout public

Points de vigilance

R glementation   suivre
Avis Architecte des B timents de France n cessaire sur de
nombreuses communes

Points forts

Format des colonnes a riennes qui permet une grande
signal tique

 tapes/ Planification

 quipement de +1000 colonnes (dont 836 a riennes et 382 CSE)
--> Formats et supports   adapter en fonction des types de conteneurs
--> Cr ation visuels
--> Installation

Phase de lancement : 2025

Partenaires

Service communication
Sydevom

Co t de mise en place ou co t  vit 

Panneaux A1 alu dibond (colonnes a riennes) : 30 000 euros
TTC
Adh sifs (CSE) 4 000 euros TTC
Panneaux A4 alu dibond (CE) : 200 euros TTC
Enveloppe communication Sydevom

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de PAV  quip s

FICHE ACTION N° 5.7 : Animations auprès des scolaires (écoles et collèges)

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Aucune présence auprès des scolaires hormis celles programmées par le Sydevom

Descriptif de l'action

Faire comprendre et adopter les consignes de tri dès le plus jeune âge

Animer des scolaires sur les différentes consignes de tri et leurs faire comprendre l'importance de trier

Objectif de l'action

6 animations/an

Environ 150 élèves concernés

Mise en place

Dans les écoles, les centres de loisirs

Public Ciblé

Scolaires, indirectement les familles

Points de vigilance

Impliquer le personnel scolaire

Points forts

Etapes/ Planification

Préparer une animation adaptée à chaque niveau scolaire

Phase de lancement : 2026

Partenaires

Service communication

Sydevom

Ecoles du territoire

Coût de mise en place ou coût évité

Achat de matériel pour ateliers : 2 000 euros

Contribution communication versée au Sydevom

Indicateurs directs/ indirects

Nombre d'élèves

Nombre d'animations réalisées

FICHE ACTION N° 5.8 : Création d'un réseau de personnes relais pour diffuser les bonnes pratiques de prévention des déchets

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Peu de personnes relais présentes et identifiées sur le territoire

Descriptif de l'action

Mobiliser des personnes référentes en matière de tri et de compost pour fédérer autour de ces questions

Objectif de l'action

5 personnes relais/an

Mise en place

Dans chaque commune

Public Ciblé

Tout public

Points de vigilance

Comment recruter et motiver les personnes relais
Quelle formation
Quelle animation du réseau

Points forts

Relais avec le médiateur environnement

Etapes/ Planification

Information via les mairies et les réseaux sociaux
Formation des personnes relais
Rencontres fréquente avec le médiateur environnement

Phase de lancement : 2026

Partenaires

Service communication
Sydevom
Communes
Personnes relais

Coût de mise en place ou coût évité

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de personnes relais identifiées/an

FICHE ACTION N° 5.9 : Créer des vidéos sur la gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Support vidéo peu exploité (par exemple : vidéo Sydevom Clap métier)

Descriptif de l'action

Vidéo tuto, présentation filières, présentation métier

Objectif de l'action

1 vidéo par filière d'ici la fin du PLPDMA

Mise en place

Sur les réseaux sociaux
Site internet de la CCAPV

Public Ciblé

Tout public

Points de vigilance

Points forts

Création en interne

Etapes/ Planification

Création du script/ scénario
Montage vidéo

Phase de lancement : 2026

Partenaires

Service communication
Sydevom
Centre de Tri : VEOLIA

Coût de mise en place ou coût évité

Licence Canva Pro : 90 euros par an

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de vidéo

FICHE ACTION N° 5.10 : Elaborer et diffuser un spot lors de di

pays)

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

Projet de loi : projection (cinéma de

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

La CCAPV a réalisé une vidéo préventive mais qui, aujourd'hui, est diffusée uniquement sur ses réseaux

Descriptif de l'action

Trouver des partenaires susceptibles de diffuser un spot vidéo sur leurs supports vidéo ou lors de leurs projections vidéo (cinéma de pays...)

Objectif de l'action

20 diffusions/an

Mise en place

Public Ciblé

Tout public

Points de vigilance

Temps de vidéo limité
Recherche de partenaires

Points forts

Vidéo existante (Motion Design)

Etapes/ Planification

Diffusion vidéo existante
Elaboration nouvelle vidéo

Phase de lancement : 2026

Partenaires

Service culture
Service communication
Partenaires extérieurs à définir

Coût de mise en place ou coût évité

Licence Canva pro : 90 euros par an

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de diffusions

FICHE ACTION N° 5.11 : Être présent sur les lieux touristiques fréquentations

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Visite du médiateur environnement lors de l'ouverture des saisons touristiques auprès des prestataires touristiques (hôtels, campings, restaurants...) et sur les sites touristiques (plages, marchés, manifestations...)

Descriptif de l'action

Sensibiliser le public saisonnier et leur expliquer les consignes de tri sur le territoire

Objectif de l'action

40 jours de présence sur le terrain/ an

Mise en place

Sur tous les sites/lieux touristiques : plages, stations de ski, marchés, logements touristiques ...)

Public Cibl 

Touristes/ acteurs du tourisme

Points de vigilance

Temps de d placement,
Interpellations/ revendications

Points forts

Mutualisable avec les tourn es composteur

Etapes/ Planification

Saison hivernale : pr sence en station notamment le samedi
Saison estivale : Pr sence sur les plages

Phase de lancement : 2025

Partenaires

Service communication
Sydevom

Co t de mise en place ou co t  vit 

Sac de tri et flyers : enveloppe communication SYDEVOM

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de personnes touch es
Nombre de jours de pr sence

FICHE ACTION N° 5.12 : Rappeler la qualité de l'eau du robinet et la qualité des bouteilles d'eau et leur qualité

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

En 2021, 49% des français consommaient encore quotidiennement de l'eau en bouteille. Cette consommation induit plusieurs impacts environnementaux (transport, matières premières utilisées pour la fabrication des bouteilles, déchets plastiques). De plus, une bouteille sur deux n'est pas mise au tri et n'est donc pas recyclée.

Descriptif de l'action

Promouvoir la consommation de l'eau du robinet via des arguments liés à la santé, l'économie et l'environnement
Valoriser la ressource en eau locale
Réduire les déchets de bouteilles plastiques liés à l'achat d'eaux conditionnées

Objectif de l'action

1 campagne/an

Mise en place

Public Ciblé

Tout public

Points de vigilance

CCAPV non compétente en Alimentation en Eau Potable

Points forts

Signature de la charte Zéro déchet plastique en lien avec la Région
Eau de source de qualité sur le territoire

Etapas/ Planification

Réalisation de support de communication
Campagne de communication
Sensibiliser les scolaires
Sensibiliser les habitants

Phase de lancement :

Partenaires

Service communication
Sydevom/

Coût de mise en place ou coût évité

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de campagnes de communication/an

FICHE ACTION N° 5.13 : Rappeler et communiquer sur la possibilité de récupérer le broyat en déchetteries pour les particuliers

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

Suite à l'augmentation des apports en déchetteries des déchets verts ([FICHE ACTION N 4.3 : Valoriser localement dans l'agriculture les déchets verts collectés en déchetteries y compris en agriculture biologique](#)), certains particuliers ont pu bénéficier de broyat de déchets verts (sur demande)

Descriptif de l'action

Promouvoir l'intérêt du broyat de déchets verts pour amender les sols auprès des particuliers

Objectif de l'action

2 campagnes de communication/ an

Mise en place

En déchetteries

Public Ciblé

Tout public

Points de vigilance

Encombrement/ circulation autour des plateformes de déchets verts

Points forts

Etapes/ Planification

Réalisation de campagne de communication

Phase de lancement : 2026

Partenaires

Service communication

Coût de mise en place ou coût évité

Coût de gestion des déchets verts limité

Indicateurs directs/ indirects

Nombre d'habitants récupérant du broyat
Nombre de campagnes de communication
Tonnage de broyat récupéré par les particuliers

FICHE ACTION N° 5.14 : Participer aux grandes semaines nationales/internationales

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le grandes semaines thématiques

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

La CCAPV ne prévoit pas d'événements particuliers lors des grandes semaines thématiques

Descriptif de l'action

Aller vers le public pour communiquer sur la réduction des déchets autour de moments fédérateurs

S'appuyer sur la communication nationale pour s'assurer de la présence d'un certain nombre de personnes

Objectif de l'action

Participer à 2 événements thématiques nationales/internationales par an

Mise en place

Réseaux sociaux/Internet

Lieux d'animations : marché, école, ...

Public Ciblé

Tout public

Points de vigilance

Préparation de l'évènement suffisamment à l'avance

Communication large

Points forts

Etapes/ Planification

6 journées thématiques : Tous au compost, SERD, Journée Zéro Déchet, SEDD, Digital CleanUp Day, Journée de la réparation

Phase de lancement : 2025/2026

Partenaires

Service communication

Sydevom

Possible partenaires externes selon l'évènement couvert

Coût de mise en place ou coût évité

Barnum et tables en internes

Indicateurs directs/ indirects

Nombre d'actions menées

FICHE ACTION N° 5.15 : Utiliser les véhicules des agents techniques comme support de communication

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

/

Descriptif de l'action

Augmenter la visibilité de notre communication sur la réduction des déchets par un visuel ludique

Objectif de l'action

Equiper 2 véhicules par an

Mise en place

Public Cibl 

Tout public

Points de vigilance

Risque de cambriolage des v hicules ateliers, de vandalisme
Risque d'interpellation des agents sur le th me des d chets
Ne pas d grader les v hicules en location avec les autocollants

Points forts

Etapes/ Planification

Cr ation de visuels
Impression par un prestataire
Installation en interne ou par un prestataire

Phase de lancement : 2029

Partenaires

Service communication
Sydevom

Co t de mise en place ou co t  vit 

Impressions d'adh sifs

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de v hicules  quip s

FICHE ACTION N° 5.16 : Organiser des visites du centre de tri avec les élus et les scolaires

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_09-DE

Contexte actuel

/

Descriptif de l'action

Faire comprendre le fonctionnement du centre de tri et l'importance de la consigne de tri "En Vrac"

Objectif de l'action

2 visites/an

Mise en place

Public Cibl 

Scolaires
Elus

Points de vigilance

Accord et s curit  centre de tri
Nombre de participants autoris s
Nombre de visites/an autoris es

Points forts

Etapes/ Planification

Etudier les possibilit s avec le centre de tri
Recherche de prestataire de transport
Communiquer aupr s des  coles/ des mairies

Phase de lancement : 2026

Partenaires

Mairies
Ecoles
Centre de Tri : VEOLIA
Sydevom
Service communication

Co t de mise en place ou co t  vit 

Location de mini-bus : 800  la journ e

Indicateurs directs/ indirects

Nombre de visites organis es